

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

TERRE VALSERHÔNE

35 rue de la Poste – Châtillon en Michaille - 01200 VALSERHONE

☎ : 04 50 48 19 78 - Courriel : info@terrevalserhone.fr

Délibération n°26-DC015

Conseil Communautaire du 26 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février, le Conseil communautaire, légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, Plaine des Sports, commune de Valserhône, sous l'autorité de Monsieur Patrick PERREARD, Président.

Présents :

BILLIAT :

CHAMPFROMIER : Gilles FAVRE

CHANAY :

CONFORT : Daniel BRIQUE

GIRON : Florian MOINE

INJOUX-GENISSIAT : Joël PRUDHOMME - Sophie SELLIER

MONTANGES :

PLAGNE : Philippe DINOCHÉAU

SAINT-GERMAIN-DE-JOUX : Gilles THOMASSET

SURJOUX - LHOPITAL : Frédéric MALFAIT

VALSERHÔNE : Régis PETIT - Isabelle DE OLIVEIRA - Jean-Pierre FILLION – Patrick PERREARD - Katia DATTERO - Gilles ZAMMIT - Marie-Françoise GONNET - Serge RONZON – Benjamin VIBERT - Catherine BRUN - Sacha KOSANOVIC - Sebahat BULUT– Christiane RIGUTTO

VILLES : Guy SUSINI

Absents : Jean-Marc BEAUQUIS - Antoine MUNOZ - Raphaël CASTIGLIA - Patricia VERDET - Christophe MARQUET - Pierre CHARPY - Sandra LAURENT-SEGUI - Anthony GENNARO

Pouvoirs : Jacques VIALON à Gilles FAVRE - Elisabeth JEAMBENOIT à Jean-Pierre FILLION - Lucie JOUHAUD à Sophie SELLIER - Denis MOSSAZ à Joël PRUDHOMME - Annick DUCROZET à Régis PETIT - Mourad BELLAMMOU à Patrick PERREARD – Marielle BERGERET à Christiane RIGUTTO

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Votants : 29

Date de la convocation : 19 février 2026

Secrétaire de séance : Catherine BRUN

Nature de l'acte : 8. Domaines de compétences par thèmes – 8.8 Environnement

Objet : Contrat eau-climat rivière sauvage Valserine - Approbation

Monsieur le Vice-Président délégué, Serge RONZON, expose que l'Agence de l'eau, dans le cadre de son 12^e programme d'intervention (2026-2030) propose un nouveau « contrat eau-climat » sur la rivière sauvage de la Valserine.

Ce contrat fait suite aux précédents contrats de rivière (2015-2018 puis 2020-2024), portés par le Parc naturel régional du Haut Jura et dans lesquels la Communauté de communes a mené des actions.

Lors du dernier comité de pilotage de ce contrat, les élus ont validé le bilan des actions effectuées et se sont prononcés pour :

- L'élaboration d'un nouveau contrat de rivière sur le bassin de la Valserine à l'horizon 2026.
- Le lancement d'une nouvelle démarche de labellisation de la Valserine en tant que « Site rivière sauvage », le pilotage et l'animation des démarches par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Ce nouveau contrat portera sur la période 2026-2030 et sera, constitué de deux phases : une première 2026-2028 et une seconde 2029-2030. Un bilan à mi-parcours permettra d'affiner les actions de la seconde phase.

Il permet de pérenniser une dynamique positive en faveur des milieux aquatiques et humides portée par tous les acteurs essentiels de la gestion de l'eau sur le territoire.

Ce contrat permet de déployer le programme de mesures (PDM) du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée-Corse 2022-2027, tout en anticipant la mise en œuvre du futur SDAGE 2028-2033. Il intègre par ailleurs les enjeux du Plan de Bassin d'Adaptation au Changement Climatique 2024-2030 et décline des solutions opérationnelles pour répondre de manière concrète aux défis identifiés.

1 - Contenu des actions

Concernant le volet « Grand cycle de l'eau », les actions visent à préserver ou restaurer le bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides du bassin versant de la Valserine.

Concernant le volet « Petit cycle de l'eau », les actions sont étendues à l'ensemble du territoire de Terre Valserhône l'Interco. Cette disposition permet ainsi de solliciter des aides de l'Agence de l'eau sur l'ensemble du territoire, y compris si les actions ne relèvent pas des priorités du programme de l'Agence de l'eau.

Le détail des actions relevant du petit cycle de l'eau et portées par TVI est présenté en annexe et synthétisé comme suit :

Actions sur l'assainissement des eaux usées pour améliorer la conformité et le fonctionnement des systèmes d'assainissement à travers :

- La réalisation ou actualisation de 3 études d'assainissement, préalables aux travaux.
- La réhabilitation et/ou mise en séparatif de près de 7 km de réseaux.
- La reconstruction de 3 stations d'épuration dont celle de Valserhône-Bellegarde.
- La sensibilisation et l'incitation des acteurs à l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle.

Actions sur les ressources en eau qui permettent :

- La réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable sur le Sud Michaille.
- La lutte contre les fuites à travers le développement de « l'intelligence des réseaux » et des actions de communication qui s'inscrivent dans une trajectoire de sobriété.
- La réalisation de deux systèmes de traitement dont celui des sources de Coz et Gallanchons.

- La consolidation et gestion de notre système d'information géographique.

2- Les signataires

Ce contrat est signé par l'ensemble des acteurs :

- Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura, animateur du contrat et maître d'ouvrage.
 - Les maîtres d'ouvrage des actions
 - L'Association du Réseau des Rivières Sauvages.
 - Le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes.
 - La Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques.
 - La Ligue de protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes.
 - Terre Valserhône l'Interco.
 - Pays de Gex Agglo.
 - Le Département de l'Ain.
 - Les partenaires financiers
 - Le Département de l'Ain.
 - L'Etat.
 - L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.
 - La Caisse des dépôts et consignations.

3 - Les montants financiers engagés

Le tableau ci-dessous illustre les montants financiers engagés dans ce contrat et notamment, pour Terre Valserhône l'Interco, un montant de **43 428 300 € pour 43 actions** et sur lesquelles l'Agence de l'eau s'engage sur une aide à hauteur de **11 956 464 €** sur les années 2026 à 2028.

CONTRAT EAU-CLIMAT VALSERINE	Maitre d'ouvrage	Nombre d'actions	Montant	Aide Agence de l'eau	Aide Département 01 *	Total aides
Actions "petit cycle"	TVI	43	43 428 300 €	11 956 464 €	1 941 010 €	13 897 474 €
Actions" grand cycle"	PNRHJ/ CENRA/ FDPPMA/ARRS/ CD 01/LPO	57	1 925 002 €	908 128 €	263 817 €	1 171 945 €
Total actions		100	45 353 302 €	12 864 592 €	2 204 827 €	15 069 419 €

*Les aides du Département de l'Ain seront fonction des contraintes budgétaires à la date de présentation des dossiers

Le contrat et ses annexes sont joints en annexe de la présente délibération.

Il invite en conséquence les conseillers communautaires à bien vouloir se prononcer.

Le Conseil communautaire,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-Président délégué,

VU les statuts de la Communauté de Communes,

VU le projet de contrat eau-climat rivière sauvage Valserine tel qu'annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** le contrat « eau-climat rivière sauvage » de la Valserine tel que présenté ci-avant et joint à la délibération et notamment la liste des actions présentées par la Communauté de communes Terre Valserhône pour les années 2026 -2028.
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce contrat et tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Le Président de la Communauté de Communes Terre Valserhône certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Sous-Préfecture de Nantua le :

Publié le : ~~3 MARS 2026~~ 3 MARS 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon 184, rue Duguesclin – 69003 LYON ou www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La secrétaire de séance,
Catherine BRUN



Le Président,
Patrick PERRÉARD



		Libellé détaillé de l'action				Montant de l'opération	Aide Agence de l'eau	Aide Conseil Départemental	Total aides	Taux d'aide
ETUDE ASSAINISSEMENT	Etude diagnostique et SDA	Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement des communes de Montanges (2026) Champrommier (2027) Giron (2028)				290 000 €	145 000 €	58 000 €	203 000 €	70%
	Réseaux Bellegarde	Réhabilitation de 2300 ml de réseaux rue selon les priorités du SDA confirmées par le DREAL (Vaisserhône-Bellegarde)				1 970 000 €	552 000 €	115 000 €	667 000 €	34%
RESEAUX ASSAINISSEMENT	Réseaux Chatillon	Réhabilitation de 800 ml de réseaux sur l'agglomération Vaisserhône-Chatillon selon les priorités du SDA. Création d'un bassin d'orage (400 m³) + PR L'Asier				1 300 000 €	492 000 €	60 000 €	552 000 €	42%
	Réseaux Billiat-Injoux-Génissiat	Réhabilitation de 640 ml de réseaux et travaux ponctuels				680 000 €	204 600 €	14 850 €	219 450 €	32%
	Transit Billiat-Injoux-Génissiat	Raccordement des effluents de Injoux et Billiat sur la STEP de Génissiat. 1950 ml de gravitaire et 830 ml de refoulement				1 980 000 €	820 000 €	155 000 €	975 000 €	49%
	Réseau Saint Germain de Joux	Réhabilitation de 600 ml de réseaux sur Saint-Germain-de-Joux selon priorités du SDA confirmées par CDT,				550 000 €	194 000 €	30 000 €	224 000 €	41%
	Réseau Montanges	Réhabilitation de 750 ml de réseaux et travaux ponctuels				750 000 €	230 000 €	37 500 €	267 500 €	36%
STATION D'EPURATION EAUX USEES	Step Vaisserhône	Station d'épuration pour agglomération de Vaisserhône-Bellegarde et Vaisserhône-Chatillon (23 353 EH 2025) Capacité retenue 22 965 EH				21 000 000 €	4 018 875 €	CFG	/	19%
	Step Billiat-Injoux-Génissiat	Options : Filière de séchage des boues Réutilisation des eaux usées traitées Panneaux photovoltaïques				4 000 000 €	2 000 000 €	0 €	2 000 000 €	50%
	Step Saint Germain de Joux	Création de bassins d'orage sur l'agglomération Vaisserhône-Bellegarde (5400 m³ + 600 m³)				2 650 000 €	1 050 000 €	250 000 €	1 300 000 €	49%
ETUDE EAU POTABLE	SDAEP	Station d'épuration de 2700 EH sur l'agglomération Billiat-Injoux-Génissiat (1679 EH 2025) + bassin d'orage				3 100 000 €	871 050 €	330 000 €	1 201 050 €	39%
	UDI Coz et Gallançons	Station d'épuration de 400 EH sur Saint-Germain-de-Joux (257 EH en 2025) + bassin d'orage				860 000 €	252 750 €	116 000 €	368 750 €	43%
STATION DE TRAITEMENT EAU POTABLE	UDI Coz et Gallançons	Schéma directeur de l'alimentation en eau potable du Sud Michaille				100 000 €	50 000 €	0 €	50 000 €	50%
	UDI Villes	Traitement d'ultrafiltration et charbon actif sur la plus grande unité d'alimentation en eau potable de TVI (Unité de COZ et GALLANÇONS)				3 500 000 €	708 539 €	700 000 €	1 408 539 €	40%
GESTION PATRIMONIALE	Gestion des eaux pluviales à la parcelle	Traitement automatique au chlore à l'unité de VILLES pour mise aux normes sanitaires (absence de traitement actuel)				38 300 €	19 150 €	7 660 €	26 810 €	70%
	Réseaux intelligents	Contrôle des branchements et indication à l'infiltration des eaux pluviales				67 500 €	43 875 €	0 €	43 875 €	65%
	Gestion patrimoniale	Sensibilisation à la désimperméabilisation de la ville				22 500 €	14 625 €	0 €	14 625 €	65%
	Communication	Installation de 150 loggers fixes communicants et de 25 compteurs de sectorisation Création de 7 nouveaux sites télélogés pour améliorer la surveillance du système d'alimentation en eau potable Mise en œuvre de l'assurance du réseau de télérelève				380 000 €	190 000 €	35 000 €	225 000 €	59%
						160 000 €	80 000 €	32 000 €	112 000 €	70%
						20 000 €	13 000 €	0 €	13 000 €	65%
						10 000 €	7 000 €	0 €	7 000 €	70%
TOTAL TVI						43 428 300 €	11 956 464 €	1 941 010 €	13 897 474 €	32%



CONTRAT EAU ET CLIMAT

Rivière sauvage Valserine

2026-2028

Table des matières

Introduction	3
Présentation générale	5
1. Le territoire du contrat.....	5
2. La structuration des acteurs de l'eau	9
Les enjeux de l'eau du territoire.....	13
Enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PBACC	13
Enjeux eau « autres » hors SDAGE et PBACC.....	22
Compatibilité du contrat avec le label « Sites rivières sauvages » et la politique ENS du Département de l'Ain.....	22
Compatibilité du contrat avec le nouveau plan de gestion 2024-2028 de la RNR de la Galerie du Pont-des-Pierres	22
Le contrat eau et climat Valserine Sauvage.....	23
Contribution du contrat aux enjeux eau SDAGE, PBACC	23
Instances de gouvernance du contrat	30
La structure porteuse du contrat	32
Adéquation du contrat avec les moyens prévus	32
Indicateurs de suivi du contrat	33
Le contrat	35
Article 1 - Objet du contrat	36
Article 2 - Périmètre et structure porteuse.....	36
Article 3 - Durée du contrat	36
Article 4 - Description du programme d'actions et échéancier.....	36
Article 5 – Engagements des signataires	36
5.1. Engagement des maîtres d'ouvrage	37
5.2. Engagement de la structure porteuse.....	37
5.2. Engagement de l'Etat	37
5.2.a Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse	37
5.3. Engagement du Département de l'Ain	37
5.4. Engagement de la Caisse des Dépôts (CDC).....	38
Article 6 - Modalités de pilotage/suivi/ évaluation du contrat	39
Article 7- Modification et résiliation.....	39
Annexe 1 : Grille d'analyse du contrat	43
Annexe 2 : Tableau récapitulatif financier	43
Annexe 3 : Fiches actions	43

Introduction

L'étude bilan du premier contrat rivière sauvage Valserine (2015-2018) a confirmé l'intérêt du contrat Rivière Sauvage en tant qu'outil contractuel permettant la réalisation d'actions concrètes grâce à une gestion concertée sur le territoire. Afin de poursuivre cette dynamique les acteurs du territoire ont renouvelé leur engagement dans un second Contrat Rivière Sauvage (2020-2024).

Dans le cadre du SDAGE Rhône-Méditerranée 2016-2021, des enjeux sont apparus sur le bassin versant Valserine. La mise en œuvre des actions sur 2020-2022 dura la 1^{ère} phase du 2^{ème} contrat a permis de décliner le programme de mesures (2016-2021) afin de répondre aux problématiques locales. Lors de la seconde phase du contrat (2023-2024), une redéfinition des enjeux et des actions a été conduite, permettant d'aligner le programme d'actions avec le programme de mesures (PDM) du nouveau SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse 2022-2027.

Au cours du premier trimestre 2025, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura, animateur du contrat a réalisé l'étude bilan des 5 années de contractualisation. Ce bilan a été présenté en comité de pilotage – comité de site ENS du contrat de rivière sauvage Valserine (COPIL-COSITE) du vendredi 16 mai 2025. Les élus membres de ce comité ont validé et souligné le sérieux et la réussite de la démarche.

Le COPIL-COSITE a également acté l'intérêt de poursuivre la dynamique en cours sur le bassin versant. A l'issue de ce comité, les membres présents se sont prononcés pour :

- L'élaboration d'un nouveau contrat de rivière sur le bassin de la Valserine à l'horizon 2026 ;
- Le lancement d'une démarche de relabellisation de la Valserine en tant que « Site rivière sauvage » ;
- Confier le pilotage et l'animation des démarches au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Ce contrat portera sur la période 2026-2030 et sera, comme pour le précédent, constitué de deux phases. Une première 2026-2028 et une seconde 2029-2030. Un bilan à mi-parcours permettra d'affiner les actions de la seconde phase.

Cette nouvelle démarche sera la troisième consécutive sur ce bassin versant. La Valserine deviendra en outre la première rivière de France à renouveler son label pour la seconde fois. C'est aussi la pérennisation d'une dynamique positive en faveur des milieux aquatiques et humides portée par tous les acteurs essentiels de la gestion de l'eau sur le territoire.

Ce contrat permet de déployer le programme de mesures (PDM) du SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse 2022-2027, tout en anticipant la mise en œuvre du futur SDAGE 2028-2033. Il intègre par ailleurs les enjeux du PBACC 2024-2030 et décline des solutions opérationnelles pour répondre de manière concrète aux défis identifiés.

Il convient de noter que ce nouveau contrat intègre des actions relevant du grand cycle de l'eau sur l'ensemble du bassin versant de la Valserine et des actions relevant du petit cycle de l'eau sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de Terre Valserhône l'Interco.

Toutefois, d'autres actions du petit cycle de l'eau sont portées sur le bassin versant de la Valserine dans le cadre des contrats Eau et Climat pilotés par Haut-Bugey Agglomération et Pays de Gex Agglomération.

Concernant le volet « Milieux aquatiques et humides, biodiversité », les acteurs du contrat engagent des actions visant à préserver ou restaurer le bon fonctionnement des milieux

aquatiques et humides du bassin versant. Pour cela, il s'appuie sur les prescriptions du SDAGE mais aussi sur des documents de priorisation stratégique comme le Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides du bassin de la Valserine. Ce dernier a permis de compléter les connaissances locales et de préciser les enjeux. L'ensemble des actions sont élaborées annuellement par les membres du comité technique et validé en COPIL-COSITE. Celles relevant de la compétence GEMAPI, font également l'objet d'une validation en conférence de bassin versant.

Quant au volet « Préservation de la ressource, partage de l'eau, sobriété des usages », des actions relevant du petit cycle de l'eau sont identifiées sur l'ensemble du territoire de Terre Valserhône l'Interco (TVI). Elles ambitionnent à la fois la préservation des ressources quantitatives mais également la préservation et la restauration de la qualité des eaux de captages. Une démarche de sobriété visant la lutte contre les fuites dans les réseaux et la sensibilisation de la population aux économies d'eau est également mise en œuvre.

De la même manière, TVI prévoit l'amélioration du fonctionnement de ses systèmes d'assainissement.

Présentation générale

1. Le territoire du contrat

Le bassin versant de la Valserine se situe à la fois en région Bourgogne Franche-Comté et en région Auvergne Rhône Alpes. Il est également à cheval sur les départements de l'Ain et du Jura (5 EPCI, 41 communes). Il se caractérise par sous-bassins principaux : la Valserine, la Semine, le Tacon et le Combet.

Situé dans le Massif du Jura, le bassin versant de la Valserine couvre une surface totale de 359 km². La vallée principale est orientée Nord-Est / Sud-Est confinée entre deux lignes de crêtes sur lesquelles sont situés les plus hauts sommets du massif jurassien. Le sol karstique de ce bassin versant a permis le développement d'un réseau hydrographique essentiellement souterrain et d'un sous-sol creusé de nombreuses cavités. Affluent de la rive droite du Haut-Rhône, la Valserine s'écoule sur un linéaire de 48 km environ. Elle prend sa source en haut de la Combe de Mijoux à 1 200 mètres d'altitude sur la commune de Divonne-les-Bains et rejoint le Rhône sur la commune de Valserhône.

La Semine, son principal affluent, vient gonfler les eaux de la Valserine à Châtillon-en-Michaille après un parcours de 26 km. La Semine reçoit les eaux des rivières du Combet à Saint-Germain-de-Joux et du Tacon quelques kilomètres en aval.

Ces quatre unités hydrologiques auxquelles il faut ajouter la Volferine, affluent de la Valserine, le Bief Brun, affluent de la Semine et le Bief à la Dame, affluent du Combet, font partie des rivières encore faiblement altérées, à l'exception du Combet, qui offrent un potentiel hydroécologique extrêmement important. Ces milieux relativement préservés ont malgré tout fait l'objet d'importantes investigations au cours du 19^{ème} siècle afin d'utiliser l'eau comme énergie motrice. C'est ainsi que ce sont multipliés les barrages et seuils sur le bassin versant afin de développer les activités industrielles locales.

Le bassin versant est majoritairement couvert de forêts (73%) et de prés (24%). Les zones artificialisées (3%) sont principalement localisées dans la partie sud du bassin versant.

Terre Valserhône l'interco (TVI) est une communauté de communes du Haut-Jura et de la Michaille couvrant 225,8 km² et regroupant environ 22 000 habitants répartis dans 12 communes. La commune centre, Valserhône, rassemble les trois-quarts de la population de l'intercommunalité, le reste étant réparti dans 11 communes rurales.

Le territoire de TVI est principalement constitué d'espaces naturels dont 76 % de forêt et 17 % de champs et prairies, contre 6 % de zones artificialisées. De nature karstique, il abrite de nombreux milieux naturels remarquables, des réservoirs de biodiversité majeurs et des continuités écologiques à préserver. Il héberge également une cinquantaine d'exploitations agricoles, principalement tournées vers la production de lait et de viande bovine et ovine, ainsi que plusieurs signes de qualité dont des AOP, des IGP et de l'exploitation en agriculture biologique.

Le territoire de TVI s'étend sur la partie aval du bassin versant de la Valserine et sur une portion du bassin versant des affluents rive droite du Rhône entre Séran et Valserine. Trois cours d'eau – la Valserine, la Dorche et la Vézeronce – portent la labellisation « site rivières sauvages » et font l'objet de programmes d'actions spécifiques.

Enfin, le changement climatique affecte désormais l'ensemble du territoire de TVI : augmentation des températures, évolution du régime des précipitations, avec des

conséquences notamment sur les activités humaines, les milieux aquatiques, la forêt, et la propagation des espèces exotiques envahissantes, etc.

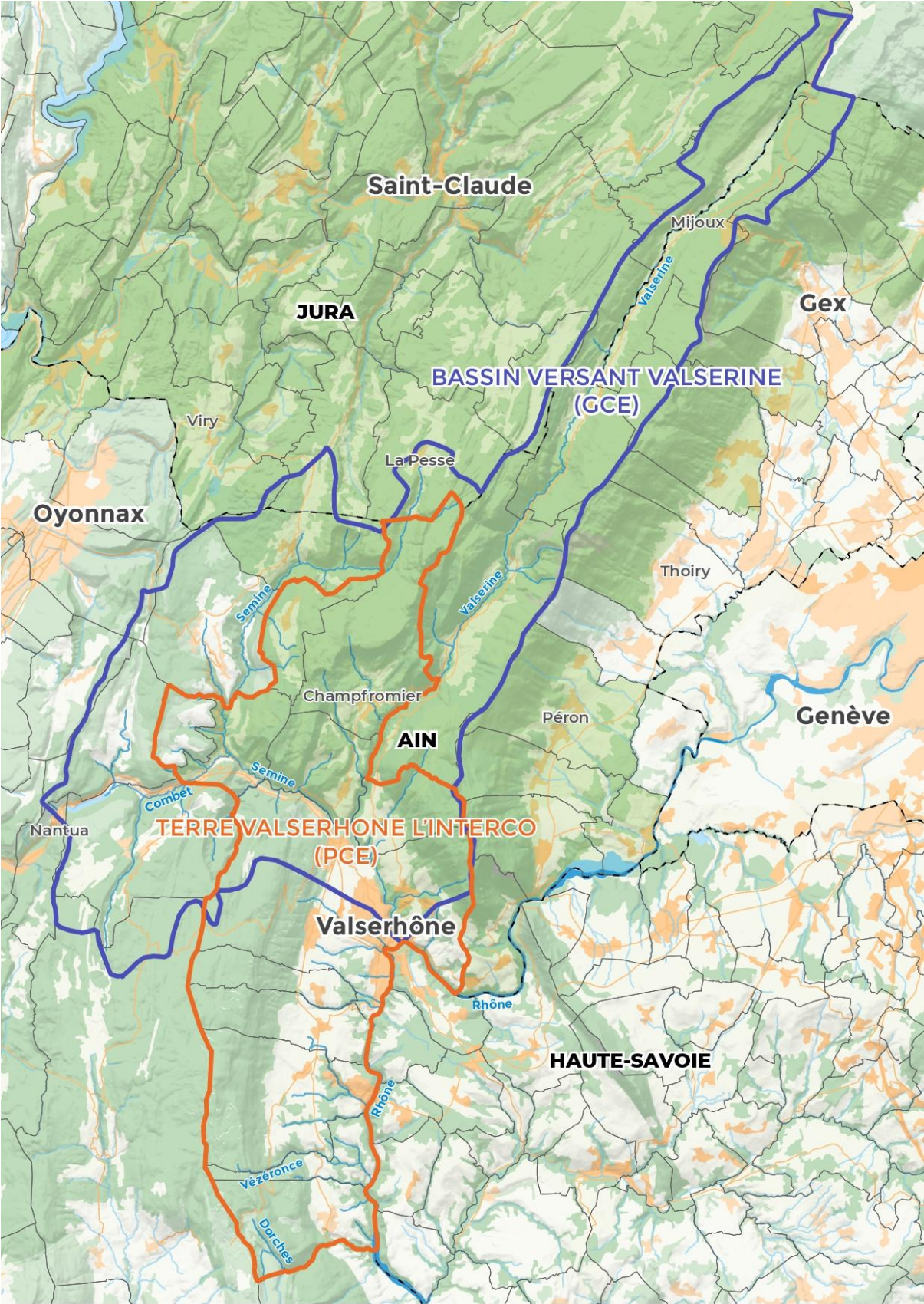


Figure 1 Territoire du contrat Eau et Climat Valserine Sauvage

Tableau 1 : description sommaire du bassin

<i>Nb habitants</i>	<i>Total hors TVI : 9865 (en 2026) + TVI : 21796 (en 2021)</i>
<i>Nb communes et EPCI</i>	<i>5 EPCI : Terre Valserhône l'Interco, Pays de Gex Agglomération, Haut-Jura Saint-Claude, Haut-Bugey Agglo, Station des Rousses, 46 communes</i>
<i>EPTB, EPAGE ou syndicats de BV</i>	<i>EPAGE Valserine ; Syndicat du Haut-Rhône</i>
<i>Zonage solidarité (FFR et ZRR) : nb communes</i>	<i>Non</i>
<i>Principales activités économiques liées à l'usage de l'eau</i>	<i>Alimentation en eau potable, tourisme, agriculture, industrie (marginale)</i>
<i>SAGE(s), SCOT(s), PLUi existants</i>	<i>PLUIH du Pays Bellegardien; PLUIH Pays de Gex Agglo; PLUI de Haut-Bugey Agglomération; SCoT du Pays du Haut-Jura, SCoT du Haut-Bugey; SCoT du Pays de Gex</i>
<i>Outils opérationnels (PTGE, PAPI) existants</i>	<i>PGRE du Pays de Gex ; PAPI Pays de Gex (en cours d'instruction)</i>
<i>Bassins versants du SDAGE concernés</i>	<i>HR_05_11 La Valserine ; HR_05_07 Affluents rive droite du Rhône entre Séran et Valserine</i>
<i>Milieux aquatiques (codes des ME superficielles cours d'eau, plans d'eau, eaux côtières, eaux de transition)</i>	<i>FRDL48 (Lac de Sylans) ; FRDR10079 (Le Combet) ; FRDR2023 (La Semine) ; FRDR545 (La Valserine) ; FRDR11260 (Ruisseau de Vaucheny) ; FRDR11844 (Le Tacon) ; FRDR11030 (La Vézeronce) ; FRDR11007 (La Dorches) ; FRDR10894 (Ruisseau des Illettes)</i>
<i>Principales nappes (codes des masses d'eau souterraines)</i>	<i>FRDG148 (Calcaires et marnes jurassiques, Haute-Chaine du Jura, Pays de Gex et Haut-Bugey Haut-Rhône) ; FRDG511 (Formations variées de l'avant-pays Savoyard dans le bv Rhône)</i>

Tableau 2 : Etat du territoire vis-à-vis de l'atteinte du bon état

Nb ME superficielles (cours d'eau, plans d'eau, eaux côtières, eaux de transition) dont % en mauvais état écologique	9 ME superficielles, 0% en mauvais état écologique
Nb ME superficielles dont % en mauvais état chimique	9 ME superficielles, 0% en mauvais état chimique
Nb ME sensibles à l'eutrophisation	1 ME FRDR545 (La Valserine)
Enjeux GEMA et PI	Préservation, fonctionnalité des principaux MH perturbés. Pas d'enjeux PI.
Pressions majoritaires s'exerçant sur les masses d'eau (état des lieux 2019)	Morphologie, continuité et nutriments urbains
Pressions majoritaires s'exerçant sur les masses d'eau (état des lieux 2025)	Morphologie, continuité et nutriments urbains
Nb ME souterraines dont % en mauvais état quantitatif	2 dont 0% en mauvais état
Nb ME souterraines dont % en mauvais état chimique	2 dont 0% en mauvais état
MESO à fort enjeu pour la satisfaction des besoins en alimentation en eau potable ou ZS à préserver	1 MESO sur le territoire de TVI mais dont la ZS est déjà délimitée
Etat d'équilibre ou de déséquilibre du territoire issu du SDAGE (sup et sout)	Territoire en équilibre
Territoire cible pour une démarche eau et substances (problématique vis à vis des pollutions domestiques, industrielles et agricoles)	Non

2. La structuration des acteurs de l'eau

Les compétences eau et assainissement sont exercées par les EPCI FP pour Pays de Gex Agglo, Haut-Bugey Agglo et la Terre Valserhône l'Interco. La station des Rousses a transféré la compétence au Syndicat Mixte du Haut-Jura tandis que pour la communauté de communes Haut-Jura-Saint-Claude, la compétence reste à l'échelon communal.

Tableau 3 : Fiches d'identités relatives aux prérequis Petit cycle pour les 3 collectivités principales :

Terre Valserhône l'Interco Plagne + Giron + St Germain de Joux + Champfromier + Montanges + Confort + Valserhône (Chatillon/Lancrans/Bellegarde) + Villes + Billiat + Injoux Genissiat + Surjoux-L'Hopital + Chanay	Validé	Commentaires
Prix de l'eau > 1,15 € HT et hors redevances	oui	2,11 €/m3
Prix de l'assainissement > 1,15 € HT et hors redevances	oui	2,21 €/m3
Saisie des critères obligatoires dans SISPEA eau	oui	2024
Saisie des critères obligatoires dans SISPEA assainissement	oui	2024
SDA < 10 ans	oui	Oui (2020)
SDAEP < 10 ans	oui	Oui (2020)
Dispositifs de comptage au point de prélèvement conformes	non	2 compteurs non conformes

Haut Bugey Agglomération Belledoux + Echallon + Charix + Poizat-Lalleyriat	Validé	Commentaires
Prix de l'eau > 1,15 € HT et hors redevances	oui	2,75 €/m3
Prix de l'assainissement > 1,15 € HT et hors redevances	oui	3,06 €/m3
Saisie des critères obligatoires dans SISPEA eau	non	88% en 2024
Saisie des critères obligatoires dans SISPEA assainissement	non	94% en 2024
SDA < 10 ans	non	Pour Charix
SDAEP < 10 ans	oui	
Dispositifs de comptage au point de prélèvement conformes	non	2 compteurs non conformes

Pays de Gex Agglo Mijoux + Lelex + Chezery-Forens	Validé	Commentaires
Prix de l'eau > 1,15 € HT et hors redevances	oui	1,85 €/m3
Prix de l'assainissement > 1,15 € HT et hors redevances	oui	2,39 €/m3
Saisie des critères obligatoires dans SISPEA eau	oui	
Saisie des critères obligatoires dans SISPEA assainissement	oui	
SDA < 10 ans	oui	
SDAEP < 10 ans	oui	
Dispositifs de comptage au point de prélèvement conformes	oui	

Détail des compétences de Terre Valserhône, qui porte des actions du Petit Cycle de l'Eau dans le cadre du contrat :

- **Eau potable** (de la préservation de la ressource à la distribution)

L'abonnement au service de l'eau a été harmonisé sur l'ensemble du territoire à hauteur de 60 € HT /an en 2022.

La part variable est différente selon les communes (de 1.44 à 1.90 €HT /m3) avec une stratégie de convergence tarifaire votée en décembre 2021 qui projette un tarif unique à hauteur de 1.75 € HT / m3 à l'horizon 2027.

En 2025, le tarif moyen de la part variable est de 1.65 € HT / m3 soit un prix total du service de distribution de l'eau de : 2.79 € TTC

Un schéma directeur de l'alimentation en eau potable a été réalisé en 2020 sur l'ensemble du territoire.

L'état d'avancement de la protection des captages est de 80 % (indice P 108.3 de Sispea)

Le territoire de TVI comporte 43 captages dont deux principaux (source de Coz et sources de Gallanchons). Tous sont d'origine karstique et donc soumis à la turbidité.

- **Assainissement** (de la collecte au traitement)

L'abonnement au service d'assainissement a été harmonisé sur l'ensemble du territoire à hauteur de 50 € HT /an en 2022 (pour les 3 tranches de consommation)

Un tarif progressif est en place depuis 2022 avec 3 tranches :

De 0 à 120 m3/ an

La part variable est harmonisée depuis 2022 (1.60 €/ m3) et le tarif 2025 atteint 1.90 €HT / m3
En 2025, le prix total du service de d'assainissement est de 2.56 € TTC

De 121 à 500 m3/ an

La part variable est harmonisée depuis 2022 (2.20 €/ m3) et le tarif 2025 atteint 2.50 €HT / m3

Sup 501 m3/ an

La part variable est harmonisée depuis 2022 (2.30 €/ m3) et le tarif 2025 atteint 2.60 €HT / m3

Un schéma directeur de l'assainissement a été réalisé en 2020 sur l'ensemble du territoire.

- **Gestion des eaux pluviales**

La gestion des eaux pluviales est assurée par les communautés de communes sur leur territoire respectif.

- **Gemapi**

Les EPCI du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura pour l'objet grand cycle de l'eau Valserine ont transféré la compétence GEMAPI et les missions Hors-GEMAPI à l'exception de Pays de Gex agglomération qui a effectué une délégation totale.

En 2025, le bassin versant de la Valserine obtient la labellisation EPAGE, permettant ainsi de poursuivre la délégation de compétence de Pays de Gex Agglomération.

Afin de mener à bien les missions Gemapi et Hors-Gemapi confiées par les EPCI dans les meilleures conditions d'animation et de concertation, une gouvernance spécifique a été mise en place :

- le comité syndical du syndicat mixte du PNR du Haut Jura vote la politique de l'eau (Collèges des communes, villes portes, EPCI, Régions, Départements). Il se réunit 3 à 4 fois par an ;
- le bureau syndical : l'un des sièges est réservé à un représentant des objets grands cycles de l'eau, lui-même siégeant au sein des instances de gouvernance spécifiques, mises en place en 2018 : les Conférences de bassins versants (Bienne-Orbe et Valserine) ;
- la conférence de BV administre la politique eau. Elle est composée exclusivement des délégués élus des EPCI ayant transféré ou délégué la compétence GEMAPI au Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura. Elle prépare les décisions du comité syndical (budget, niveau de cotisation, programme d'actions, bilan d'activité...) ;
- le comité de pilotage propose/coordonne le contrat rivière sauvage : c'est l'instance de concertation à l'échelle du BV. Il a un rôle de pilotage du contrat dès son élaboration pour co-construire la stratégie, le programme d'actions et acter le projet de contrat et le valider, puis suivre sa mise en œuvre et valider son bilan. Il est composé des élus locaux (communes, EPCI), départements, région, associations (pêche, chasse, protection de la nature...), représentants des usagers, services de l'Etat, acteurs économiques. Il se réunit 1 fois par an ;
- le comité technique se réunit a minima 2 fois par an.

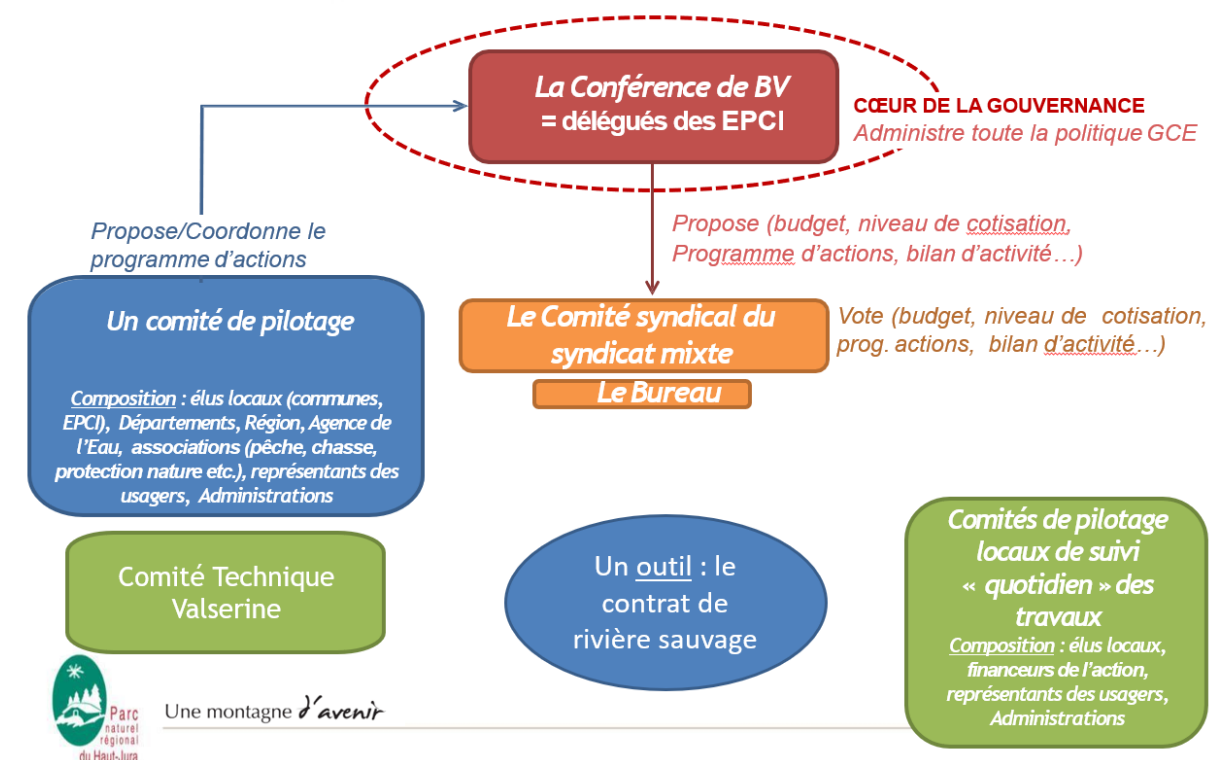


Figure 2 : organisation de la gouvernance

Le montant des cotisations appelées auprès des intercommunalités du bassin versant de la Valserine s'élèvent à :

- 6,4 €/an/hab de Gemapi ;
- 2 €/an/hab de hors-Gemapi.

Le nombre d'habitants contributeurs par EPCI est calculé en proportion de la surface de l'EPCI sur le bassin versant.

En l'état actuel ce montant de cotisation n'est pas appelé à évoluer dans les trois prochaines années. Le programme d'action du syndicat est adapté aux recettes générées par les appels à cotisation.

Les enjeux de l'eau du territoire

Enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PBACC

Les enjeux du territoire au regard du SDAGE et du PDM sont présentés en annexe 1.

Synthèse des éléments principaux :

- Cours d'eau :
 - o Continuité biologique et transit sédimentaire : 14 ROE à traiter identifiées dans le PAOT
 - o Dégradation morphologique : 6 actions identifiées dans le PAOT
- Biodiversité : 1 action identifiée (trame turquoise) et 3 sites Natura2000 à préserver dans le SDAGE
- Zones humides : 4 actions zones humides à traiter identifiées dans le PAOT
- Lien entre gestion des milieux aquatiques et inondation : 1 action identifiée (EBF CE) au SDAGE
- Ressources stratégiques pour l'AEP : 1 action identifiée (Zone de sauvegarde à délimiter) au SDAGE
- Réseaux : 3 actions (Réseaux Assainissement) identifiées dans le PAOT
- STEP : 6 actions (STEU) identifiées dans le PAOT
- Eutrophisation : 1 ME sensible à l'eutrophisation identifiée au SDAGE

Tableau 4 : Urgence à agir vis-à-vis du PBACC

Volet	Vulnérabilité du territoire du contrat	Niveau BV Valserine	Défi PBACC Valserine	Niveau affluents rive droite du Rhône	Défi PBACC Aff. RD du Rhône
RES	Vulnérabilité Baisse de la disponibilité en eau – carte 1	3/5		4/5	9
RES	Vulnérabilité Assèchement des sols – carte 6	4/5	19 et 20	4/5	
MIA	Vulnérabilité Perte de biodiversité aquatique (cours d'eau) – carte 3	3/5		3/5	
MIA	Vulnérabilité Perte de biodiversité humide – carte 4	3/5		4/5	15
MIA	Vulnérabilité Amplification des risques naturels liés à l'eau – carte 10	1/4		1/4	
POL	Vulnérabilité Détérioration de la qualité de l'eau – carte 8	5/5	23	3/5	

Sur le BV de la Valserine, le PBACC cible 3 défis en particulier :

- **Défi 19** : Accompagner 30 filières agricoles locales
- **Défi 20** : Multiplier par deux les surfaces désimperméabilisées
- **Défi 23** : Etude de flux de pollution admissibles

Sur le BV des affluents rive droite entre Sérans et Valserine, le PBACC cible 2 défis en particulier :

- **Défi 09** : Mettre en œuvre une démarche PTGE

- **Défi 15** : Elaborer un plan de gestion stratégique des zones humides

Grand Cycle de l'eau

- **Enjeux de restauration de la continuité écologique**

Sont classées en liste 1 :

- La Semine, affluents compris à l'exception du Combet, de l'amont de sa confluence avec le Bief Brun à la Valserine ;
- La Valserine, affluents compris exceptés le Combet, la Semine et le ruisseau de Vaucheny, de sa source jusqu'à ses pertes à l'entrée de Bellegarde-sur-Valserine.

Est classée en liste 2 la Semine, du bief brun au barrage des Marionnettes inclus.

A l'issue des travaux réalisés sur 1 seuil dans le cadre du contrat 2020-2024, 7 seuils sont encore présents sur la Semine sur une portion de 12,1 km, dont 5 sont sur la liste 2 et 2 sont hors de la liste 2. Ils engendrent une altération de la continuité écologique.

La continuité écologique du Combet est également largement altérée par la présence de 7 seuils sur une portion de seulement 3,3 km et inscrite au PDM. Cependant, le contexte sur le Combet ne permet pas d'envisager une intervention ayant du sens écologiquement et un rapport coût/bénéfice qui justifie une intervention. En effet, pour un véritable gain il faudrait pouvoir travailler sur la majorité des seuils, notamment ceux ayant aujourd'hui encore un usage et à minima araser les autres. Or, la plupart de ces seuils sont liés aux talus d'infrastructures routières et demanderaient des travaux très importants pour un gain écologique relativement faible.

Certains affluents de la Valserine tels que le Tacon ou la Volferine sont aussi altérés sur le plan de la continuité écologique par la présence de seuils ou barrages. Toutefois un seuil a déjà été équipé d'une rivière de contournement sur le Tacon, permettant de rétablir la continuité piscicole.

L'enjeu principal sur le bassin versant concerne le barrage des Marionnettes sur la Semine. Cet ouvrage de 11 mètres de haut bloque totalement les apports sédimentaires du haut du bassin versant ainsi que la continuité piscicole (à la montaison comme à la dévalaison). Mis en demeure pour des raisons de sécurité de sa structure, il existe aujourd'hui une opportunité de supprimer cet ouvrage, permettant ainsi de satisfaire à des impératifs de sécurité publique et d'obtenir un gain écologique conséquent. **Toutefois, le manque de certitude quant à la possibilité de pouvoir faire émerger cette action durant la période du contrat a conduit à ne pas l'inscrire.**

Pour autant, cette action viendrait en complément de l'étude et des potentiels travaux de restauration de la dynamique morphologique de la basse Semine. Aussi, si le contexte le permet, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura mettra en œuvre les moyens nécessaires pour faire émerger cette action, y compris hors contrat.

- **Enjeux de restauration de la morphologie des cours d'eau**

La masse d'eau concernée par le PDM 2022-2027 est le ruisseau du Combet (FRDR10079). Sa morphologie a été fortement altérée par la création de nombreuses protections de berges, rectifications, curages, etc. lors de la création des voies de communications (réseau ferré, autoroute, route départementale) et à la suite de la construction de plateformes en rive gauche liées au développement d'activités économiques. Un EBF technique a été réalisé en 2024 ainsi qu'une étude de restauration de phase AVP sur sa partie amont en 2023. Les conclusions de l'étude EBF indiquent que la place disponible pour le cours d'eau ne permet pas d'envisager de travaux de grandes ampleur (sauf si une maîtrise foncière des plateformes en rive gauche pouvait permettre d'envisager leur enlèvement). L'étude cible l'interface entre la source du

Combet, la zone humide du lac de Sylans et la Fronde comme espace principal pour de potentiels travaux de restauration. Toutefois, après le rendu de l'étude AVP, des blocages fonciers majeurs sont intervenus et le projet de restauration de cet espace a dû être abandonné (cf paragraphe foncier). Dans l'état actuel des choses et malgré une pression morphologique réelle sur ce cours d'eau, il paraît difficilement envisageable de mettre en œuvre des travaux permettant de lever la pression.

La morphologie de la Valserine est globalement préservée, des travaux menés en 2021 au Grand Essert ont permis de lever une des rares pressions liées à une rectification sur son tracé. Toutefois, une action de restauration de l'un des derniers linéaires rectifiés a été abandonnée en 2024 sur la commune de Mijoux, là encore pour un blocage foncier.

La Semine mérite en revanche une attention particulière. Bien que n'étant pas inscrite au PDM, plusieurs pressions d'ordre morphologiques semblent bien réelles. Sur la tête de bassin, des piétinements de bétail érodent ses berges et celles de son affluent le Bief Brun.

Mais c'est sur l'aval que la morphologie pose le plus de questions. D'après une analyse diachronique, la bande active de la Semine en aval de Saint Germain de Joux s'est fortement contractée au cours des 50 dernières années, le fond du lit est pavé et peu mobile en de nombreux endroits et les zones de production primaires, encore visible sur les images des années 1950 se sont totalement boisées. Le transit sédimentaire est quasi-nul, phénomène accentué par la présence du barrage des Marionnettes en amont. De plus, un changement significatif dans les communautés piscicoles du tronçon indique des dysfonctionnements profonds et qui s'accroissent. Il semble donc prioritaire de travailler sur la caractérisation des pressions s'exerçant sur ce tronçon et de concevoir des scénarios de restauration.

Si la mise en œuvre des actions inscrites au PDM n'est pas totalement abandonnée, elle reste tributaire d'évolutions foncières favorables et permettant d'envisager des actions ambitieuses sur le Combet. L'objectif semble donc de travailler prioritairement sur les secteurs cités ci-dessus bien que n'étant pas inscrits au PDM. De plus, ces actions permettent tout de même de répondre à l'orientation fondamentale n°6 du SDAGE « Préserver et restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et des zones humides » avec la mise en place d'actions de mise en défend des berges et l'étude puis la restauration potentielle sur un tronçon important de la Semine (plusieurs km à l'étude).

- **Enjeux de préservation et de la restauration des zones humides**

Lors du contrat 2020-2024, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura a mené plusieurs actions de réhabilitation du fonctionnement hydrologique de zones humides, notamment au Niaizet ou à Charix, le CEN Rhône Alpes (CEN RA) a également réalisé une opération sur le Marais du Village-d'en-Haut. Ces opérations ont été menées sur des zones prioritaires connues où les impacts étaient visibles, drainage, rectification de cours d'eau, enrésinement, etc. Néanmoins de nombreuses autres zones humides moins connues sont également impactées et mériteraient d'être réhabilitées. Afin de mieux cerner les secteurs et objectifs prioritaires pour des interventions, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura, accompagné des CEN RA et Bourgogne Franche-Comté a rédigé un Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides (PGSMH) du bassin versant de la Valserine. Ce plan a permis de remettre à jour la connaissance sur le bassin versant, portant le nombre de milieux humides connus de 62 à 214 pour une surface passant de 583 ha à 863 ha. Mais surtout, il définit les objectifs prioritaires concernant les milieux humides sur le bassin versant :

- Réhabiliter le fonctionnement des milieux humides ;
- Protéger la fonction hydraulique des milieux humides ;

- Améliorer la connaissance sur la biodiversité pour la préserver ;
- Accompagner les usages agricoles ;
- Accompagner les usages sylvicoles ;
- Accompagner les usages de tourisme et de loisirs.

Pour chacun de ces objectifs prioritaires, un travail d'agrégation de données et de notation a permis de faire ressortir les milieux humides sur lesquels il est prioritaire d'intervenir pour atteindre les objectifs.

C'est principalement sur les milieux de tête de bassin (Semine, Bief brun, Combet, etc) et les zones où la vallée est plus large et plate (entre Mijoux et Lélex) que les enjeux liés à la restauration des milieux et à leur préservation sont les plus forts. Ces secteurs correspondent aux espaces les plus propices au développement des activités anthropiques. Les milieux tourbeux et paratourbeux ressortent de manière systématique (sauf le Niaizet car déjà réhabilité). Sur la biodiversité, le PGSMH met en évidence des enjeux sur les sites déjà connus (ENS, sites CEN, sites ayant fait l'objet d'étude) et où les données sont abondantes mais aussi un déficit de données important sur une grande partie du territoire. Il est donc primordial de définir des objectifs partagés et une stratégie d'intervention pour les années à venir.

Les premières années du contrat se concerneront la réhabilitation de milieux comme la zone humide Phytofrance, le comblement d'un dernier drain au Niaizet. Un travail d'émergence sur certaines zones drainées et enrésinées identifiées au PGSMH sera également mis en oeuvre ainsi que des actions de préservation de mise en défend notamment sur la haute vallée de la Semine. Des actions de sensibilisation auprès des socio-pro seront montées conjointement avec les autres maitres d'ouvrage.

- **Enjeux de gestion des Espèces Envahissantes Exotiques (EEE)**

Le bassin versant de la Valserine est globalement épargné par les espèces exotiques envahissantes. Cependant, la méconnaissance de la présence des EEE conduit certainement les gestionnaires à sous-estimer la problématique. **Le contrat comprend une action pour améliorer la connaissance sur les EEE afin de pouvoir déterminer des priorités d'intervention pour l'avenir.**

- **Enjeux sur l'hydrologie**

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura porte la maitrise d'ouvrage d'une étude prospective sur la ressource en eau à l'échelle de son territoire d'intervention. Celle-ci s'intéressera notamment à l'hydrologie des cours d'eau. Le contrat ne comporte par conséquent pas de mesures spécifiques sur l'hydrologie bien que l'on puisse considérer que l'ensemble des projets de réhabilitation des fonctionnements naturels concoure au bon fonctionnement hydrologique du bassin versant.

- **Enjeu de réduction des pollutions aux nutriments**

La pression concerne le lac de Sylans. L'indice de nutrition indiquait lors des études de 2008 et 2014 un état plutôt mésotrophe. La zone profonde était désoxygénée.

La mesure consiste à réduire la fertilisation organique et minérale ou à ne pas apporter de fertilisants et à adopter de bonnes pratiques de fertilisation. Etant donné le nombre d'actions à mettre en oeuvre sur la durée du contrat, cette thématique ne sera pas traitée.

- **Communication/sensibilisation**

Sensibiliser les habitants du territoire aux richesses et fragilités des milieux humides est un axe particulièrement important du contrat. Le bassin versant, bien qu'étant l'un des plus préservés du massif Jurassien est aussi l'un des plus fragiles et sensibles aux évolutions climatiques et anthropiques. Le contrat prévoit, à travers diverses actions de communication

et de sensibilisation, d'aller à la rencontre des habitants et des scolaires du territoire à travers différents types d'animation.

Petit Cycle de l'eau

- **Enjeux de préservation de la qualité des milieux et ressources en eau : les travaux d'assainissement**
 - **Sous bassin de la Valserine (HR_05_11)**
- La pression par les pollutions domestiques est fortement identifiée sur la masse d'eau de la Valserine (FRDR 545) dans le cadre de l'état des lieux 2024. Les systèmes d'assainissement collectif rejetant sur cette masse d'eau sont ceux de l'agglomération de Valserhône-Chatillon-en Michaille (1900 EH), de Champfromier (610 EH) et de Montanges (300 EH).

En effet, le système de Chatillon est particulièrement impactant pour le milieu car le réseau souffre d'un excès d'eaux claires parasites qui vient diluer les eaux usées et diminuer la capacité de traitement de la station d'épuration. Celle-ci a fait l'objet de travaux d'amélioration en 2023 dans le cadre du précédent contrat mais reste soumise à des excès d'eau claires notamment en temps de pluie. En outre, sa capacité nominale apparaît insuffisante face aux charges futures à traiter.

Une étude diagnostique avec schéma directeur d'assainissement a débuté en 2024 sur ce système afin d'identifier et de hiérarchiser les travaux à mener sur les réseaux. Les travaux de réhabilitation des réseaux sont prévus dans le cadre du présent contrat.

L'étude menée conjointement avec le système de Bellegarde permettra également d'étudier la possibilité de raccorder les effluents de Chatillon sur la future station d'épuration de Bellegarde (solution privilégiée par TVI). A défaut, elle étudiera la réhabilitation de la station de Chatillon.

Les travaux de raccordement sur la future station de Bellegarde ou de construction d'une nouvelle station à Chatillon ne pourront se réaliser qu'à l'issue de la réalisation de la station de Bellegarde, soit au-delà de 2030.

Le système d'assainissement de Montanges est composé d'un réseau essentiellement unitaire suivi d'un traitement par décanteur-digesteur peu performant.

Le système d'assainissement de Champfromier est composé d'un réseau en partie unitaire suivi d'une station de traitement par filtre plantés de roseaux récente (2010) et performante.

Les travaux d'amélioration de ces trois systèmes d'assainissement, visés par le prochain programme de mesures du SDAGE 2028-2033, sont intégrés dans le cadre du contrat eau et climat.

Les travaux présentés au titre du contrat seront ceux identifiés prioritairement par le schéma directeur et validés par le service police de l'eau. Le schéma directeur étant en cours de réalisation (pour Chatillon), la localisation exacte des travaux ne peut être précisée à ce stade.

- La pression de pollution par les nutriments est identifiée en classe 2 sur la masse d'eau de La Semine (FRDR 2023) qui comprend les systèmes d'assainissement de Saint Germain de Joux (300 EH), Giron (160 EH) et Plagne (50 EH).

En effet, le système d'assainissement de Saint Germain de Joux est composé d'un réseau largement séparatif mais avec une station défaillante qui se rejette directement dans la Semine et en amont d'une zone fréquentée par les baigneurs.

TVI souhaite ainsi réaliser une étude diagnostique assainissement et un schéma directeur afin d'identifier les problèmes de collecte des eaux usées (seulement 70 EH collectés sur 300 EH). Les actions porteront sur les travaux prioritaires sur les réseaux (issus du schéma directeur) ainsi que la construction d'une nouvelle station plus performante.

Le système d'assainissement de Giron, situé en amont du bassin versant de la Semine est composé d'un réseau unitaire suivi d'un traitement par décanteur-digesteur. Une étude diagnostique des réseaux et schéma directeur est prévue dans le cadre du contrat eau et – climat. Les travaux de réhabilitation de ce système seront présentés dans le cadre de la 2ème phase du contrat eau et climat 2029-2030.

- [Sous bassin des affluents rive droite du Rhône entre Sérans et Valserine \(HR 05_07\)](#)

La pression par les pollutions domestiques est fortement identifiée sur la masse d'eau du ruisseau des Illettes (FRDR 10894) dans le cadre de l'état des lieux 2024. Les systèmes d'assainissement collectif rejetant sur cette masse d'eau sont ceux des agglomérations de Billiat (660 EH), d'Injoux (610 EH) et de Génissiat (500 EH). En effet, ces trois systèmes sont équipés de stations vétustes et peu performantes.

A l'issue d'études comparatives, TVI a décidé de raccorder les effluents de Billiat et d'Injoux-Génissiat sur une nouvelle station à construire en remplacement du décanteur actuel de Génissiat.

L'étude diagnostique et le schéma directeur ont été réalisés en 2021 sur Injoux-Génissiat. Des études complémentaires sont en cours sur Billiat pour élaborer un programme hiérarchisé de travaux sur les réseaux des deux communes afin d'éliminer les eaux claires et de dimensionner les charges hydrauliques de la nouvelle station sur Génissiat.

Les travaux de réhabilitation des réseaux des deux communes, de transit et de construction d'une nouvelle station, prioritaires au titre du SDAGE 2022-2027, sont prévus dans le cadre du contrat eau et climat.

Sur la rivière la Dorches, rivière sauvage et masse d'eau FRDR 11007, une étude diagnostique des réseaux et un schéma directeur sont prévus sur le principal système d'assainissement de ce bassin (Chanay - 530 EH), ainsi que des travaux de réhabilitation des réseaux du bourg et de la station d'épuration du hameau de Dorches. La station du bourg a été réhabilitée en 1999 et est fonctionnelle. Les travaux sur ce système seront présentés dans le cadre de la 2ème phase du contrat eau et climat 2029-2030.

- [Sous bassin du Rhône \(TR 00-01\)](#)

La pression par les pollutions domestiques est fortement identifiée sur la masse d'eau du Rhône (FRDR 2000) dans le cadre de l'état des lieux 2024. Le système d'assainissement collectif rejetant sur cette masse d'eau est celui de l'agglomération de Valserhône-Bellegarde qui collecte près de 20 000 EH.

En effet, ce système collecte beaucoup d'eaux claires parasites et la station d'épuration est aujourd'hui vétuste et de capacité insuffisante face aux charges à traiter. Outre les enjeux liés au fonctionnement de la station et aux rejets au milieu, le risque d'un contentieux avec l'Europe est réel.

Les travaux de mise aux normes des réseaux et la construction d'une nouvelle station d'épuration, prioritaires dans le cadre du futur SDAGE 2028-2033, sont intégrés au contrat eau et climat. La mise en service de cette nouvelle station est attendue pour 2030. L'absence de réalisation de ces travaux ferait entrer l'actuelle station d'épuration de Valserhône dans le prochain contentieux européen de non-conformité des stations de plus de 10 000 EH.

- **Enjeux de gestion durable des services d'eau et d'assainissement**

TVI assure la gestion des services d'eau et d'assainissement en régie directe avec une équipe de 15 personnes, nouvellement organisée comme suit :

- 1 directeur chargé du pilotage général.
- 2 responsables de services techniques, chargés de la conduite des projets et des travaux.
- 1 chef d'équipe encadrant 6 agents techniques, chargés principalement de l'exploitation.
- 1 responsable de service administratif encadrant 3 agents chargés de l'accueil des abonnés et de la facturation.
- 1 agent de gestion financière des marchés de travaux et des budgets eau et assainissement.

Une partie de l'exploitation est externalisée avec un contrat de prestation de service (sur Valserhône-Chatillon pour l'eau et l'assainissement, sur Billiat pour l'eau et sur la station d'épuration de Bellegarde).

La Régie des eaux dispose d'un système d'information géographique qui s'avère mal conçu, incomplet et peu précis.

La plupart des ouvrages, notamment d'eau potable, sont équipés d'une télésurveillance gérée par une supervision (Topkapi).

TVI souhaite adopter une trajectoire de sobriété et de réduction des prélèvements en limitant au maximum les fuites des réseaux d'eau potable à travers les actions suivantes :

- Mise en place de loggers fixes sur le réseau d'eau potable pour faciliter la localisation des fuites.
- Mise en place de nouveaux compteurs de sectorisation télégrésés.
- Mise en œuvre de réducteurs de pression pour limiter les fuites.
- Mise en œuvre de nouvelles télégestions pour optimiser la surveillance du réseau.
- Mise en œuvre de la télérelève et radiorelève des compteurs abonnés pour permettre l'identification des fuites après compteur et leur réparation rapide.

En parallèle, des actions de communication seront réalisées envers les différentes catégories d'utilisateurs, les sensibilisant aux économies d'eau (voir fiche action « plan de communication »).

TVI souhaite préparer une gestion préventive des investissements de renouvellement.

Il est ainsi nécessaire de compléter et préciser le SIG afin de disposer d'un outil fiable de localisation et de connaissance de son patrimoine avec des bases attributaires complétées (diamètre, matériau, période de pose, branchements, etc). Cet outil est, en effet, indispensable

pour conduire une gestion préventive des investissements de renouvellement plutôt que curative.

Cet objectif passe par deux actions complémentaires :

- La connaissance et localisation des ouvrages sur le terrain qui fera l'objet d'une prestation externalisée. A noter que les ouvrages sur les communes de Valserhône et Confort ont été repérés dans le cadre de l'étude diagnostique assainissement.
- L'affectation de 0.4 Equivalent-temps plein pour constituer et tenir à jour les bases attributaires du SIG, les extraire et les analyser pour conduire la gestion préventive des renouvellements.

Un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) sera également réalisé à l'horizon 2029 pour établir un programme d'actions sur cette thématique.

- **Enjeux de gestion des eaux pluviales**

La réalisation systématique de réseaux pluviaux et de mise en séparatif des réseaux d'assainissement conduisent à une accélération des écoulements notamment dans le contexte de vallée de Valserhône.

S'il n'existe pas d'enjeu d'inondation sur TVI, ces transferts rapides privent les sols de ces apports d'eau, essentiels au maintien de leur structure et texture et au développement de la microflore et microfaune associées.

Conformément au Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC), TVI propose, dans le cadre de ce contrat eau et climat, de mener différentes actions concourant à une gestion des eaux pluviales au plus près de leur lieu d'émission :

- Dans le cadre de nouveaux projets de construction, l'autorisation d'urbanisme est assortie de l'obligation de disposer d'une cuve de rétention – stockage. Il est toutefois nécessaire de mieux conseiller le particulier comme les acteurs concernés (entreprises, fournisseurs) car, souvent, seules des cuves de stockage sont installées et qui, une fois pleine et non utilisées, ne jouent pas de rôle de rétention. En outre, ces cuves de rétention favorisent l'infiltration des eaux dans un contexte de faible perméabilité des sols.
- Dans le cadre des constructions existantes, il est proposé de réaliser des contrôles de branchements avec un double enjeu :
 - Vérifier le bon raccordement des eaux usées.
 - Etudier les possibilités de déconnecter les eaux pluviales du réseau par des mesures de perméabilités du sol et du sous-sol et conseiller le particulier à cette fin.
- Au niveau des aménagements urbains, il est proposé de sensibiliser et d'accompagner les acteurs concernés pour remplacer des projets d'imperméabilisation par des projets alternatifs d'infiltration des eaux pluviales. Cette sensibilisation permettra également de préparer des actions de désimperméabilisation qui pourront être présentées dans la deuxième phase du contrat (2029-2030).

La réalisation de ces nouvelles actions sur TVI est estimée à hauteur de 60 % d'un Equivalent-temps plein (45 % sur les contrôles de branchement neuf et existant et 15 % sur les projets d'aménagement).

La somme des besoins en moyens humains pour mener les actions de gestion durable des services d'eau et d'assainissement et de meilleure gestion des eaux pluviales s'élève à 1 équivalent-temps plein, que TVI propose de recruter, dans le cadre du présent contrat eau et climat.

Enjeux eau « autres » hors SDAGE et PBACC

Compatibilité du contrat avec le label « Sites rivières sauvages » et la politique ENS du Département de l'Ain

Le département de l'Ain développe une politique en faveur de la préservation des milieux naturels et de la biodiversité tout en participant à la qualité de vie et l'attractivité du territoire. Elle comprend notamment :

- La gestion et la préservation des milieux et de la biodiversité de sites naturels labellisés : Espaces Naturels Sensibles, Rivières Sauvages ou Ramsar ;
- La préservation des ressources naturelles et notamment l'eau (priorité de mandat « ressource en eau » et démarche « L'Eau de l'Ain ») et la forêt ;
- La valorisation et l'ouverture au public des espaces naturels et des sites labellisés ENS (selon la fragilité du milieu).

La démarche du contrat Eau et Climat sur la Valserine s'inscrit pleinement dans la politique portée par le Département. Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura du a notamment pris part aux démarches autour du label « L'Eau de l'Ain ». La Valserine est labellisée ENS sur tout son parcours, avec plusieurs sites ouverts au public et des animations inscrites régulièrement au calendrier des animations du département.

De plus, les labels « Espace Naturel Sensible » et « Site rivières sauvages » présentent de nombreux points communs : ce sont des démarches volontaires et non réglementaires s'appuyant sur l'implication des acteurs locaux. Ils prévoient également la mise en place d'actions similaires :

- Travaux de restauration de milieux ;
- Préservation des milieux ;
- Valorisation du milieu ;
- Amélioration des connaissances ;
- Education à l'environnement.

Par conséquent, il apparaît cohérent de regrouper ces labels dans le cadre d'un contrat eau et climat, reflétant leurs valeurs communes et favorisant la mise en synergie des acteurs engagés. Cette démarche est mise en œuvre avec succès sur le territoire depuis 2014.

Compatibilité du contrat avec le nouveau plan de gestion 2024-2028 de la RNR de la Galerie du Pont-des-Pierres

La Réserve Naturelle Régionale du Pont-des-Pierres et son gestionnaire la LPO Rhône-Alpes font partie du comité technique Valserine depuis le premier contrat de rivière en 2014. Ce sont des partenaires techniques historiques de ce territoire.

La durée de leur nouveau plan de gestion coïncide avec la durée du contrat eau et climat et une part des actions portées sont en lien direct avec les milieux aquatiques. Compte tenu de ces éléments, il a été proposé à la RNR d'intégrer les actions de son plan de gestion, concernant les milieux aquatiques, dans le contrat Eau et Climat. Cette intégration et la signature du contrat permettront d'officialiser le partenariat technique déjà en place depuis de nombreuses années sur ce territoire.

Le contrat eau et climat Valserine Sauvage

Contribution du contrat aux enjeux eau SDAGE, PBACC

La contribution du contrat aux enjeux du SDAGE et du PBACC est présentée en Annexe 1. *cf. Annexe 1 « Grille d'analyse des enjeux eau du SDAGE au regard du PBACC »*

Le contrat eau et climat Valserine Sauvage est construit pour répondre aux enjeux du SDAGE et du PBACC déclinés sur le territoire. Pour cela, il propose la mise en œuvre des actions suivantes :

- Volet MIA :

MIA-MAH-1a	PNRHJ	Etude du fonctionnement de la Semine en aval de Saint Germain-de-Joux et des possibilités de restauration de son fonctionnement hydromorphologique	2026
MIA-MAH-1b	PNRHJ	Mener une étude de phase PRO et des opérations de restauration morphologique sur la Semine en aval de Saint-Germain-de-Joux	2028
MIA-MAH-2a	PNRHJ	Etude de scénarios de restauration de la Semine dans la zone humide enrésinée « Combe d'Evuz Nord »	2027
MIA-MAH-2b	PNRHJ	Restauration de la Semine dans la zone humide enrésinée « Combe d'Evuz Nord »	2028
MIA-MAH-3a	PNRHJ	Etude de phase AVP pour la restauration de la zone humide Phytofrance	2026
MIA-MAH-3b	PNRHJ	Lancement d'une étude de phase PRO et restauration de la zone humide Phytofrance	2028
MIA-MAH-4a	PNRHJ	Oblitération du dernier drain de la zone humide du Niaizet	2026
MIA-MAH-5a	CEN RA	Restauration des milieux tourbeux et des berges de l'ENS du lac Genin	2027
MIA-MAH-6a	CEN RA	Etude du potentiel de restauration des milieux humides prioritaires du PGSMH et mise en œuvre de la restauration	2028
MIA-MAH-7a	LPO AURA	Gestion des obstacles aux écoulements issus de la galerie du Pont des Pierres (IP01/PG2024-2028)	2026
MIA-MAH-8a	LPO AURA	Lutte contre les espèces floristiques envahissantes	2026
MIA-MAH-9a	PNRHJ	Concilier protection des berges des cours d'eau et activités agricoles sur la haute Semine et la haute Valserine (mise en défend, abreuvoirs, etc)	2026
MIA-MAH-9b	PNRHJ	Concilier protection des berges des cours d'eau et activités agricoles sur la haute	2028

		Semine et la haute Valserine (mise en défend, abreuvoirs, etc)	
MIA-MAH-10a	PNRHJ	Lancement d'une étude de dimensionnement pour le traitement de l'ancienne décharge de Lélex	2026
MIA-MAH-10b	PNRHJ	Mise en œuvre des travaux de résorption de la décharge de Lélex	2028
MIA-MAH-11a	ARRS	Elaboration du plan de gestion des EEE	2027
MIA-ETUD-1a	ARRS	Etude des refuges thermiques sur le bassin versant de la Valserine/Semine	2027

Cette programmation permettra notamment :

- de restaurer 200 ml de cours d'eau a minima. Un linéaire supplémentaire de restauration de la Semine sera également défini dans l'étude prévue en 2026 sur 2,8 km ;
- de restaurer 9,5 ha de zone humide. Une surface supplémentaire sera définie au cours du contrat ;
- de préserver 300 ml de berges de cours d'eau.

Elle répond au PDM ainsi aux défis 11 et 12 du PPACC.

- Volet POL :

POL-SPEA-1a	TVI	Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement de la commune de Montanges	2026
POL-SPEA-2a	TVI	Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement de la commune de Champfromier	2027
POL-SPEA-3a	TVI	Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement de la commune de Giron	2028
POL-ASS-1a	TVI	Réhabilitation de 300 ml de réseaux selon les priorités du SDA confirmées par le DREAL (Valserhône-Bellegarde)	2026
POL-ASS-1b	TVI	Réhabilitation de 1000 ml de réseaux rue selon les priorités du SDA confirmées par le DREAL (Valserhône-Bellegarde)	2027
POL-ASS-1c	TVI	Selon priorités du SDA, confirmées par DREAL, 1000 ml de réseau (Valserhône-Bellegarde)	2028
POL-ASS-2a	TVI	Réhabilitation PR L Astier (40m3/h), en complément des travaux PICOLY (Valserhône-Chatillon)	2026
POL-ASS-3a	TVI	Création d'un bassin d'orage en amont PR L Astier (400m3) (Valserhône-Chatillon)	2026
POL-ASS-4a	TVI	Réhabilitation de 400 ml de réseaux sur l'agglomération Valserhône-Chatillon selon les priorités du SDA	2027
POL-ASS-4b	TVI	Réhabilitation de 400 ml de réseaux sur l'agglomération Valserhône-Chatillon selon les priorités du SDA	2028
POL-ASS-5a	TVI	Mise en séparatif sur 270 ml de la rue Borgognon à Injoux	2026

POL-ASS-6a	TVI	Travaux de réhabilitation et de suppression de déversoirs d'orage à Injoux	2026
POL-ASS-7a	TVI	Mise en séparatif sur 100 ml et refoulement sur 170 ml de la rue Croix du Chêne à Injoux	2026
POL-ASS-8a	TVI	Création d'un poste de refoulement pour 4 abonnés rue Croix du Chêne à Injoux	2026
POL-ASS-9a	TVI	Suppression de déversoir d'orage et raccordement du réseau de la rue Grand Pré au pluvial à Billiat	2026
POL-ASS-10a	TVI	Raccordement du réseau et création de déversoirs d'orage rue des Ecoles à Génissiat	2026
POL-ASS-11a	TVI	Raccordement des effluents de Injoux et Billiat sur la STEP de Génissiat. 1950 ml de gravitaire et 830 ml de refoulement	2027
POL-ASS-12a	TVI	Création d'un poste de refoulement des effluents de Billiat (26m3/h)	2027
POL-ASS-13a	TVI	Aménagement d'un clarificateur sur la STEP de Billiat en bassin d'orage (38m3/h)	2027
POL-ASS-14a	TVI	Création d'un poste de refoulement du ru des Illettes à Injoux (74m3/h)	2027
POL-ASS-15a	TVI	Selon priorités du SDA confirmées par DDT, 600 ml de réseauxur Saint-Germain-de-Joux	2027
POL-ASS-16a	TVI	Aménagement de DO, travaux ponctuels confirmés par DDT sur les réseaux EU existants et parties privatives de branchements à Saint-Germain-de-Joux	2027
POL-ASS-17a	TVI	Réhabilitation de 750 ml de réseaux sur Montanges selon les priorités du SDA	2028
POL-ASS-18a	TVI	Aménagement de DO, travaux ponctuels sur les réseaux EU existants, chemisage à Montanges	2028
POL-ASS-19a	TVI	Station d'épuration pour agglomération de Valsenhône-Bellegarde et Valsenhône-Chatillon (23 353 EH 2025)	2028
POL-ASS-19b	TVI	Création de bassins d'orage sur l'agglomération Valsenhône-Bellegarde (5400m3 + 600m3)	2028
POL-ASS-19c	TVI	Mise en place Filière de séchage des boues (de 20 % de sicité à 80 %) (avec la chaleur générée par le SIVALOR) et valorisation énergétique des boues séchées dans le four du SIVALOR	2028
POL-ASS-19d	TVI	Réutilisation des eaux usées traitées sur l'agglomération Valsenhône-Bellegarde	2028
POL-ASS-19e	TVI	Récupération et production d'énergie par panneaux photovoltaïques sur toit des installations	2028
POL-ASS-20a	TVI	Station d'épuration de 2700 EH sur l'agglomération Billiat-Injoux-Génissiat (1679 EH 2025)	2027
POL-ASS-20b	TVI	Création d'un bassin d'orage sur l'agglomération Billiat-Injoux-Génissiat	2027
POL-ASS-21a	TVI	Station d'épuration de 400 EH sur Saint-Germain-de-Joux (257 EH en 2025)	2028
POL-ASS-21b	TVI	Création d'un bassin d'orage sur Saint-Germain-de-Joux	2028

POL-PLUV-1a	TVI	Recrutement d'un technicien supérieur en CDD sur 3 ans à 45% pour le contrôle des branchements et l'incitation à l'infiltration des EP à la parcelle	2026
POL-PLUV-1b	TVI	Recrutement d'un technicien supérieur en CDD sur 3 ans à 45% pour le contrôle des branchements et l'incitation à l'infiltration des EP à la parcelle	2027
POL-PLUV-1c	TVI	Recrutement d'un technicien supérieur en CDD sur 3 ans à 45% pour le contrôle des branchements et l'incitation à l'infiltration des EP à la parcelle	2028
POL-PLUV-2a	TVI	Recrutement d'un technicien supérieur en CDD sur 3 ans à 15% pour la recherche et l'appui de projets de désimperméabilisation	2026
POL-PLUV-2b	TVI	Recrutement d'un technicien supérieur en CDD sur 3 ans à 15% pour la recherche et l'appui de projets de désimperméabilisation	2027
POL-PLUV-2c	TVI	Recrutement d'un technicien supérieur en CDD sur 3 ans à 15% pour la recherche et l'appui de projets de désimperméabilisation	2028

Cette programmation permettra notamment de supprimer les rejets directs par temps de pluie en réhabilitant et/ou mettant en séparatif les réseaux d'assainissement sur 7,6 km environ dont 7 km identifiés au programme de mesures. À l'issue du contrat, les travaux de réhabilitation de 3 STEP seront lancés (correspondant à 5 actions du PAOT). Cette programmation répond au PDM ainsi qu'au défi 22 du PBACC.

- Volet TSV :

TSV-SUIV-1a	FD pêche 01	Observatoire Piscicole – Réseau de suivi annuel du bassin de la Valserine	2026
TSV-SUIV-1b	FD pêche 01	Observatoire Piscicole – Réseau de suivi annuel du bassin de la Valserine	2027
TSV-SUIV-1c	FD pêche 01	Observatoire Piscicole – Réseau de suivi annuel du bassin de la Valserine	2028
TSV-SUIV-2a	PNRHJ	Compléter le "suivi qualité" au niveau de deux nouvelles stations	2028
TSV-SUIV-3a	Département de l'Ain	Poursuite du réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau	2026
TSV-SUIV-3b	Département de l'Ain	Poursuite du réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau	2027
TSV-SUIV-3c	Département de l'Ain	Poursuite du réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau	2028
TSV-SUIV-4a	FD pêche 01	Densification et monitoring du suivi thermique du bassin de la Valserine	2027

TSV-SUIV-4b	FD pêche 01	Densification et monitoring du suivi thermique du bassin de la Valserine	2028
TSV-SUIV-5a	LPO AURA	Suivi abiotique des habitats larvaires de Cordulegaster bidentata et des cratoneurions (CS09/PG2024-2028)	2026
TSV-SUIV-6a	LPO AURA	Suivi Cordulegaster bidentata (CS10/PG2024-2028)	2026
TSV-SUIV-7a	LPO AURA	Mise en place et suivi hydrologique de la galerie du Pont des Pierres (CS11/PG2024-2028)	2026
TSV-COM-1a	ARRS	Créer un programme pédagogique pluriannuel à destination des scolaires de la vallée - dont Graines de RS	2026
TSV-COM-1b	ARRS	Créer un programme pédagogique pluriannuel à destination des scolaires de la vallée - dont Graines de RS	2027
TSV-COM-1c	ARRS	Créer un programme pédagogique pluriannuel à destination des scolaires de la vallée - dont Graines de RS	2028
TSV-COM-2a	PNRHJ	Mise en œuvre d'animations à destination du grand public	2026
TSV-COM-2b	PNRHJ	Mise en œuvre d'animations à destination du grand public	2027
TSV-COM-2c	PNRHJ	Mise en œuvre d'animations à destination du grand public	2028
TSV-COM-3a	PNRHJ	Mise en oeuvre la fête de la Valserine sauvage	2026
TSV-COM-3b	PNRHJ	Mise en oeuvre la fête de la Valserine sauvage	2028
TSV-COM-4a	ARRS	Mettre en place le Défi Rand'Eau	2026
TSV-COM-5a	FD pêche 01	Sensibilisation aux milieux aquatiques	2026
TSV-COM-5b	FD pêche 01	Sensibilisation aux milieux aquatiques	2027
TSV-COM-5c	FD pêche 01	Sensibilisation aux milieux aquatiques	2028
TSV-COM-6a	LPO AURA	Projets pédagogiques scolaires (PA03/PG2024-2028)	2026
TSV-COM-6b	LPO AURA	Projets pédagogiques scolaires (PA03/PG2024-2028)	2027
TSV-COM-6c	LPO AURA	Projets pédagogiques scolaires (PA03/PG2024-2028)	2028
TSV-COM-7a	LPO AURA	Animations grand public (PA01/PG2024-2028)	2026
TSV-COM-7b	LPO AURA	Animations grand public (PA01/PG2024-2028)	2027

TSV-COM-7c	LPO AURA	Animations grand public (PA01/PG2024-2028)	2028
TSV-COM-8a	PNRHJ	Plan de communication 2026-2028	2026
TSV-ANIM-1a	PNRHJ	Animer et mettre en œuvre le contrat Eau et Climat (bilan intermédiaire et final, Cotech, Copil). Mettre en œuvre les actions sous maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.	2026
TSV-ANIM-1b	PNRHJ	Animer et mettre en œuvre le contrat Eau et Climat (bilan intermédiaire et final, Cotech, Copil). Mettre en œuvre les actions sous maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.	2027
TSV-ANIM-1c	PNRHJ	Animer et mettre en œuvre le contrat Eau et Climat (bilan intermédiaire et final, Cotech, Copil). Mettre en œuvre les actions sous maîtrise d'ouvrage Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.	2028
TSV-COM-9a	TVI	Organisation de manifestations, visites de chantiers, diffusion de supports de communication tous publics	2026

Cette programmation permettra notamment de proposer des animations scolaires sur les rivières (150 élèves) ainsi que des animations destinées au grand public (40 personnes par an) sur les thèmes de l'eau, des rivières, des zones humides et de leurs richesses biologiques, conformément à la stratégie de communication. A noter que 2 fêtes de la rivière sauvage sont programmées afin de sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation des milieux aquatiques.

- Volet RES :

RES-AEP-1a	TVI	Traitement d'ultrafiltration et charbon actif sur la plus grande unité d'alimentation en eau potable de TVI (Unité de COZ et GALLANCHONS)	2026
RES-AEP-2a	TVI	Traitement automatique au chlore à l'unité de Villes pour mise aux normes sanitaires (absence de traitement actuel)	2026
RES-SPEA-4a	TVI	Installation de 150 loggers fixes communicants et de 25 compteurs de sectorisation	2026
RES-SPEA-5a	TVI	Création de 7 nouveaux sites télélogés pour améliorer la surveillance du système d'alimentation en eau potable	2026
RES-SPEA-6a	TVI	Mise en œuvre de l'ossature du réseau de télérelève	2026
RES-SPEA-7a	TVI	Construction du SIG et localisation des ouvrages sur l'ensemble de TVI (hors Valserhone, réalisé dans le cadre du SDA)	2026

RES-SPEA-8a	TVI	Gestion des bases de données patrimoniales : 40 % d'un ETP technicien pour la première année	2026
RES-SPEA-9a	TVI	Schéma directeur AEP Sud Michaille	2026

Cette programmation permettra de travailler à la mise en place d'une trajectoire de sobriété et de sensibiliser les acteurs du territoire à la préservation de la ressource en eau.

Cette programmation répond au défi 1 du PBACC.

- Stratégie de sobriété

Le contrat doit identifier une trajectoire de sobriété hydrique d'ici le 30/06/2028 afin de contribuer aux objectifs du Plan Eau (objectif de baisse de 10% des volumes prélevés d'ici 2030) déclinés dans le PBACC Rhône-Méditerranée (objectif de baisse de 16% des prélèvements pour l'eau potable, de 15% pour l'industrie et non augmentation en agriculture). Concernant l'eau potable, la trajectoire devra proposer un niveau d'ambition en identifiant a minima les économies d'eau soutenables et en contribuant à l'objectif de baisse de prélèvements par des actions portant par exemple sur l'étanchéité des réseaux, le déploiement des matériels hydro-économes dans les bâtiments publics et en extérieur ou encore les solutions alternatives à l'utilisation d'eau potable, mais aussi la réduction de la consommation des particuliers (dispositifs hydro-économes en achats groupés). En complément, la trajectoire pourra aussi s'intéresser à la sobriété en matière de développement urbain en proposant des règles d'ouverture à l'urbanisation au regard du respect du volume prélevable admissible dans les milieux aquatiques, d'un rendement de réseau en conformité vis-à-vis de la réglementation et d'un taux d'évolution démographique maximum en %/an de l'EPCI ou de la collectivité.

Le tableau ci-dessous présente la contribution du contrat Eau et Climat au SDAGE/PDM :

Tableau 5 : contribution du contrat Eau et Climat au SDAGE/PDM

Thème	Actions/enjeux PAOT/SDAGE	Actions déjà réalisées	% réalisées	Actions prévues CEC	Commentaires (Plus de détails dans A1)
Continuité	14	3	21%	0	Opérations globalement peu pertinentes pour des raisons notamment techniques et des rapports coûts bénéfiques. Un ouvrage vraiment prioritaire si situation foncière se débloque (Marionnettes).
Morphologie	9	2	22%	5	Partie des affluents RD non incluse dans ce contrat. Les 5 actions prévues sont au sein du RBioD00135
Biodiversité	1	0	0%	2	Deux actions prévues au sein de sites Natura 2000
Zones humides	4	3	75%	5	Cinq actions découlant du travail mené dans le cadre du PGSMH
Liens GEMA-PI	1	1	100%	1	EBF technique déjà réalisée, reste à mettre en œuvre EBF concertée
Ressources stratégiques AEP	1	1	100%	0	Sauvegarde déjà délimitées
Déséquilibre quantitatif	0	0	-	0	Territoire non ciblé.
Réseaux	3	0	0%	5	
STEP	6	0	0%	5	
Gestion pluvial	0	0	-	2	
Eutrophisation	1	0	0%	2	2 mises en conformité de STEP prévues

Instances de gouvernance du contrat

Deux instances assurent la gouvernance du contrat à des niveaux différents :

Le comité technique :

C'est l'organe chargé du suivi et du choix des orientations techniques du contrat et de ses actions. Il se réunit à minima une fois par an mais peut-être convoqué autant de fois que jugé nécessaire. Il se compose des agents des différents signataires du contrat, des autres

partenaires techniques et financiers et des services de l'état. Il est piloté et mis en place par le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Sa composition est la suivante :

- Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura ;
- Département de l'Ain ;
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse ;
- Association du Réseau des Rivières Sauvages ;
- Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection des milieux aquatiques ;
- Groupement Valsemine ;
- Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes ;
- Pays de Gex Agglomération ;
- Terre Valserhône l'Interco ;
- Réserve naturelle régionale de la Galerie du Pont-des-Pierres ;
- Direction Départementale des Territoires de l'Ain ;
- Office Français de la Biodiversité ;
- Département du Jura.

Le comité de pilotage – comité de site ENS Valserine

Ce comité est l'instance de concertation et de décision politique du contrat, constitué des représentants politiques des différentes structures maîtres d'ouvrage et partenaires, il doit valider les propositions et le contenu réalisés par le comité technique. Il pilote le contrat dès son élaboration pour co-construire la stratégie, le programme d'actions et acter le projet de contrat, le valider, puis suivre sa mise en œuvre et valider son bilan.

Il est piloté par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura en tant qu'animateur du contrat et le Département de l'Ain en tant qu'animateur de l'ENS Valserine. Il se réunit à minima une fois par an.

Sa composition reprend celle du comité technique, à laquelle s'ajoutent :

- L'ensemble des collectivités du bassin versant (EPCI, communes, régions) ;
- L'Office National des Forêts ;
- La chambre d'agriculture de l'Ain ;
- L'association des amis des moulins ;
- Les acteurs économiques ;
- Le Syndicat du Haut Rhône.

Chaque comité, technique ou de pilotage, fait l'objet d'un compte-rendu transmis à l'ensemble des membres.

De plus, il faut ajouter à ces deux instances principales, des instances ponctuelles de suivi des projets. Celles-ci sont menées en groupe de travail restreints, constitués des principaux partenaires techniques et financiers concernés. Les projets peuvent également faire l'objet de validation plus politiques en mini comité de pilotage constitués des membres du groupe de travail et des responsables politiques locaux ainsi que des propriétaires fonciers lorsque c'est nécessaire.

La structure porteuse du contrat

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura, en tant que Gemapien sur le bassin versant de la Valserine porte le contrat Eau et Climat Valserine Sauvage.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura a été fondé en 1986 et exerce la Gemapi sur les bassins versant de la Valserine et de la Haute-Vallée de l'Ain et de l'Orbe.

Les moyens humains mis à disposition sur le territoire de la Valserine sont décrits dans le paragraphe « Adéquation avec les moyens prévus ».

Les modalités d'animation du contrat sont précisées dans le paragraphe « Instances de gouvernance ».

Ce contrat est le troisième porté par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura sur le bassin de la Valserine. Les relations entre le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura et les autres signataires du contrat sont anciennes et de qualité.

En tant que Gemapien, le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura est perçu comme l'interlocuteur privilégié pour cette thématique sur le territoire et la confiance des collectivités lui a été renouvelée lors du comité de pilotage du 16 mai 2025.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura, en tant qu'animateur fera des points réguliers avec les différents acteurs porteurs d'action du contrat pour suivre l'état d'avancement des actions et apporter si besoin un appui technique et administratif.

Adéquation du contrat avec les moyens prévus

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura met à disposition 0,7 ETP d'un chargé de mission, 0,2 ETP d'un chef de service et 0,1 ETP d'un chargé de mission qualité pour le pilotage du contrat et l'émergence et la mise en œuvre des actions du Grand Cycle de l'Eau sur la durée du contrat.

Terre Valserhône l'Interco met à disposition 2,5 ETP pour l'émergence et la mise en œuvre des actions du petit cycle de l'eau sur la durée du contrat.

Les autres signataires construisent leur programmation annuelle en fonction des actions dont ils portent la maîtrise d'ouvrage afin que les moyens humains à leur disposition soient au plus proche des besoins.

Le tableau des actions et des modalités financières est présenté en annexe 2. Sur la période 2026-2028, le contrat prévoit la mise en œuvre de 100 actions, représentant un volume financier de 45 353 302 €.

Le tableau ci-dessous détaille la répartition financière par maître d'ouvrage pour les actions du Grand Cycle de l'Eau et du Petit Cycle de l'Eau sur la période 2026-2028 :

Grand Cycle de l'Eau	
Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura	1 291 927 €
Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes	365 750 €
Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	53 000 € - montant restant à affiner
Association du Réseau des Rivières Sauvages	158 000 €
Département de l'Ain	26 655 €
LPO RA – RNR Galerie du Pont des Pierres	29 670 €

Total GCE	1 925 002 €
Petit Cycle de l'Eau	
Terre Valserhône l'Interco	43 428 300 €
Coût Total GCE + PCE	45 353 302 €

Le tableau ci-dessous présente la répartition par volet :

Volet MILIEUX	1 612 910 €
Volet POLLUTIONS	39 220 000 €
Volet RESSOURCES	4 198 300 €
Volet TRANSVERSAL	322 092 €
TOTAL	45 353 302 €

Le tableau ci-dessous présente la répartition des montants alloués par les différents financeurs :

Agence de l'eau RMC	12 864 592 €
Département de l'Ain	2 204 827 € - montant restant à affiner (via CFG pour la STEP de Valserhône)
Région Rhône-Alpes	A définir
Financeurs privés	A définir
TOTAL	

Indicateurs de suivi du contrat

Les indicateurs sont à définir et à produire pour les points d'avancement annuels et le bilan d'évaluation de fin de contrat.

Les indicateurs sont à adapter en fonction du territoire, et des enjeux du contrat.

Consommation de l'enveloppe des aides	% du montant contractualisé
Dont consommation de l'enveloppe des aides spécifiques	% du montant contractualisé
Nb de réunions de l'instance de gouvernance	Minima de 3 Copil et 3 Cotech
Nb actions classiques prévues / Nb actions classiques réalisées	67 actions prévues
Nb actions spécifiques prévues / Nb actions spécifiques réalisées	6 actions spécifiques prévues
Nb actions PAOT prévues / Nb actions PAOT réalisées	21 actions PAOT prévues
Si défi PBACC, défi prévu / réalisé	7 défis concernés (n°1, 11, 12, 22, 25, 29, 30)
Si défi cible PBACC, défi prévu / réalisé	0 défi cible prévu
Surface désimperméabilisée	A définir
Stations d'épuration mise en conformité	5 STEP PAOT + 1 STEP réglementaire
Surface de zone humide restaurée	9,5 ha estimés, dépendants des opportunités foncières
Volumes d'eau économisés (AEP, IND, Agri)	A définir
Nb d'ouvrages rendus franchissables	Pas d'action contractualisée sur la continuité
Linéaires de cours d'eau restaurés	3 900 ml estimés, dépendants des opportunités foncières

Le contrat

Il est convenu entre :

- *Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura*, représenté par sa Présidente, Madame Françoise VESPA, agissant en vertu de la délibération du XXX,

et,

- *L'Association du Réseau des Rivières Sauvages*, représenté par sa/son Président(e), Madame/Monsieur XXX, agissant en vertu de la délibération du XXX,

et,

- *Le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes*, représenté par son Président, Monsieur Yves FRANCOIS, agissant en vertu de la délibération du XXX,

et,

- *La Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques*, représenté par son Président, Monsieur Nikola MANDIC, agissant en vertu de la délibération du XXX,

et,

- *Le Groupement Valsemine*, représenté par son Président, Monsieur Marc-Antoine DURAND, agissant en vertu de la délibération du XXX,

et,

- *La Ligue de protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes*, représenté par son Président, Monsieur , agissant en vertu de la délibération du XXX,

et,

- *Terre Valserhône l'Interco*, représenté par son Président, Monsieur Patrick PERREARD, agissant en vertu de la délibération du XXX,

et,

- *Pays de Gex Agglo*, représenté par son Président, Monsieur Patrice DUNAND, agissant en vertu de la délibération du XXX,

et,

- *Le Département de l'Ain*, représenté par son Président, Monsieur Jean DEGUERRY, , agissant en vertu de la délibération du XXX,

et,

- *l'Etat*, représenté par son Préfet,

et,

- L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, établissement public de l'Etat, représentée son Directeur Général, Monsieur Nicolas MOURLON, agissant en vertu de la délibération XXX du 04 avril 2026 du Conseil d'Administration de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

et,

- *La Caisse des dépôts et consignations*, établissement spécial créé par la loi du 28 avril 1816 codifiée aux articles L. 518-2 et suivants du code monétaire et financier, ayant son siège au 56, rue de Lille 75007 Paris, représentée par Philippe JUSSERAND en sa qualité de directeur régional de la Banque des territoires Auvergne Rhône Alpes, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'un arrêté portant délégation de signature du Directeur général en date du 26/05/2025.

les termes du contrat suivant :

Article 1 - Objet du contrat

Le présent contrat a pour objet de définir :

- Le programme d'actions que le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura, le Département de l'Ain, l'Association du réseau rivière sauvage, la fédération de l'Ain pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, le conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpe, Terre Valserhône l'Interco et la ligue de protection des oiseaux Auvergne-Rhône Alpes vont engager en vue de répondre aux préconisations de l'agence de l'eau.
- Le programme d'actions que Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura, le Département de l'Ain, l'Association du réseau rivière sauvage, la fédération de l'Ain pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, le conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpe, Terre Valserhône l'Interco et la ligue de protection des oiseaux Auvergne-Rhône Alpes vont engager en vue de répondre aux préconisations du Département de l'Ain.
- Le programme d'actions que Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura, le Département de l'Ain, l'Association du réseau rivière sauvage, la fédération de l'Ain pour la pêche et la protection des milieux aquatiques, le conservatoire d'espaces naturels Rhône Alpe, Terre Valserhône l'Interco et la ligue de protection des oiseaux Auvergne-Rhône Alpes vont engager en vue de répondre aux préconisations de l'Etat.

Ainsi que :

- Les conditions d'attribution des aides financières de l'agence de l'eau RMC pour la réalisation de ce programme d'actions.
- Les conditions d'attribution des aides financières du Département de l'Ain pour la réalisation de ce programme d'actions.
- Les conditions d'attribution des aides financières de l'Etat pour la réalisation de ce programme d'actions.

Article 2 - Périmètre et structure porteuse

Le présent contrat porte sur le périmètre du bassin hydrographique de la Valserine et celui de la communauté de commune Terre Valserhône l'Interco. Il est animé par le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura.

Article 3 - Durée du contrat

Le présent contrat prendra effet du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Article 4 - Description du programme d'actions et échéancier

Le programme d'actions, objet du présent contrat, est présenté en Annexe 2.
Les fiches actions sont regroupées en Annexe 3.

Article 5 – Engagements des signataires

Les maîtres d'ouvrage porteurs des projets financés dans le contrat s'engagent à proposer une trajectoire de sobriété hydrique ambitieuse d'ici le 30 juin 2028, à mettre en œuvre dans le second contrat prévu de 2028 à 2030.

L'engagement des signataires du contrat doit être cohérent avec leur capacité d'investissement financier et humain sur la durée du contrat.

5.1. Engagement des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage : Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura, Terre Valserhône l'Interco, Association du Réseau des Rivières Sauvages, Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes, Département de l'Ain, Ligue de Protection des Oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques, Groupement Valsemine ; s'engagent à réaliser les actions conformément aux années prévisionnelles de réalisation (cf. Annexe 2).

Les maîtres d'ouvrage s'engagent à faire connaître sous une forme appropriée que les opérations sont aidées avec la participation financière de l'agence de l'eau comme stipulé dans les clauses générales des décisions/conventions d'aide.

5.2. Engagement de la structure porteuse

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura s'engage à animer et coordonner les différentes parties prenantes du contrat pour mettre en œuvre les actions et la politique définies par l'instance de gouvernance.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Jura s'engage à piloter, suivre, mettre en œuvre et évaluer les actions du contrat.

5.2. Engagement de l'Etat

5.2.a Engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites au présent contrat.

La date de validation du contrat par les instances de l'agence de l'eau fait foi.

Les montants d'aides sont indiqués sous réserve du respect des modalités du programme d'intervention de l'agence de l'eau en vigueur à la date de chaque décision d'aide et notamment de la confirmation des conditions d'éligibilité.

L'engagement financier de l'agence de l'eau ne pourra excéder un montant total d'aide de **12 864 592 €**

Les montants sont indiqués sous réserve des disponibilités financières de l'agence ainsi que du respect de l'enveloppe financière totale du contrat.

5.2.b Engagement de l'Etat

L'État s'engage à étudier prioritairement les projets portés par le territoire dans le cadre de ce présent contrat et répondant au CRTE en vigueur. Les dossiers seront étudiés au travers des outils de l'Etat en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande de financement, en particulier la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), conformément aux règles d'emploi de chacune de ces dotations.

5.3. Engagement du Département de l'Ain

Au nom de la solidarité territoriale, le Département de l'Ain porte une politique volontariste dans le domaine de l'eau et la lutte contre les pollutions domestiques en contribuant aux actions dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif, à l'alimentation en eau potable, et la préservation quantitative et qualitative de la ressource en eau.

En 2022, l'Assemblée départementale fait de la ressource en eau une des 6 priorités de son mandat. Avec cette priorité, le Département renforce son action notamment sur l'aspect quantitatif de la ressource en eau dans une volonté d'anticipation et d'adaptation au changement climatique.

Le Département de l'Ain s'engage à participer au financement des opérations inscrites au présent contrat, sur la période 2025-2029, à compter de sa signature, dans le cadre des modalités de sa politique en faveur de l'eau et des milieux naturels en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle du Département de l'Ain figurent à titre indicatif dans le plan de financement du contrat. Les engagements financiers auprès des maîtres d'ouvrages concernés feront l'objet de votes en session (pour le volet « eau » des Pactes de Territoire, après arbitrages des Conseillers départementaux) et en commission permanente du Conseil départemental, en fonction des contraintes budgétaires du moment.

Le Département s'engage à apporter son appui technique aux maîtres d'ouvrage pour les actions prévues au présent contrat. Notamment, il participera aux comités techniques et aux comités de pilotage.

5.4. Engagement de la Caisse des Dépôts (CDC)

La Caisse des Dépôts s'engage à accompagner les collectivités et le secteur public local dans la structuration et le financement de projets visant à la préservation des ressources en eau, la biodiversité et l'adaptation au changement climatique répertorié dans ce contrat eau et climat. Cet accompagnement se traduit par une offre de produits financiers spécifique incluant les aqua-prêts (prêts bancaires sur des durées longues, jusqu'à 60 ans), des possibilités d'investissements directs dans les sociétés (apports en capital, d'avances en compte courant, de titres participatifs, d'obligation convertibles et de prêts subordonnés), le déploiement de la consignation, ainsi que l'intégration dans le collectif Aquagir. www.aquagir.fr

Les maîtres d'ouvrage, signataires du contrat eau et climat, peuvent consulter les offres de la banque des territoires de la CDC à l'adresse suivante : [Offres de gestion de l'eau et préservation | Banque des Territoires](#) ou contacter le représentant de la banque des territoires.

Pour chaque sollicitation financière auprès de la Caisse des Dépôts, celle-ci demeure souveraine pour décider du financement des sollicitations, qu'il s'agisse d'un financement en ingénierie, en prêt ou en investissement. L'ensemble des engagements pris est subordonné aux autorisations préalables des instances compétentes de la CDC.

Les interventions de la CDC seront décidées dans le respect de sa doctrine interne et selon ses critères d'investisseur avisé, ainsi que le cas échéant, dans le respect du droit de la concurrence et de la commande publique.

La mise en œuvre des actions et projets dans le cadre du contrat donnera lieu à la conclusion de conventions particulières, qui définiront les objectifs de chaque action et projet, et préciseront les engagements et modalités d'intervention techniques et financières de chacune des parties.

Article 6 - Modalités de pilotage/suivi/ évaluation du contrat

Se référer aux modalités de pilotage et de suivi du contrat dans les parties instance de gouvernance et structure porteuse.

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

L'engagement de l'agence de l'eau est lié à la réalisation, par la structure porteuse :

- D'un point d'avancement annuel des actions engagées au cours de l'année écoulée,
- D'un bilan d'évaluation en fin de contrat,

Le bilan d'évaluation de fin de contrat devra aborder les points suivants :

- Bilan financier
- Bilan technique (cf. liste d'indicateurs de suivi du contrat)
- Résultats vis-à-vis des objectifs du contrat (PDM/PBACC)
- Fonctionnement de la démarche et de sa gouvernance

Le non-respect de ces principes peut conduire à une dénonciation du contrat.

Article 7- Modification et résiliation

Si besoin, le présent contrat peut être modifié par voie d'avenant signé entre les différentes parties et à l'initiative de chacune d'elle. L'avenant est utilisé pour une prolongation de durée d'un an ou pour une révision du montant des actions prévues dans la limite de 10%. En dehors de ces deux cas, un nouveau contrat est à envisager.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part.

L'agence de l'eau se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

Signataires

A Lajoux, le jj/mm/aaaa

**La/Le Président(e)
du Département de l'Ain**

**Le Directeur général de l'agence de l'eau
Rhône Méditerranée Corse**

Monsieur / Madame XXX

Monsieur Nicolas MOURLON

**La Présidente Syndicat mixte du Parc naturel
régional du Haut Jura**

**Le Préfet(e)
du XXX**

Monsieur / Madame XXX

Monsieur / Madame XXX

**La/Le Président(e) de l'association
du réseau rivières sauvages**

Monsieur / Madame XXX

Le Président du conservatoire des
espaces naturels Rhône-Alpes

Monsieur XXX

Le Président de la fédération de l'Ain pour la
pêche et la protection des milieux aquatiques

Monsieur XXXX

Le Président du Groupement Valsemine

Monsieur XXXX

La/Le Président(e) de la Ligue pour la
protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes

Madame/Monsieur XXXXX

Le Président de Terre Valsenhône l'Interco

Monsieur XXXX

Le Président de Pays de Gex Agglo

Monsieur XXXX

La banque des territoires

Annexe 1 : Grille d'analyse du contrat

Annexe 2 : Tableau récapitulatif financier

Annexe 3 : Fiches actions

Volet	Thèmes du contrat	Enjeux SDAGE, actions PAOT (version du XXX) et autres enjeux territorialisés	Défi à relever au regard du PBACC	Actions prévues au contrat	Traité dans le contrat ?	Commentaires
MIA	Cours d'eau : continuité biologique et transit sédimentaire	PAOT : 14 ouvrages (ROE) à traiter --> mesures MIA0301, MIA0302 du PDM <i>Mesure MIA0304 - non concerné</i>		0	Non	<p>Un ouvrage (seuil de la pisciculture Petit) a fait l'objet de travaux de restauration de la continuité écologique, un autre de travaux partiels (moulin de Belleydoux) et un dernier d'une régularisation administrative (buse de la Combe d'Evuaaz). Il reste 11 ouvrages prioritaires visés au SDAGE.</p> <p>Dans le contrat : Le présent contrat ne prévoit pas d'actions de restauration de la continuité écologique. Ce choix est motivé par des questions foncières et techniques sur un certain nombre d'ouvrage et par des rapports coûts/bénéfice écologique trop faibles sur d'autres.</p> <p>14 ouvrages prioritaires sont cités dans le SDAGE 2022-2027 sur le territoire du contrat. La situation est la suivante pour chacun : - 8 sur le Combet : La densité de seuils sur ce cours d'eau et le contexte entraînent des difficultés d'intervention sur ce bassin. En effet, un important infranchissable naturel se trouve en aval, empêchant de toute manière la montaison depuis la Semine. Surtout, ces ouvrages se trouvent bordés soit par la route nationale, soit par la ligne à grande vitesse ou encore des infrastructures autoroutières, ce contexte entraîne la nécessité d'études géotechniques importantes et d'interventions potentiellement très lourdes pour chaque seuil. Or, pour un réel gain il faudrait agir sur l'ensemble des seuils pour restaurer la continuité sur un linéaire significatif. Ceci n'est pas possible en l'état en raison de l'usage de certains seuils et des moyens techniques et financiers qui seraient nécessaires. - 6 sur la Semine : Le ROE43682 a été équipé récemment d'un passe à poissons aux normes. Les propriétaires des ROE43688 et ROE45232 ont été rencontrés début 2024 pour les aider à lancer une démarche. Rien n'a semble-t-il été entrepris depuis. Le cas du ROE72707 a été tranché suite à plusieurs échanges techniques et sa situation régularisée. Compte tenu de l'arrêt des travaux sur le ROE57946 par le passé et le peu de gains écologiques que son arasement représenterait, il n'est pas prévu de relancer de travaux sur cet ouvrage.</p> <p>Enfin, le plus intéressant concerne le ROE43635 (barrage des Marionnettes), dont le propriétaire est mis en demeure de réaliser des travaux de confortement de l'ouvrage pour des raisons de sécurité et de permettre la dévalaison piscicole et sédimentaire. Le Parc suit cette procédure au cas où celle-ci n'aboutirait pas et qu'un arasement serait envisageable.</p> <p>Même si aucune opération concernant ces seuils n'est inscrite au présent contrat, certaines sont prêtes à être mises en œuvre sous réserve du déblocage de problèmes fonciers et administratifs.</p> <p>Pas d'enjeux continuité SDAGE pour le BV des affluents RD.</p>
MIA	Cours d'eau : dégradation morphologique	PAOT : 6 actions déclinant les mesures du PDM - sur les cours d'eau --> mesures MIA0101, MIA0202, MIA0203 <i>Mesures MIA0204, MIA0401, MIA0402, MIA0701, MIA0703 - non concerné</i> SDAGE : 3 réservoirs biologiques à préserver (OF 6A-A)		5	Partiellement	<p>6 actions sont ciblées dans le SDAGE 2022-2027 sur le territoire du contrat dont deux sont terminées. La situation est la suivante pour chacun : - 4 actions sur la ME Combet : Une étude et une action de restauration de la Fronde (BV Combet) ont déjà été menées lors du contrat précédent. Le marais du Village d'en haut a également été restauré lors du contrat précédent. L'action de restauration de l'interface Fronde/Combet/ZH du lac de Sylans a malheureusement dû être abandonnée en cours d'avancement à cause d'un problème foncier. Une action est prévue sur la restauration des berges du lac Genin en tête de bassin versant. Des actions pourront découler du PGSMH. - 2 actions sur la ME des Illettes : sur le BV des affluents RD. Cette partie n'est pas incluse dans le futur contrat.</p> <p>3 réservoirs biologiques sont ciblées dans le SDAGE 2022-2027 sur le territoire du contrat. La situation est la suivante pour chacun : 3 réservoirs biologiques sont ciblées dans le SDAGE 2022-2027 sur le territoire du contrat. La situation est la suivante pour chacun : - RBio00135 : actions prévues sur la semine (restauration morphologique au sein de la Combe d'Evuaaz, mise en défend, étude de restauration et travaux en aval de Saint Germain de Joux, etc. Actions prévues sur la Valserine (travaux de restauration sur le dernier drain de la zh du Niazet, actions pouvant découler du PGSMH) - RBio00181 et RBio00182 : sur le BV des affluents RD. La Dorche et la Vézéronce sont des rivières sauvages. Cette partie n'est pas incluse dans le futur contrat.</p>
MIA	Biodiversité	Etudier ou restaurer la trame turquoise SDAGE : 3 Sites Natura 2000 à préserver		2	Partiellement	<p>Dans le cadre du processus de révision de la charte du Parc, le sujet de la trame turquoise doit être traité à l'échelle du territoire du Parc. Il pourra éventuellement être abordé en seconde phase.</p> <p>L'étude et les travaux de restauration de la Semine en aval de Saint Germain de Joux concernent partiellement le site Natura2000 des Crêts du Haut-Jura. Une action de mise en défend des berges de la Semine concerne le site Natura 2000 Vallées et côtes de la Bienne, du Tacon et du Flumen</p>
MIA	Zones humides	PAOT : 4 actions Zones humides à traiter --> mesures MIA0101, MIA601 et MIA0602 du PDM tous milieux (y compris eaux souterraines)	Territoire cible pour l'élaboration d'un plan de gestion stratégique des zones humides (défi 15) - carte 5	5	Partiellement	<p>Sur les 4 actions citées au PAOT, 3 sont terminées : Le Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides, dont la rédaction s'est terminée en 2025, la restauration du Marais du Village d'en Haut en 2022. Toutefois, la restauration de l'interface Fronde/Combet/ZH du lac de Sylans a dû être abandonnée à l'issue de la phase AVP suite à des blocages fonciers.</p> <p>L'animation foncière des zones humides enrésinées sur le bassin versant du Combet s'est avérée peu pertinente et a été menée sur une autre partie du bv Valserine. Elle est non reconduite car trop chronophage, l'animation est uniquement menée sur les zones ciblées pour des actions PGSMH.</p> <p>Le PGSMH du BV Valserine a permis de cibler plusieurs milieux pouvant faire l'objet de projets de restauration. Plusieurs actions ont ainsi été inscrites au contrat Eau et Climat : restauration morphologique de la Semine en aval de Saint Germain de Joux, restauration de la zone humide Phytofrance, restauration de la Semine et de sa zone humide au sein de la Combe d'Evuaaz Nord, l'oblitération du dernier drain de la zone humide du Niazet, restauration des milieux tourbeux et des berges de l'ENS du lac Genin. En fonction des opportunités, d'autres actions pourront être menées.</p> <p>Défi 15 pour Affluents RD : Cette partie n'est pas incluse dans le futur contrat mais pour information un PGSZH a déjà été réalisé.</p>
MIA	Lien entre gestion des milieux aquatiques et inondation	SDAGE : délimiter, préserver ou restaurer les Espaces de Bon Fonctionnement (EBF)		1	Oui	<p>EBF technique déjà réalisé sur le Combet, contexte contraint limitant les possibilités de restauration (infrastructures routières et ferroviaires, foncier et topographie). La partie concertation de cet EBF pourrait être menée en 2028 en fonction du plan de charge de l'agent concerné ou en seconde phase de contractualisation.</p>
RES	Ressources stratégiques pour l'AEP	SDAGE : 1 Zone de sauvegarde à délimiter (tableau 5E-A)		0 Action de délimitation de zones de sauvegarde	Non	<p>Sur le BV de la Valserine aucune masse d'eau souterraine n'est désignée comme à enjeu fort pour l'AEP dans le SDAGE.</p> <p>Sur le BV des affluents RD, une masse d'eau souterraine (FRDG330) est visée dans le SDAGE comme à fort enjeu pour l'alimentation en eau potable. Une étude sur les ressources stratégiques a été réalisée et les zones de sauvegarde ont été délimitées.</p>
RES	Déséquilibre quantitatif	SDAGE : Etat d'équilibre ou de déséquilibre quantitatif des eaux souterraines et superficielles du territoire (cartes 7A et 7B) : en équilibre PAOT : 0 action Réseaux AEP et 0 action PTGE <i>Mesures RES0201, RES0202, RES0203 tous milieux (y compris eaux souterraines) - non concerné</i> PAOT : 0 action de gestion des éclusées <i>Mesure MIA0305 du PDM - non concerné</i>	Territoire cible PTGE (défi 9) - carte 2	PAOT : 0 actions Réseaux AEP OU PAOT : 0 actions du PGRE/PTGE PAOT : 0 actions de gestion des éclusées	Non	<p>Le territoire (BV Valserine et affluents rive droite) n'est pas ciblé par des enjeux de gestion quantitative dans le SDAGE mais une étude prospective est en cours de lancement à l'échelle de l'ensemble du territoire GEMAPI du Parc.</p> <p>Défi 9 pour Affluents RD : Cette partie n'est pas incluse dans le futur contrat mais pour information une réflexion est en cours avec le Syndicat du Haut Rhône.</p>

RES	Captages dont captages prioritaires	0 Captage prioritaire du territoire (tableau 5E-C)		SDAGE : 0 actions captages prioritaire		Non concerné
POL	Réseaux	PAOT : 3 actions Réseaux Assainissement --> mesure ASS0302 du PDM <i>Mesures ASS0201, ASS0801 - non concerné</i>		PAOT : 5 actions Réseaux Assainissement	Oui	Réseaux concernés : Chatillon-en-Michaille, Billiat-Injoux-Génissiat, Montanges
POL	STEP	PAOT : 6 actions STEU --> mesures ASS0402, ASS0502 du PDM <i>Mesures ASS0201, ASS0302, ASS0801 du PDM - non concerné</i>		PAOT : 5 actions STEU	Oui	Bellegarde-sur-Valsérine et Billiat-Injoux-Génissiat, qui correspondent à 5 actions du PAOT. Seul Montanges est prévu sur la deuxième phase.
POL	Gestion pluvial	PAOT : 0 actions gestion du pluvial --> mesures ASS0101, ASS0201 du PDM - non concerné	Territoire cible Infiltration de l'eau (défis 19 & 20) - carte 7	PAOT : 0 actions gestion du pluvial	Oui	2 actions inscrites sur la gestion du pluvial (une animation et contrôle de branchements et infiltration des EP à la parcelle)
POL	Eutrophisation	SDAGE : 1 ME sensible à l'eutrophisation (liste 5B-A)	Territoire cible pour études de flux de pollution admissible (défi 23) - carte 9	SDAGE : 0 études de flux de pollution admissibles	Partiellement	2 mises en conformité de stations d'épuration (Chatillon-en-Michaille et Montanges)
SUB	Substances dangereuses (origine agricole, domestique, industrielle)	PAOT : 0 action déclinant les mesures de type Industrie (IND) du PDM		PAOT : 0 action industrie	Non	Non concerné

LISTE DES OPERATIONS CONTRAT																								
Libellé détaillé de l'action	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	PDM (oui/-)	PBACC (défi/-)	Indicateur PBACC technique	Unité	Indicateur technique	Unité	Agence de l'eau				Conseil Départemental		Autre(s) Financeur(s) Public		Total Aide publique		Financeur(s) privé(s)		Maître d'ouvrage		OBSERVATIONS	
									%	Assiette Agence	Aide Agence	LP	Type d'Aide	%	Aide Département de l'Ain	%	Région / Etat	% (coût réel)	Aide publique	%	Aide Privés	%		Autofinancement
Etude du fonctionnement de la Semine en aval de Saint Germain-de-Joux et des possibilités de restauration de son fonctionnement	2026	70 000,00 €	non						60%	70 000 €	42 000 €	24	Aide classique	20%	14 000 €	- €	80%	56 000 €	- €	20%	14 000 €			
Mener une étude de phase PRO et des opérations de restauration morphologique sur la Semine en aval de Saint-Germain-de-Joux	2028	350 000,00 €	non	Défi 11_Restauration 500 km de cours d'eau	AD	ML	AD	ML	60%	350 000 €	210 000 €	24	Aide classique	20%	70 000 €	- €	80%	280 000 €	- €	20%	70 000 €	Action conditionnée à la réussite de la MAH-1a et de l'animation foncière. Le linéaire total du tronçon est de 2,8 km		
Etude de scénarios de restauration de la Semine dans la zone humide enrésinée « Combe d'Evaux Nord »	2027	20 000,00 €	non						50%	20 000 €	10 000 €	24	Aide classique	0%	- €	- €	50%	10 000 €	- €	50%	10 000 €			
Restauration de la Semine dans la zone humide enrésinée « Combe d'Evaux Nord »	2028	70 000,00 €	non	Défi 11_Restauration 500 km de cours d'eau	200	ML	200	ML	50%	70 000 €	35 000 €	24	Aide classique	20%	14 000 €	- €	70%	49 000 €	- €	30%	21 000 €	Action conditionnée à la réussite de la MAH-1c et de l'animation foncière		
Etude de phase AVP pour la restauration de la zone humide Phytofrance	2026	20 000,00 €	non						50%	20 000 €	10 000 €	24	Aide classique	0%	- €	- €	50%	10 000 €	- €	50%	10 000 €			
Lancement d'une étude de phase PRO et restauration de la zone humide Phytofrance	2028	230 000,00 €	non	Défi 12_Restauration ou préserver 20000 ha de zones humides	0,5	Ha	0,5	Ha	50%	230 000 €	115 000 €	24	Aide classique	20%	46 000 €	- €	70%	161 000 €	- €	30%	69 000 €	Action conditionnée à la réussite de la MAH-1e et de l'animation foncière		
Oblitération du dernier drain de la zone humide du Niazet	2026	50 000,00 €	non	Défi 12_Restauration ou préserver 20000 ha de zones humides	9	Ha	9	Ha	60%	50 000 €	30 000 €	24	Aide classique	20%	10 000 €	- €	80%	40 000 €	- €	20%	10 000 €	70 ml de fossés rebouchés pour terminer la restauration des 9 ha de ZH		
Restauration des milieux tourbeux et des berges de l'ENS du lac Genin	2027	245 750,00 €	non	Défi 12_Restauration ou préserver 20000 ha de zones humides	AD	Ha	AD	Ha	50%	245 750 €	122 875 €	24	Aide classique	0%	- €	- €	50%	122 875 €	- €	50%	122 875 €	Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale CFN / CD01		
Etude du potentiel de restauration des milieux humides prioritaires du PGSMH et mise en œuvre de la restauration	2028	100 000,00 €	non	Défi 12_Restauration ou préserver 20000 ha de zones humides	AD	Ha	AD	Ha	50%	120 000 €	60 000 €	24	Aide classique	- €	- €	60%	60 000 €	- €	40%	40 000 €	Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale CFN / CD01			
Gestion des obstacles aux écoulements issus de la galerie du Pont des Pierres	2026	630,00 €	non						0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	630 €	Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale LPO / CD01		
Lutte contre les espèces floristiques envahissantes	2026	1 530,00 €	non				AD	m²	0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	1 530 €	Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale LPO / CD01		
Concilier protection des berges des cours d'eau et activités agricoles sur la haute Semine et la haute Valsérine (mise en défend, concilier protection des berges des cours d'eau et activités agricoles sur la haute Semine et la haute Valsérine (mise en défend, lancement d'une étude de dimensionnement pour le traitement de l'ancienne décharge de Lélex	2026	20 000,00 €	non				150	ML	80%	20 000 €	16 000 €	24	Aide classique	0%	- €	- €	80%	16 000 €	- €	20%	4 000 €			
	2028	20 000,00 €	non				150	ML	80%	20 000 €	16 000 €	24	Aide classique	0%	- €	- €	80%	16 000 €	- €	20%	4 000 €			
	2026	45 000,00 €	non						0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	45 000 €			
Mise en œuvre des travaux de résorption de la décharge de Lélex	2028	250 000,00 €	non				AD	m³	0%	0 €	0 €			20%	50 000 €	- €	20%	50 000 €	- €	80%	200 000 €	Action conditionnée à la réussite de la MAH-3c et de l'animation foncière		
Elaboration du plan de gestion des EEE	2027	40 000,00 €	non						50%	40 000 €	20 000 €	24	Aide classique	20%	6 667 €	- €	67%	26 667 €	- €	33%	13 333 €			
Observatoire Piscicole – Réseau de suivi annuel du bassin de la Valsérine	2026	11 000,00 €	non	Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	6	Nbre	6	Nbre	0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	11 000 €	Action financée dans le cadre de l'accord cadre agence-FD pêche		
																						6 stations suivies		
																						Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale FD pêche/CD01		
Observatoire Piscicole – Réseau de suivi annuel du bassin de la Valsérine	2027	11 000,00 €	non	Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	6	Nbre	6	Nbre	0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	11 000 €	Action financée dans le cadre de l'accord cadre agence-FD pêche		
																						6 stations suivies		
																						Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale FD pêche/CD01		
Observatoire Piscicole – Réseau de suivi annuel du bassin de la Valsérine	2028	11 000,00 €	non	Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	6	Nbre	6	Nbre	0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	11 000 €	Action financée dans le cadre de l'accord cadre agence-FD pêche		
																						6 stations suivies		
																						Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale FD pêche/CD01		
Compléter le "suivi qualité" sur deux nouvelles stations	2028	18 000,00 €	non	Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	2	Nbre	2	Nbre	70%	18 000 €	12 600 €	32	Aide classique	0%	- €	- €	70%	12 600 €	- €	30%	5 400 €	Ajout de 2 stations suivies		
Poursuite du réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau	2026	8 885,00 €	non	Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	4	Nbre	4	Nbre	70%	8 885 €	6 220 €	32	Aide classique	0%	- €	- €	70%	6 220 €	- €	30%	2 666 €	Action financée dans le cadre de la demande d'aide annuelle du département		
																						4 stations suivies		
Poursuite du réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau	2027	8 885,00 €	non	Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	4	Nbre	4	Nbre	70%	8 885 €	6 220 €	32	Aide classique	0%	- €	- €	70%	6 220 €	- €	30%	2 666 €	Action financée dans le cadre de la demande d'aide annuelle du département		
																						4 stations suivies		
Poursuite du réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau	2028	8 885,00 €	non	Défi 29_Développer les observatoires d'évolution des milieux	4	Nbre	4	Nbre	70%	8 885 €	6 220 €	32	Aide classique	0%	- €	- €	70%	6 220 €	- €	30%	2 666 €	Action financée dans le cadre de la demande d'aide annuelle du département		
																						4 stations suivies		
Densification et monitoring du suivi thermique du bassin de la Valsérine	2027	10 000,00 €	non	Défi 30_Mettre en place un réseau de suivi de la température	5	Nbre	5	Nbre	70%	10 000 €	7 000 €	32	Aide classique	0%	- €	- €	70%	7 000 €	- €	30%	3 000 €	Mise en place de 10 stations de mesure sur la durée du contrat		
																						Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale FD pêche/CD01		
Densification et monitoring du suivi thermique du bassin de la Valsérine	2028	10 000,00 €	non	Défi 30_Mettre en place un réseau de suivi de la température	5	Nbre	5	Nbre	70%	10 000 €	7 000 €	32	Aide classique	0%	- €	- €	70%	7 000 €	- €	30%	3 000 €	Mise en place de 10 stations de mesure sur la durée du contrat		
																						Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale FD pêche/CD01		
Etude des refuges thermiques sur le bassin versant de la Valsérine/Semine	2027	60 000,00 €	non						50%	60 000 €	30 000 €	24	Aide classique	0%	- €	- €	50%	30 000 €	- €	50%	30 000 €			
Suivi abiotique des habitats larvaires de Cordulegaster bidentata et des cratoneuriens (CS09/PG2024-2028)	2026	3 000,00 €	non						0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	3 000 €	Action pouvant faire l'objet de financement dans le cadre des conventions annuelles partenariales entre la LPO et le CD01		
																						7 200 €		
Suivi Cordulegaster bidentata (CS10/PG2024-2028)	2026	7 200,00 €	non						0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	7 200 €	Action pouvant faire l'objet de financement dans le cadre des conventions annuelles partenariales entre la LPO et le CD01		
Mise en place et suivi hydrologique de la galerie du Pont des Pierres (CS11/PG2024-2028)	2026	510,00 €	non						0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	510 €	Action pouvant faire l'objet de financement dans le cadre des conventions annuelles partenariales entre la LPO et le CD01		
Créer un programme pédagogique pluriannuel à destination des scolaires de la vallée - dont Graines de RS	2026	1 000,00 €	non						0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	1 000 €	Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale ARRS/CD01		
Créer un programme pédagogique pluriannuel à destination des scolaires de la vallée - dont Graines de RS	2027	1 000,00 €	non						0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	1 000 €	Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale ARRS/CD01		
Créer un programme pédagogique pluriannuel à destination des scolaires de la vallée - dont Graines de RS	2028	1 000,00 €	non						0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	1 000 €	Action financée dans le cadre de la convention annuelle partenariale ARRS/CD01		
Mise en œuvre d'animations à destination du grand public	2026	1 060,00 €	non				40	Nbre	0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	1 060 €	Financement inclus dans la demande d'aide d'animation annuelle		
Mise en œuvre d'animations à destination du grand public	2027	1 060,00 €	non				40	Nbre	0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	1 060 €	Financement inclus dans la demande d'aide d'animation annuelle		
Mise en œuvre d'animations à destination du grand public	2028	1 060,00 €	non				40	Nbre	0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	1 060 €	Financement inclus dans la demande d'aide d'animation annuelle		
Mise en oeuvre la fête de la Valsérine sauvage	2026	10 000,00 €	non	Défi 25_Organiser tous les deux ans un événement Eau et Climat	1	Nbre	1	Nbre	60%	10 000 €	6 000 €	34	Aide classique	20%	2 000 €	- €	80%	8 000 €	- €	20%	2 000 €	1 fête réalisée		
Mise en oeuvre la fête de la Valsérine sauvage	2028	10 000,00 €	non	Défi 25_Organiser tous les deux ans un événement Eau et Climat	1	Nbre	1	Nbre	60%	10 000 €	6 000 €	34	Aide classique	20%	2 000 €	- €	80%	8 000 €	- €	20%	2 000 €	1 fête réalisée		
Mettre en place le Défi Rand'Eau	2026	55 000,00 €	non				150	Nbre	70%	55 000 €	38 500 €	34	Aide classique	26%	15 000 €	- €	97%	53 500 €	- €	3%	1 500 €			
Sensibilisation aux milieux aquatiques	2026	- €	non				AD	Nbre	0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	- €	Montant dépendant des sollicitations reçues dans l'année. Action pouvant faire l'objet de financement dans le cadre des conventions annuelles FD pêche / CD01		
																						0%		
Sensibilisation aux milieux aquatiques	2027	- €	non				AD	Nbre	0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	- €	Montant dépendant des sollicitations reçues dans l'année. Action pouvant faire l'objet de financement dans le cadre des conventions annuelles FD pêche / CD01		
																						0%		
Sensibilisation aux milieux aquatiques	2028	- €	non				AD	Nbre	0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	- €	Montant dépendant des sollicitations reçues dans l'année. Action pouvant faire l'objet de financement dans le cadre des conventions annuelles FD pêche / CD01		
																						0%		
Projets pédagogiques scolaires (PA03/PG2024-2028)	2026	4 500,00 €	non						0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	4 500 €	Action pouvant faire l'objet de financement dans le cadre des conventions annuelles partenariales entre la LPO et le CD01		
Projets pédagogiques scolaires (PA03/PG2024-2028)	2027	4 500,00 €	non						0%	0 €	0 €			0%	- €	- €	0%	- €	- €	100%	4 500 €	Action pouvant faire l'objet de financement dans le cadre des conventions annuelles partenariales entre la LPO et le CD01		
Projets pédagogiques scolaires (PA03/PG2024-2028)	2028	4 500,00 €	non																					

Libellé détaillé de l'action	Année prévisionnelle d'engagement	Montant de l'opération	PDM (oui/-)	PBACC (défi/-)	Indicateur PBACC technique	Indicateur Unité	Indicateur technique	Indicateur Unité	LISTE DES OPERATIONS CONTRAT														OBSERVATIONS
									Agence de l'eau				Conseil Départemental		Autre(s) Financeur(s) Public		Total Aide publique		Financeur(s) privé(s)		Maître d'ouvrage		
									%	Assiette Agence	Aide Agence	LP	Type d'Aide	%	Aide Département de l'Ain	%	Région / Etat	% (coût réel)	Aide publique	%	Aide Privés	%	
Etude de fonctionnement de la Semine en aval de Saint Germain-de-Joux et des possibilités de restauration de son fonctionnement	2026	70 000,00 €	non						60%	70 000 €	42 000 €	24	Aide classique	20%	14 000 €	- €	80%	56 000 €	- €	20%	14 000 €		
Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement de la commune de Champfromier	2027	120 000,00 €	non						50%	120 000 €	60 000 €	12	Aide classique	20%	24 000 €	- €	70%	84 000 €	- €	30%	36 000 €		
Etude diagnostique et schéma directeur d'assainissement de la commune de Giron	2028	90 000,00 €	non						50%	90 000 €	45 000 €	12	Aide classique	20%	18 000 €	- €	70%	63 000 €	- €	30%	27 000 €		
Réhabilitation de 300 ml de réseaux selon les priorités du SDA confirmées par le DREAL (Vaux-sur-Yonne-Bellegarde)	2026	230 000,00 €	non	Défi 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires	300	ML	300	ML	50%	144 000 €	72 000 €	12	Aide classique		0 €	- €	31%	72 000 €	- €	69%	158 000 €	Mesure PDM 2028-2033	
Réhabilitation de 1000 ml de réseaux rue selon les priorités du SDA confirmées par le DREAL (Vaux-sur-Yonne-Bellegarde)	2027	870 000,00 €	non	Défi 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires	1000	ML	1000	ML	50%	480 000 €	240 000 €	12	Aide classique	CNE Urbaine	0 €	- €	28%	240 000 €	- €	72%	630 000 €	Mesure PDM 2028-2033	
Selon priorités du SDA, confirmées par DREAL 1000 ml de réseau (Vaux-sur-Yonne-Bellegarde)	2028	870 000,00 €	non	Défi 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires	1000	ML	1000	ML	50%	480 000 €	240 000 €	12	Aide classique	CNE Urbaine	0 €	- €	28%	240 000 €	- €	72%	630 000 €	Mesure PDM 2028-2033	
Réhabilitation PR L Astier (40m3/h), en complément des travaux PICOZY (Vaux-sur-Yonne-Chatillon)	2026	120 000,00 €	oui						50%	120 000 €	60 000 €	12	Aide classique		- €	- €	50%	60 000 €	- €	50%	60 000 €	Mesure PDM 2022-2027	
Création d'un bassin d'orage en amont PR L Astier (400m3) (Vaux-sur-Yonne-Chatillon)	2026	500 000,00 €	oui	Défi 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires	400	m³	400	m³	50%	480 000 €	240 000 €	12	Aide classique	CNE Urbaine	0 €	- €	48%	240 000 €	- €	52%	260 000 €	Mesure PDM 2022-2027	
Réhabilitation de 400 ml de réseaux sur l'agglomération Vaux-sur-Yonne-Chatillon selon les priorités du SDA	2027	340 000,00 €	oui	Défi 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires	400	ML	400	ML	50%	192 000 €	96 000 €	12	Aide classique		- €	- €	28%	96 000 €	- €	72%	244 000 €	Mesure PDM 2022-2027	
Réhabilitation de 400 ml de réseaux sur l'agglomération Vaux-sur-Yonne-Chatillon selon les priorités du SDA	2028	340 000,00 €	oui	Défi 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires	400	ML	400	ML	50%	192 000 €	96 000 €	12	Aide classique		- €	- €	28%	96 000 €	- €	72%	244 000 €	Mesure PDM 2028-2033	
Mise en séparatif sur 270 ml de la rue Borgognon à Injoux	2026	360 000,00 €	oui	Défi 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires	270	ML	270	ML	50%	129 600 €	64 800 €	12	Aide classique		13 500 €	- €	22%	78 300 €	- €	78%	281 700 €	Mesure PDM 2022-2027	
Travaux de réhabilitation et de suppression de déversoirs d'orage à Injoux	2026	50 000,00 €	oui						50%	50 000 €	25 000 €	12	Aide classique		- €	- €	50%	25 000 €	- €	50%	25 000 €	Mesure PDM 2022-2027	
Mise en séparatif sur 100 ml et refoulement sur 170 ml de la rue Croix du Chêne à Injoux	2026	170 000,00 €	oui	Défi 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires	100	ML	100	ML	50%	129 600 €	64 800 €	12	Aide classique		1 350 €	- €	39%	66 150 €	- €	61%	103 850 €	Mesure PDM 2022-2027	
Création d'un poste de refoulement pour 4 abonnés rue Croix du Chêne à Injoux	2026	30 000,00 €	oui						50%	30 000 €	15 000 €	12	Aide classique		- €	- €	50%	15 000 €	- €	50%	15 000 €	Mesure PDM 2022-2027	
Suppression de déversoir d'orage et raccordement du réseau de la rue Grand Pré au plovial à Billat	2026	20 000,00 €	oui						50%	20 000 €	10 000 €	12	Aide classique		- €	- €	50%	10 000 €	- €	50%	10 000 €	Mesure PDM 2022-2027	
Raccordement du réseau et création de déversoirs d'orage rue des Ecoles à Génissiat	2026	50 000,00 €	oui						50%	50 000 €	25 000 €	12	Aide classique		- €	- €	50%	25 000 €	- €	50%	25 000 €	Mesure PDM 2022-2027	
Raccordement des effluents de Injoux et Billat sur la STEP de Génissiat. 1950 ml de gravitaire et 830 ml de refoulement	2027	1 640 000,00 €	oui			2780	ML		50%	1 334 400 €	667 200 €	12	Aide classique		139 000 €	- €	49%	806 200 €	- €	51%	833 800 €	Mesure PDM 2022-2027	
Création d'un poste de refoulement des effluents de Billat (26m3/h)	2027	100 000,00 €	oui			26	m³/h		50%	100 000 €	50 000 €	12	Aide classique		- €	- €	50%	50 000 €	- €	50%	50 000 €	Mesure PDM 2022-2027	
Aménagement d'un clarificateur sur la STEP de Billat en bassin d'orage (38m3/h)	2027	80 000,00 €	oui			AD	m³		50%	45 600 €	22 800 €	12	Aide classique	20%	16 000 €	- €	49%	38 800 €	- €	52%	41 200 €	Mesure PDM 2022-2027	
Création d'un poste de refoulement du ru des Illettes à Injoux (74m3/h)	2027	160 000,00 €	oui			74	m³/h		50%	160 000 €	80 000 €	12	Aide classique		- €	- €	50%	80 000 €	- €	50%	80 000 €	Mesure PDM 2022-2027	
Selon priorités du SDA confirmées par DDT, 600 ml de réseaux Saint-Germain-de-Joux	2027	450 000,00 €	non	Défi 22_Déconnecter les eaux pluviales des réseaux unitaires	600	ML	600	ML	50%	288 000 €	144 000 €	12	Aide classique		30 000 €	- €	39%	174 000 €	- €	61%	276 000 €		
Aménagement de DO, travaux ponctuels confirmés par DDT sur les réseaux EU existants et parties privées de branchements à Saint-Germain-de-Joux	2027	100 000,00 €	non						50%	100 000 €	50 000 €	12	Aide classique		- €	- €	50%	50 000 €	- €	50%	50 000 €		
Réhabilitation de 750 ml de réseaux sur Montanges selon les priorités du SDA	2028	650 000,00 €	oui			750	ML		50%	360 000 €	180 000 €	12	Aide classique		37 500 €	- €	33%	217 500 €	- €	67%	432 500 €	Mesure PDM 2022-2027 uniquement pour le traitement Taux 2028 => ok car mesure PDM 2028-2033	
Aménagement de DO, travaux ponctuels sur les réseaux EU existants, chemise à Montanges	2028	100 000,00 €	oui						50%	100 000 €	50 000 €	12	Aide classique		- €	- €	50%	50 000 €	- €	50%	50 000 €	Mesure PDM 2022-2027 uniquement pour le traitement Taux 2028 => ok car mesure PDM 2028-2033	
Traitement d'ultrafiltration et charbon actif sur la plus grande unité d'alimentation en eau potable de TVI (Unité de COZ et GALLANCHONS)	2026	3 500 000,00 €	non			4200	m³/j		50%	1 417 078 €	708 539 €	25	Aide spécifique	20%	700 000 €	- €	40%	1 408 539 €	- €	60%	2 091 461 €		
Traitement automatique au chlore à l'unité de Villes pour mise aux normes sanitaires (absence de traitement actuel)	2026	38 300,00 €	non						50%	38 300 €	19 150 €	25	Aide spécifique	20%	7 660 €	- €	70%	26 810 €	- €	30%	11 490 €		
Station d'épuration pour agglomération de Vaux-sur-Yonne-Bellegarde et Vaux-sur-Yonne-Chatillon (23 353 EH 2025)	2028	21 000 000,00 €	oui			40000	EH		50%	8 037 750 €	4 018 875 €	11	Aide classique	Via CFG	4 300 000 €	- €	19%	4 018 875 €	- €	81%	16 981 125 €	Mesure PDM 2028-2033 Agence de l'eau : Capacité retenue = 22 965 EH (sans les charges saisonnières). Département de l'Ain : Financements département via la Contribution Franco-Genevoise (3,3 M€ validés pour 2026, 1M€ à venir en 2027)	
Création de bassins d'orage sur l'agglomération Vaux-sur-Yonne-Bellegarde (5400m3 + 600m3)	2028	4 000 000,00 €	oui			6000	m³		50%	4 000 000 €	2 000 000 €	12	Aide classique		- €	- €	50%	2 000 000 €	- €	50%	2 000 000 €	Mesure PDM 2028-2033	
Mise en place Filière de séchage des boues (de 20 % de siccité à 80 %) (avec la chaleur générée par le SIVALOR) et valorisation énergétique des boues séchées dans le four du SIVALOR	2028	2 000 000,00 €	oui						50%	2 000 000 €	1 000 000 €	11	Aide classique		- €	- €	50%	1 000 000 €	- €	50%	1 000 000 €	Mesure PDM 2028-2033	
Réutilisation des eaux usées traitées sur l'agglomération Vaux-sur-Yonne-Bellegarde	2028	500 000,00 €	non			200	m³/j		50%	100 000 €	50 000 €	11	Aide classique	50%	250 000 €	- €	60%	300 000 €	- €	40%	200 000 €		
Récupération et production d'énergie par panneaux photovoltaïques sur toit des installations	2028	150 000,00 €	non						0%		0 €				- €	- €	0%	- €	- €	100%	150 000 €		
Station d'épuration de 2700 EH sur l'agglomération Billat-Injoux-Génissiat (1679 EH 2025)	2027	2 800 000,00 €	oui			2700	EH		50%	1 502 100 €	751 050 €	11	Aide classique		270 000 €	- €	36%	1 021 050 €	- €	64%	1 778 950 €	Mesure PDM 2022-2027 Capacité retenue = 1 669 EH (sans les charges saisonnières)	
Création d'un bassin d'orage sur l'agglomération Billat-Injoux-Génissiat	2027	300 000,00 €	oui			200	m³		50%	240 000 €	120 000 €	12	Aide classique		60 000 €	- €	60%	180 000 €	- €	40%	120 000 €	Mesure PDM 2022-2027	
Station d'épuration de 400 EH sur Saint-Germain-de-Joux (257 EH en 2025)	2028	680 000,00 €	non			400	EH		50%	385 500 €	192 750 €	11	Aide spécifique		80 000 €	- €	40%	272 750 €	- €	60%	407 250 €	Capacité retenue = 257 EH	
Création d'un bassin d'orage sur Saint-Germain-de-Joux	2028	180 000,00 €	non			100	m³		50%	120 000 €	60 000 €	12	Aide classique		36 000 €	- €	53%	96 000 €	- €	47%	84 000 €		
Recrutement d'un technicien supérieur en CDI sur 3 ans à 45% pour le contrôle des branchements et l'incitation à l'infiltration des EP à la parcelle	2026	22 500,00 €	non						50%	29 250 €	14 625 €	16	Aide spécifique	0%	- €	- €	65%	14 625 €	- €	35%	7 875 €		
Recrutement d'un technicien supérieur en CDI sur 3 ans à 45% pour le contrôle des branchements et l'incitation à l'infiltration des EP à la parcelle	2027	22 500,00 €	non						50%	29 250 €	14 625 €	16	Aide spécifique	0%	- €	- €	65%	14 625 €	- €	35%	7 875 €		
Recrutement d'un technicien supérieur en CDI sur 3 ans à 45% pour le contrôle des branchements et l'incitation à l'infiltration des EP à la parcelle	2028	22 500,00 €	non						50%	29 250 €	14 625 €	16	Aide spécifique	0%	- €	- €	65%	14 625 €	- €	35%	7 875 €		
Recrutement d'un technicien supérieur en CDI sur 3 ans à 15% pour la recherche et l'appui de projets de désimperméabilisation	2026	7 500,00 €	non						50%	9 750 €	4 875 €	16	Aide classique	0%	- €	- €	65%	4 875 €	- €	35%	2 625 €		
Recrutement d'un technicien supérieur en CDI sur 3 ans à 15% pour la recherche et l'appui de projets de désimperméabilisation	2027	7 500,00 €	non						50%	9 750 €	4 875 €	16	Aide classique	0%	- €	- €	65%	4 875 €	- €	35%	2 625 €		
Recrutement d'un technicien supérieur en CDI sur 3 ans à 15% pour la recherche et l'appui de projets de désimperméabilisation	2028	7 500,00 €	non						50%	9 750 €	4 875 €	16	Aide classique	0%	- €	- €	65%	4 875 €	- €	35%	2 625 €		
Installation de 150 loggers fixes communicants et de 25 compteurs de sectorisation	2026	100 000,00 €	non	Défi 1_Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	150	Nbre	150	Nbre	50%	100 000 €	50 000 €	25	Aide classique	0%	- €	- €	50%	50 000 €	- €	50%	50 000 €		
Création de 7 nouveaux sites télélogés pour améliorer la surveillance du système d'alimentation en eau potable	2026	80 000,00 €	non	Défi 1_Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030	7	Nbre	7	Nbre	50%	80 000 €	40 000 €	25	Aide classique	20%	16 000 €	- €	70%	56 000 €	- €	30%	24 000 €		
Mise en œuvre de Fossature du réseau de télérelève	2026	200 000,00 €	non			20	Nbre		50%	200 000 €	100 000 €	25	Aide classique	20%	40 000 €	- €	70%	140 000 €	- €	30%	60 000 €		
Construction du SIG et localisation des ouvrages sur l'ensemble de TVI (hors Vaux-sur-Yonne, réalisé dans le cadre du SDA)	2026	160 000,00 €	non						50%	160 000 €	80 000 €	25	Aide classique	20%	32 000 €	- €	70%	112 000 €	- €	30%	48 000 €		
Gestion des bases de données patrimoniales : 40 % d'un ETP technicien pour la première année	2026	20 000,00 €	non						50%	26 000 €	13 000 €	25	Aide classique	0%	- €	- €	65%	13 000 €	- €	35%	7 000 €		
Schéma directeur AEP Sud Michaille	2026	100 000,00 €	non						50%	100 000 €	50 000 €	25	Aide classique	0%	- €	- €	50%	50 000 €	- €	50%	50 000 €		
Organisation de manifestations, visites de chantiers, diffusion de supports de communication tous publics	2026	10 000,00 €	non						70%	10 000 €	7 000 €	34	Aide classique		- €	- €	70%	7 000 €	- €	30%	3 000 €		
Cr																							

RAPPORT DE PRESENTATION CDA / DD

TABLEAU TYPE AIDE

		Nbre opérations	Montant actions	Aides AERMC
MIA	Aide classique	13	1 295 750 €	716 875 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
RES	Aide classique	6	660 000 €	333 000 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	2	3 538 300 €	727 689 €
POL	Aide classique	34	38 322 500 €	10 652 150 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	4	747 500 €	236 625 €
SUB	Aide classique	-	- €	- €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
TSV	Aide classique	14	255 402 €	198 253 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
TOTAL		73	44 819 452 €	12 864 592 €

TABLEAU PDM PBACC

	Nbre opérations	Montant actions	Aides AERMC
Pdm	21	34 810 000 €	9 636 525 €
PBACC	28	5 473 405 €	1 977 734 €

TABLEAU SYNTHESE

	Nbre opérations	Montant actions	Aides AERMC
Aide classique	67	40 533 652 €	11 900 278 €
Aide solidarité	-	- €	- €
Aide spécifique	6	4 285 800 €	964 314 €
Total AERMC	73	44 819 452 €	12 864 592 €
Autre	-	- €	- €
TOTAL contrat		44 819 452 €	12 864 592 €

Récapitulatif LP

TABLEAU AIDE PAR LP

LP	Type d'aide	Nbre actions	Montant actions	Aides AERMC
11	Aide classique	4	26 300 000 €	5 819 925 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	1	680 000 €	192 750 €
12	Aide classique	27	12 000 000 €	4 817 600 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
13	Aide classique	-	- €	- €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
15	Aide classique	-	- €	- €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
16	Aide classique	3	22 500 €	14 625 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	3	67 500 €	43 875 €
18	Aide classique	-	- €	- €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
21	Aide classique	-	- €	- €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
23	Aide classique	-	- €	- €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
24	Aide classique	16	1 397 997 €	809 920 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
25	Aide classique	6	660 000 €	333 000 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	2	3 538 300 €	727 689 €
29	Aide classique	-	- €	- €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
31	Aide classique	-	- €	- €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
32	Aide classique	6	64 655 €	45 259 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
33	Aide classique	-	- €	- €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
34	Aide classique	5	88 500 €	59 950 €
	Aide solidarité	-	- €	- €
	Aide spécifique	-	- €	- €
TOTAL		73	44 819 452 €	12 864 592 €

Annexe 3 du contrat eau et climat rivière sauvage Valserine - FICHES ACTIONS

Table des matières

Etude du fonctionnement de la Semine en aval de Saint Germain-de-Joux et des possibilités de restauration de son fonctionnement hydromorphologique	3
Mener une étude de phase PRO et des opérations de restauration morphologique sur la Semine en aval de Saint-Germain-de-Joux.....	5
Etude de scénarios de restauration de la Semine dans la zone humide enrésinée « Combe d’Evuaz Nord »	7
Restauration de la Semine dans la zone humide enrésinée « Combe d’Evuaz Nord »	9
Etude de phase AVP pour la restauration de la zone humide Phytofrance.....	11
Lancement d’une étude de phase PRO et restauration de la zone humide Phytofrance.....	13
Oblitération du dernier drain de la zone humide du Niaizet.....	15
Etude du potentiel de restauration des milieux humides prioritaires du PGSMH et mise en œuvre de la restauration	20
Gestion des obstacles aux écoulements issus de la galerie du Pont des Pierres	22
(IP01/PG2024-2028)	22
Lutte contre les espèces floristiques envahissantes (IP05/PG2024-2028).....	24
Concilier protection des berges des cours d’eau et activités agricoles sur la haute Semine et la haute Valserine (mise en défend, abreuvoirs, etc.)	26
Lancement d’une étude de dimensionnement pour le traitement de l’ancienne décharge de Lélex ..	28
Mise en œuvre des travaux de résorption de la décharge de Lélex.....	29
Elaboration du plan de gestion des EEE	30
Observatoire Piscicole – Réseau de suivi annuel du bassin de la Valserine	31
Suivi de qualité d’eau sur 2 stations complémentaires	33
Poursuite du réseau départemental de suivi de la qualité de l’eau	35
Densification et monitoring du suivi thermique du bassin de la Valserine	37
Etude des refuges thermiques sur le bassin versant de la Valserine/Semine	39

Suivi abiotique des habitats larvaires de Cordulegaster bidentata et des cratoneurions (CS09/PG2024-2028).....	41
Suivi Cordulegaster bidentata (CS10/PG2024-2028).....	43
Mise en place et suivi hydrologique de la galerie du Pont des Pierres (CS11/PG2024-2028)	45
Créer un programme pédagogique pluriannuel à destination des scolaires de la vallée – dont Graines de rivières sauvages.....	47
Mise en œuvre d’animations à destination du grand public	48
Mise en œuvre de la Fête de la Valserine Sauvage	50
Projet pédagogique « Défi Rand’Eau »	52
Sensibilisation aux milieux aquatiques.....	54
Projets pédagogiques scolaires (PA03/PG2024-2028)	55
Animations grand public (PA01/PG2024-2028).....	57
Animer et mettre en œuvre le contrat Eau et Climat (bilan intermédiaire et final, Cotech, Copil).	
Mettre en œuvre les actions sous maîtrise d’ouvrage Parc.	61

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	1	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-1a	Etude du fonctionnement de la Semine en aval de Saint Germain-de-Joux et des possibilités de restauration de son fonctionnement hydromorphologique

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	Conservation des populations piscicoles, réduction des atteintes morphologiques fortes relevées dans le PGSMH

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR2023	Saint-Germain-de-Joux ; Montanges ; Valsenhône
Objectifs poursuivis	Améliorer le fonctionnement du cours d'eau et sa capacité d'accueil pour la faune aquatique	
Indicateur(s) Technique(s)	Rendu de l'étude et validation en Copil	
Etat initial - problème rencontré	L'amont du barrage des Marionnettes est en bon état. En revanche l'aval présente un certain nombre de perturbations d'ordre morphologiques. La station de pêche électrique de la Samin, sur la Semine, est suivie depuis 1998. Sur cette période la densité de Truite fario a été divisée par 8 quand les densités de Vairon et de Loche franche augmentent de manière exponentielle depuis 2018. Couplé à une réduction de la largeur de la bande active bien visible sur les photos aériennes des 80 dernières années, cette situation interroge quant au bon fonctionnement du cours d'eau.	
Description sommaire de l'action	Il est prévu le recrutement d'un prestataire pour dresser un inventaire des pressions sur la Semine. A l'issue de cet inventaire, le prestataire proposera plusieurs scénarios de restauration pour améliorer le fonctionnement et la capacité d'accueil du cours d'eau.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Compte rendu des pêches d'inventaire sur la station Samin ; Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides du bassin versant de la Valserine	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	2 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
<i>Diagnostic</i>	30 000 € HT	
<i>Etude de phase AVP</i>	40 000 € HT	
TOTAL	70 000 € HT	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Etude complète (diagnostic + phase AVP)</i>	<i>AE RMC</i>	70 000 € HT	70 000 € HT	60%*	42 000 €
	<i>Département de l'Ain</i>			20%	14 000 €
	<i>PNRHJ</i>			20%	14 000 €

* les études préalables aux travaux doivent comprendre l'étude de différents scénarios dont a minima le scénario d'ambition le plus favorable pour le fonctionnement des milieux aquatiques et humides, l'analyse du fonctionnement de l'hydrosystème et de ses composantes et la prise en compte des effets du changement climatique pour le dimensionnement, mais également en termes d'adaptation (accès aux zones refuge...).

Les études de définition des scénarios doivent intégrer l'estimation du gain attendu pour les milieux. L'analyse multicritère pourra être utilisée pour déterminer le scénario le plus ambitieux.

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	1	
Sous action	b	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-1b	Mener une étude de phase PRO et des opérations de restauration morphologique sur la Semine en aval de Saint-Germain-de-Joux

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Oui	Défi_11	Restaurer 500 km de cours d'eau
Autres	Oui	Conservation des populations piscicoles, réduction des atteintes morphologiques fortes relevées dans le PGSMH	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR2023	Saint-Germain-de-Joux ; Montanges ; Valserhône
Objectifs poursuivis	Aboutir d'ici fin 2030 à la restauration du tronçon de la Semine entre Saint Germain de Joux et Trébillet avec une amélioration du fonctionnement morphologique et de l'attractivité des habitats aquatiques	
Indicateur(s) Technique(s)	Restauration de la Semine sur un linéaire qui sera à définir lors de la phase d'étude précédente (le linéaire total est de 2,8 km)	
Etat initial - problème rencontré	Cf MIA-MAH-1a	
Description sommaire de l'action	Recrutement d'un maître d'œuvre pour réaliser l'étude de phase PRO suite aux conclusions de l'AVP et procéder au recrutement et au suivi du prestataire travaux	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Résultats de l'étude de la fiche MAH-1a ; Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides du bassin de la Valserine	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2028 phase PRO, 2029 travaux	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Phase PRO	50 000 € HT	
Travaux	300 000 € HT	
TOTAL	350 000 € HT	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>PRO + travaux</i>	<i>AE RMC</i>	350 000,00 €	350 000 €	60%*	210 000 €
	<i>Département de l'Ain</i>			20%	70 000 €
	<i>PNRHJ</i>			20%	70 000 €

* Le taux affiché est indicatif. Ce taux sera défini lors de l'instruction de la demande d'aide du projet, car pour la restauration des milieux aquatiques, le taux est évalué au regard de l'efficacité du projet sur le fonctionnement des milieux.

En effet, il est proportionné à l'ambition du projet au regard de ses bénéfices sur le fonctionnement du milieu. Le taux maximum correspond au projet qui permet d'atteindre le bon état écologique ou le bon fonctionnement du milieu, en supprimant les pressions et dysfonctionnements existants.

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	2	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-2a	Etude de scénarios de restauration de la Semine dans la zone humide enrésinée « Combe d'Evuaz Nord »

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	Restaurer un fonctionnement plus naturel de la Semine et une attractivité pour les espèces aquatiques

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR2023	Champfromier
Objectifs poursuivis	Améliorer le fonctionnement hydromorphologique du cours d'eau	
Indicateur(s) Technique(s)	Rendu des scénarios et validation en COPIL	
Etat initial - problème rencontré	Atteinte hydraulique très forte n'apparaissant pas sur le bon milieu dans le PGSMH (problème ponctuel lié au traitement des bases de données géographiques). Atteinte confirmée par un passage de terrain : recalibrage, rectification, incision. La diversité d'habitats pour la faune aquatique est presque inexistante et la rivière n'a plus aucune mobilité.	
Description sommaire de l'action	Recrutement d'un prestataire pour rendre deux scénarios de restauration du cours d'eau et in fine de la zone humide. Le PNRHJ assure l'animation foncière.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides du bassin versant de la Valserine	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2027	
Durée	1 an	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Scénarios de restauration	20 000 € HT	
TOTAL	20 000 € HT	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Scénarios de restauration	AE RMC	20 000 €	20 000 €	50%*	10 000 €
	PNRHJ			50%	10 000 €

* Le taux affiché est indicatif. Ce taux sera défini lors de l'instruction de la demande d'aide du projet, car pour la restauration des milieux aquatiques, le taux est évalué au regard de l'efficacité du projet sur le fonctionnement des milieux. Les études préalables aux travaux doivent comprendre l'étude de différents scénarios dont a minima le scénario d'ambition le plus favorable pour le fonctionnement des milieux aquatiques et humides, l'analyse du fonctionnement de l'hydrosystème et de ses composantes et la prise en compte des effets du changement climatique pour le dimensionnement, mais également en termes d'adaptation (accès aux zones refuge...).

Les études de définition des scénarios doivent intégrer l'estimation du gain attendu pour les milieux. L'analyse multicritère pourra être utilisée pour déterminer le scénario le plus ambitieux.

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	2b	
Sous action	b	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-2b	Restauration de la Semine dans la zone humide enrésinée « Combe d'Evuaz Nord »

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Oui	Défi_11	Restaurer 500 km de cours d'eau
Autres	Oui	Restaurer un fonctionnement plus naturel de la Semine et une attractivité pour les espèces aquatiques	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR2023	Champfromier
Objectifs poursuivis	Réaliser les travaux nécessaires à la restauration du bon fonctionnement du cours d'eau	
Indicateur(s) Technique(s)	Restauration d'environ 200ml de cours d'eau	
Etat initial - problème rencontré	Cf MIA-MAH-2a	
Description sommaire de l'action	Sur la base du scénario retenu lors de l'action MAH-1c, le PNRHJ procèdera au recrutement d'un prestataire pour la réalisation des travaux. Le Parc assurera lui-même la maîtrise d'œuvre du chantier.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Résultats de l'étude de la fiche MAH-1c ; Plan de Gestion stratégique des Milieux Humides du bassin versant de la Valserine	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2028	
Durée	1 an	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Travaux	70 000 € HT	
TOTAL	70 000 € HT	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Travaux	AE RMC	70 000 €	70 000 €	50%*	35 000 €
	Département de l'Ain			20%	14 000 €

	<i>PNRHJ</i>			30%	21 000 €
--	--------------	--	--	-----	----------

* Le taux affiché est indicatif. Ce taux sera défini lors de l’instruction de la demande d’aide du projet, car pour la restauration des milieux aquatiques, le taux est évalué au regard de l’efficacité du projet sur le fonctionnement des milieux.

En effet, il est proportionné à l’ambition du projet au regard de ses bénéfices sur le fonctionnement du milieu. Le taux maximum correspond au projet qui permet d’atteindre le bon état écologique ou le bon fonctionnement du milieu, en supprimant les pressions et dysfonctionnements existants.

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	3	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-3a	Etude de phase AVP pour la restauration de la zone humide Phytofrance

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Non		
Autres	Oui	Projet « historique » sur le territoire qui peut enfin voir le jour à la suite d'un changement au niveau foncier	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR545	Lélex
Objectifs poursuivis	Restauration de la zone humide et de ses fonctions dégradées	
Indicateur(s) Technique(s)	Rendu de l'étude AVP avec des scénarios de restauration	
Etat initial - problème rencontré	Zone humide remblayée dans les années 2010 pour un projet immobilier. Les conditions d'écoulements ont été totalement modifiées et les habitats humides ont disparu sur plus de 5 000m ² .	
Description sommaire de l'action	Recrutement d'un prestataire pour étudier deux scénarios de restauration de la fonction hydrologique dégradée en phase AVP, les procédés à mettre en œuvre, les filières d'évacuation, le coût estimatif des travaux, etc.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Plan de Gestion Stratégique des Milieux Humides du bassin versant de la Valserine	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	1 an	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
<i>Etude de phase AVP</i>	20 000 € HT	
TOTAL	20 000 € HT	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Etude de phase AVP</i>	AE RMC	20 000 € HT	20 000 €	50%*	10 000 €
	PNRHJ			50%	10 000 €

* Le taux affiché est indicatif. Ce taux sera défini lors de l'instruction de la demande d'aide du projet, car pour la restauration des milieux aquatiques, le taux est évalué au regard de l'efficacité du projet sur

le fonctionnement des milieux. Les études préalables aux travaux doivent comprendre l'étude de différents scénarios dont a minima le scénario d'ambition le plus favorable pour le fonctionnement des milieux aquatiques et humides, l'analyse du fonctionnement de l'hydrosystème et de ses composantes et la prise en compte des effets du changement climatique pour le dimensionnement, mais également en termes d'adaptation (accès aux zones refuge...).

Les études de définition des scénarios doivent intégrer l'estimation du gain attendu pour les milieux. L'analyse multicritère pourra être utilisée pour déterminer le scénario le plus ambitieux.

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	3	
Sous action	b	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-3b	Lancement d'une étude de phase PRO et restauration de la zone humide Phytofrance

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Oui	Défi_12	Restaurer ou préserver 20000 ha de zones humides
Autres	Oui	Projet « historique » sur le territoire qui peut enfin voir le jour à la suite d'un changement au niveau foncier	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR545	Lélex
Objectifs poursuivis	Restauration de la zone humide et de ses fonctions dégradées	
Indicateur(s) Technique(s)	Restauration de 0,5ha de zone humide à minima	
Etat initial - problème rencontré	Cf MIA-MAH-3a	
Description sommaire de l'action	Suite au choix de l'un des scénarios AVP, recruter un maître d'œuvre pour réaliser une étude de phase PRO. Procéder au recrutement du prestataire travaux et suivi de la réalisation des travaux.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Résultats de l'étude de la fiche MAH-1e ; PGSMH du bassin versant de la Valserine	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2028	
Durée	2 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Etude de phase PRO	30 000 € HT	
Travaux	200 000 € HT	
TOTAL	230 000 € HT	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Pro + Travaux	AE RMC	230 000 €	230 000 €	50%*	115 000 €
	Département de l'Ain			20%	46 000 €
	PNRHJ			30%	69 000 €

* Le taux affiché est indicatif. Ce taux sera défini lors de l'instruction de la demande d'aide du projet, car pour la restauration des milieux aquatiques, le taux est évalué au regard de l'efficacité du projet sur le fonctionnement des milieux.

En effet, il est proportionné à l'ambition du projet au regard de ses bénéfices sur le fonctionnement du milieu. Le taux maximum correspond au projet qui permet d'atteindre le bon état écologique ou le bon fonctionnement du milieu, en supprimant les pressions et dysfonctionnements existants.

L'aide aux travaux de restauration est conditionnée à l'existence d'un plan de gestion opérationnel qui intègre un diagnostic du fonctionnement hydrologique de la zone humide et des objectifs de restauration de celui-ci.

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	4	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-4a	Oblitération du dernier drain de la zone humide du Niaizet

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Oui	Défi_12	Restaurer ou préserver 20000ha de zones humides
Autres	Oui	Terminer la restauration complète du site après l'action menée dans le contrat précédent (action phare du précédent contrat)	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR545	Lélex
Objectifs poursuivis	Restauration complète du fonctionnement de la zone humide	
Indicateur(s) Technique(s)	70 ml de fossés rebouchés pour une restauration complète des 9ha du site	
Etat initial - problème rencontré	Lors des travaux réalisés en 2023, un dernier drain n'a pas pu être bouché pour des raisons financières. Le but est de le combler totalement pour terminer les travaux sur le secteur.	
Description sommaire de l'action	Le dimensionnement des travaux est réalisé en interne. Le Parc procède ensuite au recrutement et au suivi d'un prestataire pour les travaux.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	PGSMH Valserine. Rapport sur les travaux précédents.	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	1 an	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Travaux	50 000 € HT	
TOTAL	50 000 € HT	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Travaux	AE RMC	50 000 €	50 000 €	60%*	30 000 €
	Département de l'Ain			20%	10 000 €

	<i>PNRHJ</i>			20%	10 000 €
--	--------------	--	--	-----	----------

* Le taux affiché est indicatif. Ce taux sera défini lors de l'instruction de la demande d'aide du projet, car pour la restauration des milieux aquatiques, le taux est évalué au regard de l'efficacité du projet sur le fonctionnement des milieux.

En effet, il est proportionné à l'ambition du projet au regard de ses bénéfices sur le fonctionnement du milieu. Le taux maximum correspond au projet qui permet d'atteindre le bon état écologique ou le bon fonctionnement du milieu, en supprimant les pressions et dysfonctionnements existants.

L'aide aux travaux de restauration est conditionnée à l'existence d'un plan de gestion opérationnel qui intègre un diagnostic du fonctionnement hydrologique de la zone humide et des objectifs de restauration de celui-ci.

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	5	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-5a	Restauration des milieux tourbeux et des berges de l'ENS du lac Genin

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Oui	Défi_12	Restaurer ou préserver 20000ha de zones humides
Autres	Oui	Zone identifiée au PGSMH	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	44282	Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes
Localisation de l'action	FRDR2023	Charix ; Echallon ; Oyonnax
Objectifs poursuivis	Aboutir à une réhabilitation du fonctionnement hydraulique complète de la tourbière des Renons. Restaurer les sections de berges du lac Genin dégradées et réduire les pressions (érosion par piétinement).	
Indicateur(s) Technique(s)	Linéaire de berge et surface réhabilitée à définir	

Etat initial - problème rencontré	<p>Sur la tourbière des Renons, il s'agit d'améliorer la restauration hydrologique par l'ajout de seuils plus hauts et mieux ancrés sur les drains bouchés en 2019 et la préparation de l'enlèvement d'un remblai (ancienne décharge).</p> <p>Par ailleurs, ce site ressort comme prioritaire dans le PGSMH pour remplir l'objectif « Préserver les milieux humides stockant du carbone ».</p> <p>Sur le lac Genin, les berges érodées seront restaurées et le principal facteur d'érosion sera amoindri par des actions contre le piétinement.</p>
Description sommaire de l'action	<p>Dans le cadre du plan de gestion de l'ENS du Lac Genin, Le CEN Rhône-Alpes souhaite poursuivre les actions de restauration des milieux tourbeux et des berges du lac. A travers le déploiement d'actions de restauration hydrologique, de génie végétal, de mise en défens et de sensibilisation, le CEN Rhône-Rhône-Alpes vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aboutir à une réhabilitation complète du fonctionnement hydraulique de la tourbière des Renons. - Restaurer les sections de berges du lac dégradées et réduire les pressions. <p>Des dispositifs de suivis permettront d'évaluer l'efficacité des travaux et faciliter les retours d'expériences pour le déploiement éventuel sur d'autres sites.</p>
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	PGSMH Valserine ; Plan de gestion de l'ENS du lac Genin

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2027	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
<i>Etude remblais Renons</i>	16 250 € TTC	
<i>Effacement de fossés Renons</i>	130 000 € TTC	
<i>Restauration de berges</i>	42 000 € TTC	
<i>Protection de berges et sensibilisation</i>	24 000 € TTC	

<i>Suivis de l'efficacité des travaux (Piézométrie Renons, protocole INRAE pour berges, qualité de l'eau du lac)</i>	33 500 € TTC	
TOTAL	245 750 € TTC	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
	<i>AE RMC</i>	245 750 €	245 750 €	50%*	122 875 €
	<i>Département de l'Ain</i>			20%	49 150 €
	<i>CEN RA</i>			30%	73 725 €

* Le taux affiché est indicatif. Ce taux sera défini lors de l'instruction de la demande d'aide du projet, car pour la restauration des milieux aquatiques, le taux est évalué au regard de l'efficacité du projet sur le fonctionnement des milieux.

En effet, il est proportionné à l'ambition du projet au regard de ses bénéfices sur le fonctionnement du milieu. Le taux maximum correspond au projet qui permet d'atteindre le bon état écologique ou le bon fonctionnement du milieu, en supprimant les pressions et dysfonctionnements existants.

L'aide aux travaux de restauration est conditionnée à l'existence d'un plan de gestion opérationnel qui intègre un diagnostic du fonctionnement hydrologique de la zone humide et des objectifs de restauration de celui-ci.

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	6	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-6a	Etude du potentiel de restauration des milieux humides prioritaires du PGSMH et mise en œuvre de la restauration

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Oui	Défi_12	Restaurer ou préserver 20000ha de zones humides
Autres	Oui	Répondre aux objectifs prioritaires du PGSMH	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	44282	Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes
Localisation de l'action	Non défini	
Objectifs poursuivis	Restaurer au moins un milieu humide prioritaire du PGSMH en suivant les prescriptions des fiches actions n°3 et 4	
Indicateur(s) Technique(s)	Surface de milieu humide restaurée	
Etat initial - problème rencontré	Les PGSMH a fait ressortir un certain nombre de milieux humides sur lesquels il semble prioritaire d'intervenir pour répondre aux objectifs prioritaires du document. Toutefois, à ce stade une phase d'émergence est nécessaire pour déterminer sur quel milieu intervenir.	
Description sommaire de l'action	Sur la base de la priorisation du PGSZH, définir la stratégie d'intervention en fonction de la faisabilité (foncière notamment), réaliser un AVP et mettre en œuvre les travaux de restauration.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	PGSMH Valserine	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2028	
Durée	4 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Définition du choix du site d'intervention : croisement Priorisation PGSZH, foncier, faisabilité technique et réglementaire....	5 000 €	

<i>Concertation locale et animation foncière</i>	9 000 €	
<i>Réalisation de l'avant-projet : étude préalable (pédologie, hydrologie, biologie...), choix du scénario et réalisation des plans techniques.</i>	32 000 €	
<i>Sollicitation des autorisations réglementaires (loi sur l'eau, espèces protégée, code forestier...)</i>	5 000 €	
<i>Réalisation et suivi des travaux de restauration</i>	60 000 €	
<i>Assistance à maîtrise d'œuvre (15%)</i>	9 000 €	
TOTAL	120 000 €	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Total</i>	<i>AE RMC</i>	120 000 €	120 000 €	50%	60 000 €
	<i>CD</i>			0%	
	<i>CEN RA</i>			50%	60 000 €

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	7	
Sous action	Ja	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-7a	Gestion des obstacles aux écoulements issus de la galerie du Pont des Pierres (IP01/PG2024-2028)

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	<i>Cordulegaster bidentata (Odonate) et sources pétrifiantes – Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres</i>

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	78098	LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Localisation de l'action	FRDR545	Montanges, Chézery-Forens
Objectifs poursuivis	Garantir une hydrologie optimale pour les cratoneurions et sites larvaires de <i>C. bidentata</i>	
Indicateur(s) Technique(s)	Écoulements pérennes	
Etat initial - problème rencontré	Certaines sources pétrifiantes se voient asséchées en raison de l'arrêt des écoulements dû à des « accidents » de terrain, ou par baisse du niveau d'eau à l'exutoire, essentiellement en sorties des galeries d'accès.	
Description sommaire de l'action	Selon l'état de l'écoulement, aux sorties de la galerie, on évaluera le meilleur moyen à mettre en œuvre, généralement un léger écrêtage des seuils de tufs au point haut de l'exutoire à l'aide d'un piochon. Les éventuels atterrissements (station n°8) obstruent de façon plus significative l'écoulement et nécessitent l'utilisation d'une pioche et pelle pour réouvrir l'écoulement.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Maintien/restauration des écoulements sortant de la galerie 2026	210 € TTC	
Maintien/restauration des écoulements	210 € TTC	

sortant de la galerie 2027		
Maintien/restauration des écoulements sortant de la galerie 2028	210 € TTC	
TOTAL	630 € TTC	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Total</i>	<i>LPO</i>	630 €		100%	630 €

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	8	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-8a	Lutte contre les espèces floristiques envahissantes (IPO5/PG2024-2028)

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Non		
Autres	Oui	Veille sur le patrimoine naturel – Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	78098	LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Localisation de l'action	FRDR545	Montanges
Objectifs poursuivis	Réduire ou éliminer des foyers d'EEE identifiés. Empêcher de nouvelles implantations	
Indicateur(s) Technique(s)	Opérations de luttes réalisées	
Etat initial - problème rencontré	Des espèces exotiques envahissantes (EEE) sont présentes dans la réserve et ses abords immédiat. L'absence d'activités et un couvert végétal bien installé réduisent les risques de dispersions ou d'implantations nouvelles. Le vecteur routier et rivulaire sont à surveiller quant à l'implantation et au développement des EEE. Principales espèces visées : Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, aster américain	
Description sommaire de l'action		
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026 ; 2027 et 2028	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Lutte EEE 2026	510 € TTC	
Lutte EEE 2027	510 € TTC	
Lutte EEE 2028	510 € TTC	
TOTAL	1 530 € TTC	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide

<i>Total</i>	<i>LPO</i>	1530 €		100%	1 530 €
--------------	------------	--------	--	------	---------

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	9	
Sous action	a et b	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-9a et MIA-MAH-9b	Concilier protection des berges des cours d'eau et activités agricoles sur la haute Semine et la haute Valserine (mise en défend, abreuvoirs, etc.)

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	Réservoirs bio RBIOD00135 et PGSMH

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR2023 et FRDR545	A définir
Objectifs poursuivis	Préserver les cours d'eau des piétinements du bétail	
Indicateur(s) Technique(s)	Linéaire de berge protégé (dépendant de l'accord des exploitants). 300ml minimum	
Etat initial - problème rencontré	La pression liée au piétinement des berges et des fonds des cours d'eau sur certains linéaires de la Semine et de la Valserine est parfois la dernière pression s'exerçant sur ces têtes de bassin globalement bien préservée. La mise en défend et la création d'abreuvoirs protégeant les cours d'eau peut permettre de lever durablement cette pression tout en permettant le maintien des activités en place sur les parcelles.	
Description sommaire de l'action	Le Parc monte le projet en accord avec l'exploitant agricole et le propriétaire, puis procède au recrutement et au suivi du prestataire. Un linéaire est identifié au PGSMH avec un exploitant favorable. Un autre linéaire est identifié au sein du réservoir bio mais les démarches auprès de l'exploitant restent à mener.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	PGSMH	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026 et 2028	
Durée	2 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Travaux 2026	20 000 € HT	
Travaux 2028	20 000 € HT	
TOTAL	40 000 € HT	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Total</i>	<i>AE RMC</i>	40 000 €	40 000 €	80%*	32 000 €
	<i>PNRHJ</i>			20%	8 000 €

* Les projets doivent être issus d'un diagnostic préalable réalisé à l'échelle cohérente et validé par une instance de concertation

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	10	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-10a	Lancement d'une étude de dimensionnement pour le traitement de l'ancienne décharge de Lélex

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	Retrouver l'aspect sauvage du site, dans l'esprit du label « Site rivières sauvages »

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR545	Lélex
Objectifs poursuivis	Evacuer les déchets du site	
Indicateur(s) Technique(s)	Volume de déchets évacué	
Etat initial - problème rencontré	Une ancienne décharge communale a été identifiée par l'étude DEKRA menée par Pays de Gex Agglo. Sa situation, dans un contexte de très forte pente, ne permet pas de déterminer en régie le type de déchets et le volume à exporter. L'impact actuel de la décharge n'est pas connu non plus.	
Description sommaire de l'action	Le Parc procède au recrutement d'un prestataire chargé de déterminer l'impact actuel de la décharge sur la rivière ainsi qu'un scénario chiffré pour son traitement.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Etude DEKRA de PGA.	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	2 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
<i>Etude</i>	45 000 € HT	
TOTAL	45 000 € HT	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Etude</i>	PNRHJ	45 000 €		100%	45 000 €

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	MAH	Milieux aquatiques et humides
Action	10	
Sous action	b	
Intitulé de l'action	MIA-MAH-10b	Mise en œuvre des travaux de résorption de la décharge de Lélex

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Non		
Autres	Oui	Retrouver l'aspect sauvage du site, dans l'esprit du label « Site rivières sauvages »	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR545	Lélex
Objectifs poursuivis	Evacuer les déchets du site	
Indicateur(s) Technique(s)	Volume de déchets évacués	
Etat initial - problème rencontré	Une ancienne décharge communale a été identifiée par l'étude DEKRA menée par Pays de Gex Agglo. Sa situation, dans un contexte de très forte pente, ne permet pas de déterminer en régie le type de déchets et le volume à exporter. L'impact actuel de la décharge n'est pas connu non plus.	
Description sommaire de l'action	Sur la base du scénario retenu lors de l'action MAH-3c, recruter un maître d'œuvre pour finaliser le projet et un prestataire pour réaliser les travaux. Le Parc encadrera le maître d'œuvre sur l'ensemble de la phase de chantier	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Etude DEKRA de PGA.	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2028	
Durée	2 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Maitrise d'œuvre	30 000 € HT	
Travaux	220 000 € HT	
TOTAL	250 000 € HT	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide

<i>Total</i>	<i>Département de l'Ain</i>	250 000 € HT		20%	50 000 €
	<i>PNRHJ</i>			80%	200 000 €
Identification de l'action					
Volet	<i>MAH</i>			<i>Milieux aquatiques</i>	
Thème	<i>MAH</i>			<i>Milieux aquatiques et humides</i>	
Action	<i>11</i>				
Sous action	<i>a</i>				
Intitulé de l'action	MIA-MAH-11a			Elaboration du plan de gestion des EEE	

ENJEUX			
PDM 2022-2027	<i>Non</i>		
PBACC	<i>Non</i>		
Autres	<i>Oui</i>	<i>Limiter l'expansion des EEE pour maintenir un territoire conforme aux attentes du label « Site rivières sauvages »</i>	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	<i>07404</i>	<i>Association du Réseau des Rivières Sauvages</i>
Localisation de l'action	<i>Tout le BV</i>	<i>Tout le BV</i>
Objectifs poursuivis	Cartographie précise des stations d'EEE sur la Valserine. Traitement des stations prioritaires	
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre de stations recensées.	Surface de stations traitées.
Etat initial - problème rencontré	Bien que globalement préservé, le bassin versant n'est pas exempt d'EEE. Cependant, une connaissance lacunaire de leur répartition ne permet pas de prendre la pleine mesure des enjeux.	
Description sommaire de l'action	Etude cartographique de la présence d'espèces exotiques envahissantes sur la Valserine et définition des priorités de traitement. Traitement des stations prioritaires.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Conforme à la stratégie de bassin	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2027	
Durée	1 an	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
<i>Etude Valserine</i>	20 000 € TTC	
<i>Etude Semine</i>	20 000 € TTC	
TOTAL	40 000 € TTC	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide

<i>Total</i>	<i>AE RMC</i>	33 333 €	40 000 €	50%*	20 000 €
	<i>Département de l'Ain</i>		33 333 €	20%	6 667 €
	<i>ARRS</i>			33%	13 333 €
Identification de l'action					
Volet	<i>TSV</i>		<i>Transversal</i>		
Thème	<i>SUIV</i>		<i>Surveillance environnementale</i>		
Action	1				
Sous action	<i>a, b et c</i>				
Intitulé de l'action	TSV-SUIV-1a ; TSV-SUIV-1b ; TSV-SUIV-1c		Observatoire Piscicole – Réseau de suivi annuel du bassin de la Valserine		

ENJEUX			
PDM 2022-2027	<i>Non</i>		
PBACC	<i>Oui</i>	<i>Défi_29</i>	<i>Développer les observatoires d'évolution des milieux et des espèces face aux effets du changement climatique</i>
Autres	<i>Non</i>		

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	24273	<i>Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique</i>
Localisation de l'action	<i>Tout le BV</i>	<i>Tout le BV</i>
Objectifs poursuivis	Evaluer l'état des peuplements piscicoles et leurs évolutions face aux facteurs naturels et anthropiques pouvant les influencer.	
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre d'inventaire menés par an. Mise à disposition des rapports sur le WEB-PDPG.	
Etat initial - problème rencontré		
Description sommaire de l'action	<i>Réseau de suivi annuel des populations piscicoles de la Valserine et de la Semine (3 stations sur la Semine et 3 stations sur la Valserine)</i>	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	PDPG du département de l'Ain	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026/2027/2028	
Durée	1 an par campagne	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
<i>Pêches d'inventaire 2026</i>	11 000 €	

<i>Pêches d'inventaire 2027</i>	11 000 €	
<i>Pêches d'inventaire 2028</i>	11 000 €	
TOTAL	33 000 €	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
	<i>AE RMC</i>	33 000 €		A définir selon accord cadre annuel	
	<i>Région Rhône-Alpes</i>			A définir selon convention annuelle	
	<i>Département de l'Ain</i>			A définir selon convention annuelle	

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	SUIV	Surveillance environnementale
Action	2	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	TSV-SUIV-2a	Suivi de qualité d'eau sur 2 stations complémentaires

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Oui	Défi_29	Développer les observatoires d'évolution des milieux et des espèces face aux effets du changement climatique
Autres	Oui	Enjeu de préservation de la qualité de l'eau et de restauration notamment en lien avec une pollution au mercure découverte sur la Valserine	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR545 et FRDR2023	Tout le BV
Objectifs poursuivis	Ajouter deux stations de suivi aux premiers résultats et mettre à jour les connaissances acquises lors du premier contrat	
Indicateur(s) Technique(s)	Suivi de 2 nouvelles stations	
Etat initial - problème rencontré	Deuxième phase d'étude complémentaire aux suivis de 2025 et 2026. Un protocole de suivi de la qualité de l'eau est déjà en cours sur la Valserine. Le rendu du rapport est prévu pour novembre 2027. L'action consiste à poursuivre l'évaluation annuelle de la qualité de l'eau sur les 2 stations complémentaires (Valserine à Les Molunes 06580125 et Valserine à Chezery 06580127) et interpréter les données dans le temps et dans l'espace de toutes les stations suivies sur le bassin versant à l'issue des 2 années.	
Description sommaire de l'action	Le Parc recrute un prestataire pour reconduire le protocole sur la base des conclusions du rapport de 2027.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Rapport d'étude de 2027	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2028	
Durée	2 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
<i>Suivi et rapport</i>	18 000 € TTC	
<i>Total</i>	18 000 € TTC	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Opération 1</i>	<i>AE RMC</i>	18 000 €	18 000 €	70%	12 600 €
	<i>PNRHJ</i>			30%	5 400 €

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	SUIV	Surveillance environnementale
Action	3	
Sous action	a, b et c	
Intitulé de l'action	TSV-SUIV-3a ; TSV-SUIV-3b ; TSV-SUIV-3c ;	Poursuite du réseau départemental de suivi de la qualité de l'eau

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Oui	Défi_29	Développer les observatoires d'évolution des milieux et des espèces face aux effets du changement climatique
Autres	Oui	Poursuite et pérennisation du réseau déjà existant	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	03623	Département de l'Ain
Localisation de l'action	FRDR545 et FRDR2023	Lélex, Bellegarde-sur-Valserine, St Germain-de-Joux, Montanges
	Station RDC040 (Valserine à Lélex) Station RDC060 (Valserine à Bellegarde-sur-Valserine) Station RDC070 (Semine à St-Germain-de-Joux) Station RDC080 (Semine à Montanges)	
Objectifs poursuivis	Approfondir la connaissance du milieu et prévenir les risques de pollution	
Indicateur(s) Technique(s)	Etat DCE des stations	
Etat initial - problème rencontré		
Description sommaire de l'action	Le Département de l'Ain porte un réseau de suivi de la qualité de l'eau complémentaire aux stations de l'agence de l'eau. Ce réseau porte sur un suivi physico-chimique et biologique. Deux stations sont situées sur la Valserine (Lélex et Bellegarde) et deux stations sur le linéaire de la Semine (St-Germain-de-Joux et Montanges).	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)		

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026 ; 2027 ; 2028	
Durée	1 an par campagne	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		

Mise en œuvre du réseau de suivi 2026	8 885 € TTC	
Mise en œuvre du réseau de suivi 2027	8 885 € TTC	
Mise en œuvre du réseau de suivi 2028	8 885 € TTC	
TOTAL	26 654 € HTTC	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
	AE RMC	26 654 € TTC	26 654 € TTC	70%	18 658 €
	Département de l'Ain			30%	7 996 €

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	SUIV	Surveillance environnementale
Action	4	
Sous action	a et b	
Intitulé de l'action	TSV-SUIV-4a ; TSV-SUIV-4b	Densification et monitoring du suivi thermique du bassin de la Valserine

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Oui	Défi_30	Mettre en place un réseau de suivi de la température des cours d'eau
Autres	Oui	Poursuivre et le réseau en place sur le bassin versant de plus de 10 ans	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	24273	Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Localisation de l'action	FRDR545 et FRDR2023	Tout le BV
Objectifs poursuivis	Améliorer l'acquisition et la robustesse de la donnée thermique et la mettre à disposition en temps réel	
Indicateur(s) Technique(s)	Mise en œuvre et suivi de 10 stations de mesure	
Etat initial - problème rencontré	Le réseau actuellement en place pose des problèmes de récupération de données il n'est pas possible de savoir quand une sonde tombe en panne ou se fait voler avant la relève, ce qui conduit à la perte de données sur des pas de temps parfois longs. De plus, le bassin de la Semine est actuellement sous-équipé et ne permet pas d'avoir une image fiable de la thermie sur cette rivière.	
Description sommaire de l'action	Le projet prévoit la mise en place de sondes réalisant de la télétransmission. La donnée sera ensuite directement accessible en ligne via le WEB-PDPG. Ce nouveau réseau sera un outil d'aide à la décision pour les partenaires techniques	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)		

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2027 ;2028	
Durée	Un an par campagne	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Mise en place dispositifs 2027	10 000 € HT	
Mise en place dispositifs 2028	10 000 € HT	

TOTAL	20 000 € HT	
--------------	--------------------	--

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
	<i>AE RMC</i>	20 000 €	20 000 €	70%	14 000 €
	<i>Département de l'Ain</i>			A définir	
	<i>FDAAPPMA01</i>			A définir	
	<i>AAPPMA Bellegarde</i>			A définir	
	<i>AAPPMA Chézery</i>			A définir	

Identification de l'action		
Volet	MIA	Milieux aquatiques
Thème	ETUD	Etude
Action	1	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	MIA-ETUD-1a	Etude des refuges thermiques sur le bassin versant de la Valserine/Semine

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Non	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	07404	Association du Réseau des Rivières Sauvages
Localisation de l'action	FRDR545 ; FRDR2023	
Objectifs poursuivis	Cartographie précise des zones d'apport d'eau froide dans l'objectif de préserver les zones de refuges thermiques dans les programmes de travaux, voir l'impact des barrages sur la Semine, abandonner certaines sources de prélèvements si nécessaire, mieux comprendre les évolutions des populations de poissons en aval de ces deux rivières.	
Indicateur(s) Technique(s)	Cartographie disponible à l'échelle du linéaire de la Valserine et de la Semine	
Etat initial - problème rencontré	Manque de connaissance sur les éventuels points sensibles du bassin versant au niveau thermique.	
Description sommaire de l'action	Recherche de la présence d'arrivées d'eau froide sur les rivières Semine et Valserine par un travail de cartographie thermique. Matériel : Infra-Rouge thermique aéroporté/ULM (caméra thermique + caméra optique, précision 0,3°C) + sondes tous les 100 m dans la rivière pour permettre de recalibrer la sonde de l'ULM.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)		

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2027	
Durée	2 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Semine	30 000 € TTC	
Valserine	30 000 € TTC	
Total	60 000 € TTC	

Plan de financement prévisionnel

Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Total</i>	<i>AERMC</i>	60 000 € TTC	60 000 €	50%	30 000 €
	<i>ARRS</i>				

*reste à définir

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	SUIV	Surveillance environnementale
Action	5	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	TSV-SUIV-5a	Suivi abiotique des habitats larvaires de <i>Cordulegaster bidentata</i> et des cratoneurions (CS09/PG2024-2028)

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	<i>Cordulegaster bidentata</i> (Odonate) et sources pétrifiantes – Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	78098	LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Localisation de l'action	FRDR545	Montanges, Chézery-Forens
Objectifs poursuivis	Connaître et suivre les paramètres abiotiques des sites larvaires, majoritairement des habitats d'intérêt européen (sources pétrifiantes, ou cratoneurions)	
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre de relevés réalisés et données saisies	
Etat initial - problème rencontré		
Description sommaire de l'action	Suivi de la qualité d'eau des habitats larvaires de <i>Cordulegaster bidentata</i> (Odonate) et des principaux paramètres descriptifs : T°, O2 dissous, pH, conductivité ; Taille des sédiments ; Présence de débris végétaux ; Hauteur lame d'eau. 8 stations suivies, 6 relevés/an	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026 ; 2027 et 2028	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
<i>Suivi abiotique 2026</i>	1 000 € TTC	
<i>Suivi abiotique 2027</i>	1 000 € TTC	
<i>Suivi abiotique 2028</i>	1 000 € TTC	
TOTAL	3 000 € TTC	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Total</i>	LPO	3 000 €		100%	3 000 €

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	SUIV	Surveillance environnementale
Action	6	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	TSV-SUIV-6a	Suivi Cordulegaster bidentata (CS10/PG2024-2028)

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	Cordulegaster bidentata (Odonate) et sources pétrifiantes – Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	78098	LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Localisation de l'action	FRDR545	Montanges, Chézery-Forens
Objectifs poursuivis	Apprécier l'évolution de la population de Cordulegaster bidentata et de la qualité de ses habitats larvaires. Proposer une extension du suivi dans la vallée de la Valserine pour cette espèce indicatrice des sources et ruisselets affluents de la Valserine	
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre de relevés réalisés et données saisies	
Etat initial - problème rencontré		
Description sommaire de l'action	Suivi de la population de Cordulegaster bidentata pour 8 sites larvaires. 2 sessions par an : en mai et juillet pour le suivi des larves, recherche des exuvies et des émergences. Protocoles ajustés d'une 1 ^{ère} phase de suivi entre 2019 et 2022.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026 ; 2027 et 2028	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Suivi Corbid 2026	2 400 € TTC	
Suivi Corbid 2027	2 400 € TTC	
Suivi Corbid 2028	2 400 € TTC	
TOTAL	7 200 € TTC	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide

<i>Total</i>	<i>LPO</i>	7 200 €		100%	7 200 €
--------------	------------	---------	--	------	---------

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	SUIV	Surveillance environnementale
Action	7	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	TSV-SUIV-7a	Mise en place et suivi hydrologique de la galerie du Pont des Pierres (CS11/PG2024-2028)

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	<i>Cordulegaster bidentata (Odonate) et sources pétifiantes – Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres</i>

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	78098	LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Localisation de l'action	FRDR545	Montanges, Chézery-Forens
Objectifs poursuivis	<i>Analyser la phénologie des niveaux d'eau en lien avec l'hydrologie des sites larvaires de C. bidentata concernés.</i>	
Indicateur(s) Technique(s)	Acquisition et analyse de données	
Etat initial - problème rencontré	<i>L'évolution des niveaux d'eau dans la galerie conditionne le bon état de 2 des 8 sites larvaires suivis depuis 2019</i>	
Description sommaire de l'action	<i>Les niveaux d'eau dans la galerie seront mesurés principalement par l'enregistrement continu du niveau à l'aide d'une sonde en 1 point de référence, installée en avril 2025. Une analyse comparée avec les données pluviométriques (station météo in situ) sera réalisée annuellement.</i>	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026 ; 2027 et 2028	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
<i>Suivi hydrologique 2026</i>	170 € TTC	
<i>Suivi hydrologique 2027</i>	170 € TTC	
<i>Suivi hydrologique 2028</i>	170 € TTC	
TOTAL	510 € TTC	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Total</i>	LPO	510 €		100%	510 €

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	COM	Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau
Action	1	
Sous action	a, b, c	
Intitulé de l'action	TSV-COM-1a ; TSV-COM-1b ; TSV-COM-1c	Créer un programme pédagogique pluriannuel à destination des scolaires de la vallée – dont Graines de rivières sauvages

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Non		
Autres	Oui	Faire perdurer la dynamique « Graines de rivières sauvages » engagée lors du contrat précédent	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	07404	Association du Réseau des Rivières Sauvages
Localisation de l'action	Tout le BV	Tout le BV
Objectifs poursuivis	Sensibiliser les élèves du bassin versant à la préservation des milieux aquatiques. Valoriser leurs productions.	
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre d'élèves sensibilisés	
Etat initial - problème rencontré		
Description sommaire de l'action	Application du programme pédagogique Graine de Rivières Sauvages national de l'ARRS à destination des écoles de la vallée. Une œuvre est rendue par chaque classe participante selon la thématique de l'année (podcast, BD etc...). Proposition de sorties scolaires sur la thématique de la rivière sauvage à chaque école partenaire, en lien avec la fédération de pêche de l'Ain.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)		

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026 ; 2027 ; 2028	
Durée	Programme annuel	

Coût de l'action					
Montant prévisionnel	1 000 € (inclus dans convention)				
Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide

Montant inclus dans les conventions avec le département de l'Ain

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	COM	Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau
Action	2	
Sous action	a, b et c	
Intitulé de l'action	TSV-COM-2a, TSV-COM-2b, TSV-COM-2c	Mise en œuvre d'animations à destination du grand public

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	Communiquer sur les actions menées par le Parc en sensibilisant le grand public, conformément au plan de communication

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	Tout le BV	Tout le BV
Objectifs poursuivis	Sensibiliser autant les locaux que les touristes à la fragilité du bassin versant de la Valserine et aux actions menées par le Parc	
Indicateur(s) Technique(s)	40 personnes sensibilisées par an	
Etat initial - problème rencontré	Le constat est fait que la population du territoire ne connaît pas ou peu les rivières de son territoire et leur fonctionnement. A travers ses missions, le Parc souhaite mener des actions sensibilisation à destination grand public.	
Description sommaire de l'action	Conformément à son plan de communication, la Parc prévoit deux journées de sensibilisation sur la thématique du Grand Cycle de l'Eau à destination du grand public, notamment à l'occasion de la Journée Mondiale des Zones Humides et des RDV du Parc. Il prévoit aussi des temps de communication spécifiques sur les chantiers à l'occasion de « café-chantier »	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Stratégie de communication du SMPNRHJ	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026, 2027, 2028	
Durée		

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Animations 2026 (préparation et réalisation en régie)	1 060 €	5j/an

<i>Animations 2027 (préparation et réalisation en régie)</i>	1 060 €	5j/an
<i>Animations 2028 (préparation et réalisation en régie)</i>	1 060 €	5j/an
TOTAL	3 180 €	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Total</i>	<i>AE RMC</i>	3 180 €		Inclus dans la fiche action animation	
	<i>PNRHJ</i>				

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	COM	Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau
Action	3	
Sous action	a et b	
Intitulé de l'action	TSV-COM-3a ; TSV-COM-3b	Mise en œuvre de la Fête de la Valserine Sauvage

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Oui	Défi_25	Organiser tous les deux ans un évènement Eau et Climat
Autres	Non		

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	FRDR545	A définir
Objectifs poursuivis	Monter tous les deux ans un évènement festif pour sensibiliser et informer des actions menées en faveur de la rivière	
Indicateur(s) Technique(s)	Deux fêtes réalisées	
Etat initial - problème rencontré	La fête de la Valserine n'a pas été mise en œuvre lors du contrat précédent. Elle regroupe l'ensemble des partenaires du contrat autour d'un évènement festif ouvert au public pour parler de la rivière, informer des actions mises en œuvre et sensibiliser à sa protection	
Description sommaire de l'action	Conformément à son plan de communication, le Parc, en collaboration avec le département de l'Ain et l'ARRS, monte le programme de la journée et se charge de la communication autour de l'évènement, du contact des artistes ou conférenciers à faire intervenir et des éventuels stands de restauration. L'ensemble des signataires du contrat sont mis à contribution pour tenir un stand pour informer sur la rivière et leurs actions.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Stratégie de communication du SMPNRHJ	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026, 2028	
Durée	1 an	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Mise en œuvre de l'évènement 2026	10 000 € HT	
Mise en œuvre de l'évènement 2028	10 000 € HT	
TOTAL	20 000 € HT	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Total</i>	<i>AE RMC</i>	20 000 €	20 000 €	60%	12 000 €
	<i>Département de l'Ain</i>		20 000 €	20%	4 000 €
	<i>PNRHJ</i>		20 000 €	20%	4 000 €

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	COM	Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau
Action	4	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	TSV-COM-4a	Projet pédagogique « Défi Rand'Eau »

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Non	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	07404	Association du Réseau des Rivières Sauvages
Localisation de l'action	FRDR545	A définir
Objectifs poursuivis	Sensibiliser les élèves en récoltant des données sur les micro-plastiques présents dans la rivière	
Indicateur(s) Technique(s)	150 élèves sensibilisés	
Etat initial - problème rencontré		
Description sommaire de l'action	Conformément au plan de communication, l'ARRS mène des actions de sensibilisation à destination des scolaires. Sortie randonnée pédagogique le long de la Valserine, récupération de données scientifiques et artistiques (micro-plastiques, débits et température, données hydromorphologiques et visuelles.), création d'une carte magnétique de la vallée, participation à une fresque de la rivière mise en place sur un mur de la commune de Bellegarde.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)		

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	2 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Descente de la rivière avec les élèves et récupération des données, création de la carte magnétique	40 000 € TTC	
Création d'une fresque sur un mur de	15 000 € TTC	

<i>Bellegarde, analyse des micro-plastiques</i>		
Total	55 000 € TTC	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Total	AERMC	55 000 € TTC	55 000 €	70%	38 500 €
	ARRS		55 000	30%	16 500 €

Reste à définir

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	COM	Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau
Action	5	
Sous action	a,b et c	
Intitulé de l'action	TSV-COM-5a ; TSV-COM-5b ; TSV-COM-5c	Sensibilisation aux milieux aquatiques

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	Poursuite du programme EEDD de la FDAAPPMA01

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	24273	Fédération de l'Ain pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques
Localisation de l'action	Tout le BV	Tout le BV
Objectifs poursuivis	Faire découvrir le fonctionnement des milieux aquatiques	
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre de personnes sensibilisés	
Etat initial - problème rencontré		
Description sommaire de l'action	Animations d'éducation à l'environnement, principalement basée sur la thématique des Milieux Aquatiques	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)		

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026/2027/2028	
Durée	1 an par campagne	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
2026	Selon la demande, cela ne peut pas être défini à l'avance.	
2027	Selon la demande, cela ne peut pas être défini à l'avance.	
2028	Selon la demande, cela ne peut pas être défini à l'avance.	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Total	AE RMC	A définir			
	Département de l'Ain			50%	Selon convention annuelle
	FD pêche 01				

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	COM	Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau
Action	6	
Sous action	a, b et c	
Intitulé de l'action	TSV-COM-6a ; TSV-COM-6b ; TSV-COM-6c	Projets pédagogiques scolaires (PA03/PG2024-2028)

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Non		
Autres	Oui	Améliorer l'ancrage territorial – Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	78098	LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Localisation de l'action	FRDR545	Montanges
Objectifs poursuivis	Sensibiliser des élèves grâce aux projets pédagogiques	
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre d'animations réalisées/élèves sensibilisés	
Etat initial - problème rencontré	Depuis 2021, les écoles primaires des communes alentours du site peuvent bénéficier d'animations sur la biodiversité et les enjeux de la réserve. Plusieurs sessions au cours d'une année scolaire permettent d'aborder différentes thématiques proposées aux équipes enseignantes, dont l'écologie aquatique ainsi que la forêt, les chauves-souris, les oiseaux, les prairies et leurs insectes, ... Une restitution est organisée lors des fêtes d'écoles en juin. Depuis 2024, 2 écoles des 5 communes visées sont impliquées dans cette action.	
Description sommaire de l'action	Reconduite de la méthode mise en œuvre les années précédentes	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026 ; 2027 et 2028	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Projet pédagogique 2026	4 500 € TTC	
Projet pédagogique 2027	4 500 € TTC	

<i>Projet pédagogique 2028</i>	4 500 € TTC	
TOTAL	13 500 € TTC	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Total</i>	<i>LPO</i>	13 500 €		100%	13 500 €

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	COM	Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau
Action	7	
Sous action	a, b et c	
Intitulé de l'action	TSV-COM-7a ; TSV-COM-7b ; TSV-COM-7c	Animations grand public (PA01/PG2024-2028)

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	Améliorer l'ancrage territorial – Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	78098	LPO Auvergne-Rhône-Alpes
Localisation de l'action	FRDR545	Montanges
Objectifs poursuivis	Sensibiliser divers publics aux enjeux de la réserve naturelle et à la conservation du patrimoine naturel et historique des lieux	
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre d'évènements organisés. Nombre de personnes sensibilisées	
Etat initial - problème rencontré	La réserve naturelle propose 3 à 4 animations grand public, s'inscrivant dans les évènements nationaux comme la Fête de la Nature, la Nuit européenne de la chauve-souris, la Journée du Patrimoine, le Jour de la Nuit. A partir de 2025, la LPO tente d'organiser des animations spécifiques « réserve naturelle », ciblant les habitants locaux et acteurs du territoire. Sur inscriptions pour un meilleur confort des participants éviter d'importants groupes sur site.	
Description sommaire de l'action	Reconduite de la méthode mise en œuvre les années précédentes	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026 ; 2027 et 2028	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Projet pédagogique 2026	1 100 € TTC	
Projet pédagogique 2027	1 100 € TTC	
Projet pédagogique 2028	1 100 € TTC	

TOTAL	3 300 € TTC	
--------------	--------------------	--

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Total</i>	<i>LPO</i>	3 300 €		100%	3 300 €

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	COM	Communication, sensibilisation et éducation aux enjeux de l'eau
Action	8	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	TSV-COM-8a	Plan de communication 2026-2028

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Non	
PBACC	Non	
Autres	Oui	Sensibilisation du territoire aux enjeux des milieux aquatiques à travers les actions portées par les signataires du contrat eau et climat

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	Tout le bassin versant	Toutes les communes du bassin versant
Objectifs poursuivis	Sensibiliser les habitants et les élus du bassin aux enjeux des milieux aquatiques à travers les actions portées par les signataires du contrat eau et climat	
Indicateur(s) Technique(s)	Nombre d'évènements organisés. Nombre de personnes sensibilisées (grand public et scolaire)	
Etat initial - problème rencontré	Les maîtres d'ouvrage du contrat ont identifié un besoin croissant de sensibilisation aux enjeux des milieux aquatiques et humides du territoire. Les actions portées par ceux-ci constituent un support pertinent et efficace de sensibilisation.	
Description sommaire de l'action	<p>Pour répondre aux besoins de sensibilisation, les maîtres d'ouvrage du contrat ont défini des actions regroupées au sein d'un plan de communication synthétisé ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ARRS : TSV-COM-1a, b et c : créer un programme pédagogique pluriannuel à destination des scolaires de la vallée – dont « Graines de Rivières Sauvages » - PNRHJ : TSV-COM-2a, b et c : mise en œuvre d'animations à destination du grand public - PNRHJ : TSV-COM-3a et b : mise en œuvre de la fête de la Valserine sauvage - ARRS : TSV-COM-4a : mise en place du défi rand'eau - FD pêche 01 : TSV-COM-5a, b et c : sensibilisation aux milieux aquatiques - LPO AURA : TSV-COM-6a, b et c : projets pédagogiques scolaires (PA03/PG2024-2028) - LPO AURA : TSV-COM-7a, b et c : animations grand public (PA01/PG 2024-2028) - PNRHJ : TSV-COM-8a : plan de communication - TVI : TSV-COM-9a : Organisation de manifestations, visites de chantiers, diffusion de supports de communication tous publics 	

	- PNRHJ : TSV-COM-10a : Création d'une identité visuelle commune aux maîtres d'ouvrages du contrat eau et climat de rivière sauvage Valserine
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Plan de gestion 2024-2028 RNR Galerie du Pont des Pierres Stratégie de communication du SMPRNHJ

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026 ; 2027 et 2028	
Durée	3 ans	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
TSV-COM-1a, b et c	3 000 € TTC	
TSV-COM-2a, b et c	3 180 € TTC	
TSV-COM-3a et b	20 000 € HT	
TSV-COM-4a	55 000 € TTC	
TSV-COM-5a, b et c	À définir	
TSV-COM-6a, b et c	13 500 € TTC	
TSV-COM-7a, b et c	3 300 € TTC	
TSV-COM-9a	10 000 € HT	
TSV-COM-10a	3 500 € TTC	
TOTAL (TSV-COM-8a)	111 480 € (+ à définir)	

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Total</i>	<i>AE RMC</i>	111 480 €	88 500 €	60 à 70%	59 950 €
	<i>Département de l'Ain</i>		20 000 €	20%	4 000 €
	<i>MO</i>				47 530 €

Identification de l'action		
Volet	TSV	Transversal
Thème	ANIM	Gouvernance locale de l'eau, urbanisme, têtes de réseau et démarches participatives
Action	1	
Sous action	a	
Intitulé de l'action	TSV-ANIM-1a	Animer et mettre en œuvre le contrat Eau et Climat (bilan intermédiaire et final, Cotech, Copil). Mettre en œuvre les actions sous maîtrise d'ouvrage Parc.

ENJEUX			
PDM 2022-2027	Non		
PBACC	Non		
Autres	Oui	Pérenniser la dynamique en faveur des milieux aquatiques en place depuis 2014 sur le bassin versant	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	32024	Parc naturel régional du Haut-Jura
Localisation de l'action	Tout le BV	Tout le BV
Objectifs poursuivis	Assurer le suivi et l'animation de la démarche de contractualisation à l'échelle du bassin versant. Mettre en œuvre les actions sous maîtrise d'ouvrage du PNR HJ.	
Indicateur(s) Technique(s)	1 COPIL par an et au moins 1 COTECH par an. Tableau de suivi des actions. Bilan final du contrat.	
Etat initial - problème rencontré		
Description sommaire de l'action	Le Parc anime la démarche en mettant en place les différents comités nécessaires à l'appropriation et au suivi des actions par l'ensemble des partenaires. Il rédige également les bilans à mi-parcours et final.	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral ...)	Bilan du contrat de rivière sauvage 2020/2024	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026 ;2027 ;2028	
Durée	Durée du contrat	

Coût de l'action spécifique d'animation du contrat			
Année	Agents	Nombre de jours alloués par an pour l'animation de la démarche	Coûts pour l'animation de la démarche*
2026	Chargé de mission Valserine	30	6 360 €
	Chef de service	15	4 455 €
2027	Chargé de mission Valserine	30	6 360 €
	Chef de service	15	4 455 €
2028	Chargé de mission Valserine	50	10 600 €
	Chef de service	25	7 425 €
	TOTAL	165	39 655 €

Coût de mise en œuvre des actions sous maîtrise d'ouvrage du Parc			
Année	Agents	Nombre de jours alloués pour la mise en œuvre des actions	Coûts pour la mise en œuvre des actions*
2026-2028	Chargé de mission Valserine	221	46 852 €
	Chef de service	53	15 741 €
	TOTAL	274	62 593 €

*Dans l'annexe 2, ces montants sont divisés par 3 et réparti dans chacune des 3 années, soit 34 082,6 €.

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Total	AE RMC	102 248 €	132 922 €	70%	93 045 €
	PNRHJ			9%	9 202 €

Identification de l'action		
Volet	POL	Pollution
Thème	ASS	Assainissement
Action	19	
Sous action	a, b, c, d et e	
Intitulé de l'action	POL-ASS-19a, POL-ASS-19b, POL-ASS-19c, POL-ASS-19d, POL-ASS-19e	Réhabilitation de la Station d'épuration agglomération de Valserhône

ENJEUX		
PDM 2022-2027	Oui pour la ME Valserine Non pour la ME Rhône (oui PDM 2028-2033)	ASS0502 : Mettre en conformité le traitement de CHATILLON EN MICHAILLE chef-lieu
PBACC	non	
Autres	Oui	Chatillon : STEP Non-conforme ERU équipement et performance Bellegarde : STEP Non conforme ERU performance

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	87315	Terre Valserhône l'Interco
Localisation de l'action	FRDR 2000 (Rhône) / FRDR 545 (Valserine)	Commune de VALSERHONE
	Code SANDRE STEP Chatillon : 09 01091 002 Code SANDRE STEP Bellegarde : 09 01033 001	
Objectifs poursuivis	Réduire les rejets d'eaux usées domestiques dans la masse d'eau Rhône voire Valserine, classée rivière sauvage	
Indicateur(s) Technique(s)	Conformité équipement et performance du traitement STEP 40 000 EH BO 5 400 m3 et 600 m3	
Etat initial – problème rencontré	<p>Les deux stations d'épuration de l'agglomérations de Valserhône-Bellegarde et Valserhône-Chatillon sont les deux plus importantes du territoire de TVI.</p> <p><u>La station d'épuration de l'agglomérations de Valserhône-Bellegarde est aujourd'hui très ancienne (43 ans) et vétuste. Elle apparait sous-dimensionnée par rapport aux charges collectées de plus de 20 000 EH et souffre d'apports importants d'eaux claires parasites.</u></p> <p>Les rejets insuffisamment traités sont responsables d'une pression par les pollutions domestiques identifiée sur la <u>masse d'eau du Rhône (FRDR 2000)</u> dans le cadre de l'état des lieux 2024 du SDAGE.</p> <p>Les travaux de mise aux normes des réseaux et la construction d'une nouvelle station d'épuration, prioritaires dans le cadre du prochain SDAGE, sont intégrés au présent contrat eau-climat. La mise en service de cette nouvelle station est attendue pour 2030.</p>	

	<p>Le maître d'œuvre est en cours de consultation et sera choisi en mars 2026.</p> <p><u>La station d'épuration de l'agglomération de Valserhône-Chatillon</u> est plus récente mais particulièrement impactante pour le milieu car le réseau souffre d'un excès d'eaux claires parasites qui vient diluer les eaux usées et diminuer la capacité de traitement de la station d'épuration. Celle-ci a fait l'objet de travaux d'amélioration en 2023 dans le cadre du précédent contrat mais reste soumise à des excès d'eau claire notamment en temps de pluie. En outre, sa capacité nominale (1 900 EH) apparaît insuffisante face aux charges futures à traiter.</p> <p>La pression par les pollutions domestiques est fortement identifiée sur la <u>masse d'eau de la Valserine (FRDR 545)</u> dans le cadre de l'état des lieux 2024.</p> <p>Une étude diagnostique avec schéma directeur d'assainissement a débuté en 11/2024 sur ces deux systèmes d'assainissement afin d'identifier et de hiérarchiser les travaux à mener sur les réseaux. Les travaux de réhabilitation des réseaux sont prévus dans le cadre du présent contrat.</p> <p>L'étude intègre une modélisation des réseaux qui permettra d'étudier la possibilité de raccorder les effluents de Chatillon sur la future station d'épuration de Bellegarde (solution privilégiée par TVI pour sauvegarder au mieux la qualité de la Valserine). A défaut, elle étudiera la réhabilitation de la station de Chatillon.</p>
Descriptif sommaire de l'action	<i>Construction d'une nouvelle station d'épuration pour l'agglomération de Valserhône-Bellegarde voire Valserhône-Chatillon par boues activées</i>
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral...)	<i>Chatillon : Arrêté préfectoral du 22 juillet 2022 Bellegarde : Arrêté préfectoral du 04 juin 2018</i>

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2028	
Durée	2028-2030	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
<i>Opération 1</i>	<p><i>Station d'épuration pour l'agglomération de Valserhône-Bellegarde de 36 000 EH (21 151 EH 2025) pour 19 000 000 € HT</i></p> <p>Ou</p>	<p>Le choix résultera de l'analyse technique et financière en cours dans le schéma directeur (rendu prévu en 09/2026)</p> <p>Dans l'attente, la solution la plus importante de raccordement de</p>

	<i>Station d'épuration pour les agglomérations de Valserhône-Bellegarde et Valserhône-Chatillon de 40 000 EH (23 353 EH 2025) pour 21 000 000 € HT</i>	Chatillon sur la step de Bellegarde (privilegiée par TVI) est retenue dans le présent contrat. Elle permet d'éviter un rejet dans la rivière sauvage Valserine. Soit 21 000 000 € HT
<i>Opération 2</i>	Bassin d'orage pour stocker les premiers flots de rinçage de 5400 m3 (entrée step de Bellegarde) + 600 m3 (amont poste de relevage Chatillon)	4 000 000 € HT
<i>Opération 3</i>	Filière de séchage des boues afin de porter la siccité de 20 % (situation actuelle) à 80 % et effectuer une valorisation énergétique des boues via le four du SIVALOR situé à proximité	2 000 000 € HT
<i>Opération 4</i>	Filière de réutilisation des eaux usées traitées sur une base d'un débit moyen de 200 m3/j et 10 m3/h	500 000 € HT
<i>Opération 5</i>	Système de production d'énergie par panneaux photovoltaïques sur les toits des installations	150 000 € HT

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Opération 1</i>	<i>AE RMC</i>	21 000 000 €	8 037 750 €	50%	4 018 875 €
	<i>CD</i>				Financement via CFG
	<i>MO</i>		21 000 000 €		
<i>Opération 2</i>	<i>AE RMC</i>	4 000 000 €	4 000 000 €	50%	2 000 000 €
	<i>CD</i>			0%	0 €
	<i>MO</i>				
<i>Opération 3</i>	<i>AE RMC</i>	2 000 000 €	2 000 000 €	50%	1 000 000 €
	<i>CD</i>			0%	0 €
	<i>MO</i>				
<i>Opération 4</i>	<i>AE RMC</i>	500 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
	<i>CD</i>		500 000 €	50%	250 000 €
	<i>MO</i>				
<i>Opération 5</i>		150 000 €	0 €	0%	0 €
	<i>CD</i>		0 €	0%	0 €
	<i>MO</i>				

NB AE RMC : Les données d'autosurveillance de la STEU à réhabiliter ne sont pas représentatives à cause des nombreux rejets en amont de la STEU. La capacité retenue est de 22 965 EH.

Identification de l'action		
Volet	RES	Ressource
Thème	SPEA	Gestion durable des services d'eau et d'assainissement
Action	4, 5, 6, 7, 8 et 9	
Sous action	RES-SPEA-4a, RES-SPEA-5a, RES-SPEA-6a, RES-SPEA-7a, RES-SPEA-8a, RES-SPEA-9a	
Intitulé de l'action	Code complet	Gestion durable des services d'eau et d'assainissement

ENJEUX		
PDM 2022-2027	non	
PBACC	Oui	Défi 1_ Réduire les prélèvements de 10% d'ici 2030
Autres	Non	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	87315	Terre Valserhône l'Interco
Localisation de l'action	FRDR 2000 (Rhône) / FRDR 545 (Valserine) / FRDR 11844 (Tacon) / FRDR 2023 (Semine) / FRDR 10894 (Illettes) / FRDR 11030 (Vézéronce) / FRDR 11007 (Dorches)	Territoire TVI
Objectifs poursuivis	Réduire les prélèvements sur la ressource et disposer des outils assurant une gestion durable des services publics	
Indicateur(s) Technique(s)	Rendement de distribution Qualité du SIG ICGP 150 loggers	
Etat initial – problème rencontré	<p>TVI assure la gestion des services d'eau et d'assainissement en régie directe avec une équipe de 15 personnes. Une partie de l'exploitation est externalisée avec un contrat de prestation de service (sur Valserhône-Chatillon pour l'eau et l'assainissement, sur Billiat pour l'eau et sur la station d'épuration de Bellegarde).</p> <p>La Régie des eaux dispose d'un système d'information géographique qui s'avère mal conçu, incomplet et peu précis.</p> <p>La plupart des ouvrages, notamment d'eau potable, sont équipés d'une télésurveillance gérée par une supervision (Topkapi).</p> <p>Afin de s'inscrire véritablement dans une gestion durable et de qualité des services publics, TVI doit renforcer la connaissance et surveillance de ses ouvrages et adopter une gestion patrimoniale.</p> <p><u>1 - TVI souhaite développer les réseaux « intelligents » pour adopter une trajectoire de sobriété et de réduction des prélèvements en limitant au maximum les fuites des réseaux d'eau potable à travers les actions suivantes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de loggers fixes sur le réseau d'eau potable pour faciliter la localisation des fuites. 	

	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de nouveaux compteurs de sectorisation télégérés. - Mise en œuvre de réducteurs de pression pour limiter les fuites. - Mise en œuvre de nouvelles télégestions pour optimiser la surveillance du réseau. - Mise en œuvre de la télérelève et radiorelève des compteurs abonnés pour permettre l'identification des fuites après compteur et leur réparation rapide. <p><u>2 - TVI souhaite développer sa gestion patrimoniale pour préparer une gestion préventive des investissements de renouvellement.</u></p> <p>Il est ainsi nécessaire de compléter et préciser le SIG afin de disposer d'un outil fiable de localisation et de connaissance de son patrimoine avec des bases attributaires complétées (diamètre, matériau, période de pose, branchements, etc). Cet outil est, en effet, indispensable pour conduire une gestion préventive des investissements de renouvellement plutôt que curative.</p> <p>Cet objectif passe par deux actions complémentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La connaissance et localisation des ouvrages sur le terrain qui fera l'objet d'une prestation externalisée. A noter que les ouvrages sur les communes de Valserhône et Confort ont été repérés dans le cadre de l'étude diagnostique assainissement. - L'affectation de 0.4 Equivalent-temps plein pour constituer et tenir à jour les bases attributaires du SIG, les extraire et les analyser pour conduire la gestion préventive des renouvellements.
<p>Descriptif sommaire</p>	<p>1 – Trajectoire de sobriété par la lutte contre les fuites d'eau : réseaux intelligents</p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>Installation de loggers fixes communicants sur système radio LoRa sur le réseau le plus fuyard (Bellegarde) et équipement de têtes émettrices sur 25 compteurs de sectorisation</i> b) <i>Création de nouveaux sites télésurveillés</i> c) <i>Mise en œuvre de l'ossature du réseau de télérelève à travers la mise en œuvre de 20 antennes radio LoRa</i> <p>2 – Gestion durable des bases de données patrimoniales</p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>Structuration et précision du SIG sur ensemble du territoire (hors Valserhône et Confort) : géoréférencement des réseaux et bases attributaires</i> b) <i>Gestion des bases de données patrimoniales pour exploiter et tenir à jour le SIG et préparer une gestion préventive des investissements</i> <p>3 – Schéma directeur AEP Sud Michaille</p>
<p>Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral...)</p>	

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	2026-2028	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
Opération 1 a	Base de 150 loggers fixes et 25 compteurs de sectorisation	100 000 €
Opération 1 b	Base de 7 sites télégérés	80 000 €
Opération 1 c	Base de 20 antennes	200 000 €
Opération 2 a	Base de 80 km de réseau assainissement, 50 km réseau pluvial et 190 km réseau eau potable	160 000 €
Opération 2 b	40 % d'un ETP technicien supérieur (base de 50 000 € /an)	20 000 € (2026)
Opération 3	SDAEP Sud Michaille	100 000 €
TOTAL		660 000 €

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
Opération 1a	AE RMC	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
	CD			0%	0 €
	MO				50 000 €
Opération 1b	AE RMC	80 000 €	80 000 €	50%	40 000 €
	CD			20%	16 000 €
	MO				24 000 €
Opération 1c	AE RMC	200 000 €	200 000 €	50%	100 000 €
	CD			20%	?
	MO				?
Opération 2a	AE RMC	160 000 €	160 000 €	50%	80 000 €
	CD				32 000 €
	MO				48 000 €
Opération 2b	AE RMC	20 000 €	24 000 €	50%	13 000 €
	CD			0%	0 €
	MO				13 000 €
Opération 3	AE RMC	100 000 €	100 000 €	50%	50 000 €
	CD			0%	0 €
	MO				50 000 €

Identification de l'action		
Volet	POL	Pollution
Thème	PLUV	Gestion intégrée des eaux pluviales en zone urbaine
Action	1 et 2	
Sous action	a, b et c	
Intitulé de l'action	POL-PLUV-1a, POL-PLUV-1b, POL-PLUV-1c, POL-PLUV-2a, POL-PLUV-2b, POL-PLUV-2c	Gestion alternative des eaux pluviales

ENJEUX		
PDM 2022-2027	non	
PBACC	non	
Autres	Oui / Non	

Détail de l'action		
Maître d'ouvrage	87315	Terre Valserhône l'Interco
Localisation de l'action	FRDR 2000 (Rhône) / FRDR 545 (Valserine) / FRDR 11844 (Tacon) / FRDR 2023 (Semine) / FRDR 10894 (Illettes) / FRDR 11030 (Vézéronce) / FRDR 11007 (Dorches)	Territoire TVI
Objectifs poursuivis	Favoriser l'infiltration des eaux pluviales	
Indicateur(s) Technique(s)	Surface infiltrée / surface non imperméabilisée	
Etat initial – problème rencontré	<p>La réalisation systématique de réseaux pluviaux et de mise en séparatif des réseaux d'assainissement conduisent à une accélération des écoulements notamment dans le contexte de vallée de Valserhône. S'il n'existe pas d'enjeu d'inondation sur TVI, ces transferts rapides privent les sols de ces apports d'eau, essentiels au maintien de leur structure et texture et au développement de la microflore et microfaune associée.</p> <p>Les moyens actuels notamment humains apparaissent insuffisants pour sensibiliser et accompagner au mieux les différents acteurs dans des actions d'infiltration des eaux pluviales à la parcelle et ne pas céder à la facilité des rejets au réseau.</p> <p>Conformément au Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC), TVI propose, dans le cadre de ce contrat eau-climat, de mener différentes actions concourant à une gestion des eaux pluviales au plus près de leur lieu d'émission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Dans le cadre des nouveaux projets de construction</u>, l'autorisation d'urbanisme est assortie de l'obligation de disposer d'une cuve de rétention – stockage. Il est toutefois nécessaire de mieux conseiller le particulier comme les acteurs concernés (entreprises, fournisseurs) car, souvent, seules des cuves de stockage sont installées et qui, une fois pleine et non utilisées, ne jouent pas de rôle de rétention. En outre, ces cuves de rétention favorisent 	

	<p><i>l'infiltration des eaux dans un contexte de faible perméabilité des sols.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Dans le cadre des constructions existantes, il est proposé de réaliser des contrôles de branchement avec un double enjeu :</i> <ul style="list-style-type: none"> o <i>Vérifier le bon raccordement des eaux usées.</i> o <i>Etudier les possibilités de déconnecter les eaux pluviales du réseau par des mesures de perméabilités du sol et du sous-sol et conseiller le particulier à cette fin.</i> - <i>Au niveau des aménagements urbains, il est proposé de sensibiliser et d'accompagner les acteurs concernés pour remplacer des projets d'imperméabilisation par des projets alternatifs d'infiltration des eaux pluviales. Cette sensibilisation permettra également de préparer des actions de désimperméabilisation qui pourront être présentées dans la deuxième phase du contrat (2029-2030).</i> 	
Descriptif sommaire de l'action	<p>1- <i>Contrôles des branchements existants pour étudier les possibilités de déconnecter les eaux pluviales du réseau (réalisation de mesures de perméabilité) et conseiller et inciter les particuliers à leur infiltration</i></p> <p>2- <i>Sensibiliser et accompagner les acteurs concernés pour remplacer les projets d'imperméabilisation par des projets alternatifs d'infiltration des eaux pluviales.</i></p> <p><i>Préparer des actions de désimperméabilisation de demain (présentées dans la deuxième phase du contrat)</i></p>	
Référence du document préconisant l'action (schéma directeur, études, arrêté préfectoral...)		

Calendrier prévisionnel		
Année engagement	2026	
Durée	2026-2028	

Coût de l'action		
Montant prévisionnel		
<i>Opération 1</i>	45 % d'un ETP technicien supérieur sur CDD de 3 ans (base 50 000 € /an) soit 67 500 € sur la durée du contrat 2026-2028	67 500
<i>Opération 2</i>	15 %* d'un ETP technicien supérieur sur CDD de 3 ans (base 50 000 € /an) soit 22 500 € sur la durée du contrat 2026-2028	22 500 € (année 2026)

	*Le pourcentage affecté à cette mission pourra être augmenté selon les besoins / opération 1	
--	---	--

Plan de financement prévisionnel					
Opération	Financier	Coût	Assiette	Taux Sub	Montant aide
<i>Opération 1</i>	<i>AE RMC</i>	67 500 €	87 750 €	50%	43 875 € *
	<i>CD</i>			0%	0 €
	<i>MO</i>				23 625 €
<i>Opération 2</i>	<i>AE RMC</i>	22 500 €	29 250 €	50%	14 625 €
	<i>CD</i>			0%	0 €
	<i>MO</i>				7 875 €

* aide spécifique